

Série évaluation de projet

**Évaluation finale du projet « Intégration  
de la résilience climatique dans la  
production agropastorale pour la sécurité  
alimentaire dans les zones rurales  
vulnérables à travers l'approche des  
champs-écoles paysans »**

Symbole du projet : **GCP/SEN/065/LDF**

FEM ID : 5503

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**  
Bureau de l'évaluation  
Rome, 2021

Référence pour les citations :

Auteur (institution ou personne physique). Année de publication. *Titre de la publication*. [Série.] Lieu de publication, Éditeur (s'il diffère de l'auteur). Nombre de pages (total comprenant les pages préliminaires). Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie aucunement l'approbation ou la recommandation de la part de la FAO desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, [indiquer l'année]



Certains droits réservés. Cet ouvrage est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO licence (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode/legalcode>).

Aux termes de cette licence, cet ouvrage peut être copié, redistribué et adapté pour des utilisations non commerciales, sous réserve que les références soient clairement mentionnées. Pour toutes les utilisations faites de cet ouvrage, il ne sera en aucun cas sous-entendu que la FAO approuve une organisation, produits ou services quels qu'ils soient. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'ouvrage est adapté, il doit être enregistré sous une licence Creative Commons Licence identique ou équivalente. En cas de traduction de cet ouvrage, l'énoncé suivant devra accompagner la citation choisie « Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu et de la justesse de cette traduction. L'édition [langue] originale est celle qui fait foi.

Les litiges survenant dans le cadre de cette licence qui ne peuvent pas trouver de solution amiable seront résolus au moyen d'une médiation ou d'un arbitrage conformément aux indications de l'article 8 de la licence sauf si une autre solution est proposée. Les règles applicables pour la médiation seront les règles de médiation de l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle <http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules> et tout arbitrage sera conduit conformément aux règles d'arbitrage de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (UNCITRAL).

**Matériels de tiers.** Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser le matériel présent dans cet ouvrage et attribué à un tiers, comme les tableaux, figures ou images, sont responsables de déterminer si une autorisation est nécessaire pour leur réutilisation et, le cas échéant, d'obtenir l'autorisation auprès du détenteur des droits. Le risque de plainte résultant de la violation d'un élément de propriété d'un tiers présent dans l'ouvrage concerne uniquement l'utilisateur.

**Ventes, droits et autorisations.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site internet de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés en contactant [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes relatives à l'utilisation commerciale doivent être adressées au moyen du formulaire : [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions concernant les droits et les autorisations doivent être adressées à : [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

## Table des matières

Table des matières.....	i
Encadrés, Figures et Tableaux.....	ii
Remerciements .....	iii
Sigles et abréviations.....	iv
Résumé exécutif .....	v
1. Introduction .....	1
1.1. Finalité de l'évaluation .....	1
1.2. Champs et objectifs de l'évaluation .....	1
1.3. Destinataires visés .....	4
1.4. Méthodologie .....	4
1.4.1. Préparation de la mission.....	4
1.4.2. Collecte de données et visites des réalisations .....	5
1.4.3. Analyse des données et rédaction du rapport.....	7
1.5. Limites .....	7
2. Contexte et description du projet.....	7
2.1. Contexte général.....	7
2.2. Changement climatique et vulnérabilité .....	8
2.3. Politiques, stratégies et programmes de développement .....	11
2.4. Description du projet .....	11
2.4.1. Financement, durée et objectifs du projet .....	11
2.4.2. Composantes, effets et produits attendus du projet .....	13
2.4.3. Cadre institutionnel, organisationnel et de gestion du projet .....	15
2.4.4. Théorie du changement reconstituée à mi-parcours.....	16
3. Principales constatations .....	17
3.1. Pertinence .....	17
3.2. Efficacité .....	22
3.3. Efficience .....	46
3.4. Durabilité.....	47
3.5. Facteurs affectant la performance .....	50
3.5.1. Qualité globale du Suivi-évaluation .....	50
3.5.2. Qualité de la mise en œuvre .....	54
3.5.3. Gestion financière et cofinancement.....	55
3.5.4. Partenariats de projet et engagement des parties prenantes .....	56
3.5.5. Communication, gestion des connaissances et des produits des connaissances .....	58
3.5.6. Evaluation globale des facteurs affectant la performance .....	59
3.6. Préoccupations transversales.....	59
3.6.1. Genre et inclusion sociale .....	59
3.6.2. Sauvegarde environnementale et sociale .....	60
4. Leçons apprises .....	60
5. Conclusions et recommandations.....	61
5.1. Conclusions.....	61
5.2. Recommandations .....	
6. Appendices.....	64

## **Encadrés, Figures et Tableaux**

### **Figures**

Figure 1: Evolution de la croissance du PIB.....	8
Figure 2: Zones intervention du projet.....	12
Figure 3: Théorie du changement reconstitué à mi-parcours.....	16

### **Tableaux**

Tableau 1: Catégories d'acteurs interviewés.....	6
Tableau 2: changement moyen de la pluviométrie et de la température projeté par zone et par scénarii.....	10
Tableau 3: Vulnérabilité et impact du changement climatique.....	10
Tableau 4: Situation des cofinancements.....	56

### **Encadré**

Encadré 1: témoignages des bénéficiaires des clubs dimitra.....	31
Encadré 2: Redynamisation du COMRECC de Louga.....	41

## **Remerciements**

L'équipe d'évaluation remercie très sincèrement le personnel de l'UCP et de la FAO et les responsables des organes centraux et déconcentrés des Ministères et des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales ainsi les responsables des organisations paysannes qui ont répondu à ses sollicitations. L'équipe d'évaluation est particulièrement reconnaissante envers, les facilitateurs, les relais facilitateurs et les bénéficiaires du projet qui ont donné leur opinion sur l'exécution, la mise en œuvre et les résultats du projet.

## Sigles et abréviations

ACC	Adaptation au Changement Climatique
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
CAL	Comité d'Appui Local
CAN	Comité d'Approbation National
CD	Club Dimitra
CEAP	Champ école Agro-pastoral
CEP	Champ Ecole Paysans
CER	Comité d'Évaluation Régional
COMNACC	Comité National sur les Changements Climatiques
COMRECC	Comité Régional sur les Changements Climatiques
CPP	Cadre de Programmation par Pays
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DP	Domaine Prioritaire
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-sylvo-pastoral
FNPC	Fédération Nationale des Producteurs de Coton
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
LDCF	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
ODD	Objectifs de Développement Durable
OED	Bureau de l'évaluation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OS	Objectif Stratégique
P2RS	Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PASA	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PRAPS	Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PSE	Plan Sénégal Emergent
RNFS	Réseau National des Facilitateurs et des maitres formateurs du Sénégal
UCP	Unité de Coordination du Projet

## Résumé exécutif

1. La présente évaluation finale concerne le projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs- école paysans », financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). La durée initiale du projet était de 5 ans (du 01/12/2015 au 31/12/2020, finalement prorogé jusqu'au 31/12/2021), pour un budget total de USD 30,8 millions USD dont une allocation du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (LDCF) de 6,2 millions USD du FEM et un cofinancement de 24,6 millions USD des autres partenaires, répartis entre le PASA/LouMaKaf et le P2RS financés par la Banque Africaine de Développement (BAD), le PAFA et le PADAER sur financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). L'objectif global du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des Changements Climatiques (CC). Le projet intervient dans 17 communes localisées dans 7 régions administratives et 03 zones éco-géographiques. Cette évaluation a pour but d'évaluer la réalisation de ses objectifs, sa performance en termes de résultats, ainsi que la durabilité de ces derniers à long terme. Elle porte sur les trois zones éco-géographique d'intervention du projet. Elle est menée à la fois à des fins d'apprentissage et de capitalisation des acquis et problèmes identifiés pour faciliter la formulation de projets futurs et de politiques de développement au Sénégal. L'évaluation finale vise à informer les parties prenantes sur la performance du projet, les conditions de durabilité des résultats, et les leçons tirées de l'exécution du projet. Elle a utilisé une approche participative et systémique pour trouver des réponses aux questions de l'évaluation.

## Principaux résultats

2. Sur la base des critères d'évaluation et des notations attribuées, **l'évaluation juge modérément satisfaisante la performance globale du projet**. Une synthèse de l'appréciation des notations par critère est présentée ci-dessous. Les appendices 1 et 2 en annexe donnent plus de détails sur les notations et les observations.

## Pertinence

3. **Globalement, la pertinence du projet est satisfaisante**. Le projet est pertinent dans sa réponse aux besoins d'adaptation au changement climatique au Sénégal. Il est cohérent dans sa conception et est en phase avec le Plan Sénégal Emergent (PSE) ainsi que les différentes politiques et orientations sectorielles sur le développement durable et agro-sylvo-pastoral au Sénégal. Le projet est également aligné sur les politiques et priorités stratégiques et opérationnelles de la FAO et du FEM en ce qui concerne le renforcement des capacités et la sauvegarde de l'environnement. Dans sa conception, le projet respecte les politiques et exigences du FEM. Les interviews avec les personnes clés au niveau des ministères, du FEM et de la FAO confirment la contribution du projet à l'opérationnalisation des priorités de développement définies par ces institutions. Les visites de terrain démontrent des exemples à l'appui. Par exemple, au niveau national, le renforcement des capacités des pools de techniciens, de relais producteurs, des agriculteurs et agro-pasteurs sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, à travers l'approche champ-école contribuent au programme renforcement des capacités, appui conseil du ministère de l'agriculture et de l'élevage, à la mise en œuvre du programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la résilience du gouvernement du Sénégal, aux engagements du Gouvernement du Sénégal en matière de développement durable, de résilience et d'adaptation au changement climatique. Aussi, la mise en place d'un fonds résilience climatique qui a permis de financer des micro-

projets en milieu rural, contribue à la mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, du plan d'action national d'adaptation au changement climatique, etc.

4. Le projet a apporté des appuis multiples qui correspondent bien aux besoins des bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes). Il s'agit de diffusion d'informations agro-climatiques qui ont guidé les producteurs et les agro-pasteurs dans la prise de décision sur les activités agricoles et agro-pastorales, de l'amélioration des connaissances pour une meilleure résilience au changement climatique à travers les formations sur les bonnes pratiques agricoles et agro-pastorales d'adaptation au changement climatique au niveau des CEP et CEAP ; de la création de dynamiques communautaires inclusives et participatives pour un développement local et endogène à travers les clubs dimitra ; de l'amélioration de l'accès au crédit et à l'épargne rurale via les caisses AVEC, ainsi que la création d'activités génératrices de revenus à travers les fonds de résilience climatique et le financement d'activités de diversification. En revanche, certaines technologies et pratiques agricoles et agro-pastorales diffusées par le projet ne sont pas pertinentes aux réalités socio-économiques et culturelles du milieu. En effet, la diffusion des cultures fourragères, du traitement de la paille à l'urée, de la fabrication de blocs multi-nutritionnels pour l'aliment du bétail ne sont pas adaptés à la zone sylvo-pastorale à cause des contraintes d'accès à l'eau, du coût élevé de l'irrigation, de la disponibilité locale de semences, d'intrants et d'équipements pour leurs productions et aux difficultés de leur commercialisation. La diffusion de la fertilisation par la fumure organique et l'utilisation de variétés améliorées dans la zone du bassin arachidier est limitée par les contraintes de disponibilités locales de matières premières et de semences et des coûts élevés de leurs acquisitions par les agriculteurs vulnérables. Enfin, l'absence de CEP, CEAP fonctionnels ont fait que les besoins en renforcement des capacités de la population de ces localités n'ont pas été satisfaits. Dans la zone sylvo-pastorale du Département de Matam, l'absence de CD malgré la demande des populations est un gap en termes de satisfaction des besoins. Des besoins supplémentaires tels que l'accès à l'eau potable ont été exprimés par les femmes du village de Koutiary farindella afin de réduire la pénibilité de la corvée d'eau, mais n'ont pas été satisfaits, de même les demandes en clôtures de sécurisation des sites des CEP et CEAP contre la divagation et d'infrastructures et d'équipements pour l'irrigation des périmètres maraichers n'ont pas été satisfaits pour la majorité.
  
5. La conception du projet est appropriée mais sa concrétisation est limitée pour produire les résultats escomptés. L'étendue de la zone d'intervention (07 régions, trois zones agroécologiques, la création d'une unité de coordination légère (04 agents basé au siège à Dakar), l'absence de points focaux ou d'antennes au niveau régional ou zonal ont créé des contraintes dans le suivi, la supervision et la coordination des interventions sur le terrain, limitant ainsi l'efficacité et l'efficience du projet. Par ailleurs, l'absence de personnes chargées du suivi-évaluation et du genre à temps plein a limité les capacités de collecte systématique et d'analyse des indicateurs, tendances et risques afin de réajuster à temps. Aussi la pluralité des partenaires de mise en œuvre (40) et le déficit de coordination de leurs interventions au niveau local ont entraîné une absence de synergie et d'harmonisation de leurs interventions sur le terrain. Par ailleurs, la stratégie de centralisation des achats des intrants et équipements, matériels nécessaires à la mise en place et à l'animation des CEP et CEAP a retardé leur mise en place et altéré leur fonctionnement. A cela s'ajoute, l'option de payer directement les indemnités de tous les facilitateurs, qui a connu des retards et a démotivé certains d'entre eux. En revanche, le projet est complémentaire avec les interventions des projets en cours et achevés dans la zone au travers des différentes thématiques.

## **Efficacité**

6. L'atteinte des résultats du projet est jugée modérément satisfaisante.
  
7. La réalisation de l'Effet 1.1 « Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'ACC sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC qui pourraient être mises à échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées » est jugée satisfaisante. Au travers du partenariat avec l'ANACIM, le CSE et l'ANCAR, le projet a amélioré les pratiques locales d'ACC des agriculteurs et agro-pasteurs, à travers le renforcement des connaissances, des capacités de recueil et de diffusion des informations agro-climatiques ainsi que la sélection et la diffusion des bonnes pratiques d'ACC dans les zones agroécologiques d'intervention. 11 sur 17 des plateformes nationales et locales appelées groupes de travail pluridisciplinaires (GTP) de collecte, d'analyse et de diffusion des informations climatiques ont été redynamisées, renforcées et équipées et ont régulièrement fournis des informations agro-climatiques à plus de 10 000 agriculteurs et agro-pasteurs sous forme de messages vocaux en langues nationales, sms, radiophoniques et bulletins d'informations. D'après les agriculteurs et agro-pasteurs, l'accès à ces informations est très utile et leurs ont permis de prendre de bonnes décisions sur la conduite des activités agricoles et agro-pastorales (choix des cultures et variétés, date de semis, moments d'épandage engrais et produits phytosanitaires, zone de conduite de troupeaux, achats stocks aliments bétail, protection des enfants et des jeunes contre la foudre et les intempéries, etc.) Des bonnes pratiques d'ACC (au nombre de 8) ont été identifiées et sélectionnées de manière participative et inclusive au niveau des zones agroécologiques et diffusées auprès des producteurs et agro-pasteurs. Il s'agit de : l'utilisation des cultures fourragères (Neema), l'utilisation du niébé fourrager, la gestion de l'eau avec le paillage et le zaï, l'utilisation des variétés à cycle court, l'utilisation des cordons pierreux contre la dégradation des terrains, la promotion de la fumure organique, l'association culturale, la fabrication de blocs multi nutritionnel, le traitement de la paille à l'urée. Cependant, l'évaluation note que les bonnes pratiques bien qu'étant utiles ne sont pas méconnues de la plupart des agriculteurs et agro-pasteurs, dont certains ont eu à bénéficier de formations appuyées par d'autres projets et structures de l'Etat et ONG. Par ailleurs, le choix de ces bonnes pratiques n'est pas réalisé sur la base d'études de faisabilité technique et financière, d'analyses cout-bénéfices afin de créer les conditions favorables à leur utilisation par les producteurs et agro-pasteurs. Comme souligné plus haut (voir pertinence) l'utilisation de ces bonnes pratiques s'est heurtée à plusieurs contraintes socio-économiques, techniques et financières, agroécologiques.
  
8. La réalisation des produits qui contribuent à l'effet 1.1 est jugé satisfaisante. En effet, le projet a co-produit avec l'ANACIM, le CSE, les services techniques et les populations locales, des documents basés sur les connaissances scientifiques et locales au niveau des trois zones agroécologiques. Il s'agit de : (i) Etude pour la mise à jour des connaissances sur le climat dans la zone sylvopastorale, le bassin arachidier et le Sénégal Oriental, (ANACIM, 2017) ; (ii) Diagnostic des menaces, des contraintes et des opportunités liées au changement climatique et aux savoirs endogènes en matière d'adaptation dans la zone sylvopastorale, le Bassin arachidier et le Sénégal Oriental (ANACIM, CSE, FAO, GEF. Oct. 2017) ; (iii) Caractérisation des unités pastorales au Sénégal : éléments de synthèse dans des zones de forage de la Zone Sylvopastorale (CSE, 2017) ; (iv) Etude diagnostique du fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires (GTP) (national et locaux) et de faisabilité de la mise en place de GTPs au niveau communal, au Sénégal, (ANACIM, Déc. 2017). Ces études ont été discutées, validés au niveau local, régional et national par les parties prenantes. Les acteurs interviewés apprécient ces études qui selon eux ont permis de mieux connaître : (i) les niveaux de vulnérabilités au changement climatique de chaque zone; (ii) les contraintes, menaces, les conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources végétales, forestières et animales de la zone ; (iii) les stratégies actuelles d'ACC basées sur les connaissances endogènes des populations locales ainsi que les

stratégies optionnelles d'ACC et leur priorisation, les moyens disponibles pour leur adoption et les facteurs pouvant empêcher leur adoption par les populations; (iv) les forces, faibles, opportunités, menaces et besoins d'accompagnement des unités pastorales, du GTP national et des GTP locaux. Également, ces études ont permis d'élaborer un recueil des bonnes pratiques d'ACC prioritaires, traduit en trois langues locales (Sérère, Wolof et Pular), qui portent sur les thématiques suivantes : (i) la gestion durable des ressources naturelles et la restauration de la biodiversité ; (ii) les systèmes de production agricole et de promotion d'une agriculture durable ; (iii) la santé et des productions animales ; (iv) techniques de production halieutique ; (v) la valorisation des produits locaux ; (vi) la promotion de technologies d'économie d'énergie domestique ; (vii) l'accès à l'information agro-climatique et (viii) les capacités des producteurs. De l'avis du CSE, ANACIM et FAO, un des résultats phares de ce processus est l'approche de synergie, d'harmonisation et de mutualisation des ressources, développée par l'équipe de projet qui a permis la collaboration de l'ANACIM et du CSE pour réaliser et élaborer les produits de connaissances ci-dessus cités. Cependant, L'évaluation déplore le fait que ces produits de connaissances ont été faiblement diffusés et communiqués aux différentes parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral. Plusieurs acteurs institutionnels rencontrés sur le terrain ne disposent pas des versions validées (imprimées ou électroniques) de ces documents, alors qu'ils ont activement participé à leurs processus. Par ailleurs, il est important de noter le CSE et l'ANACIM ont été faiblement impliqué dans le suivi de l'utilisation de ces produits de connaissances, afin de capitaliser les acquis et d'y apporter des ajustements. Aussi, le projet a renforcé l'équipement des stations météorologiques de l'ANACIM et le renforcement des capacités des GTP régionaux et du GTP nationales ainsi que l'appui financier pour leur fonctionnement régulier. Toutefois, l'évaluation a noté qu'à la fin de la convention avec l'ANACIM en 2017, que le projet n'était plus à mesure de garantir la continuité de la diffusion des informations agro-climatiques aux producteurs et agro-pasteurs. Au moment des visites de terrain, les producteurs et agro-pasteurs ne recevaient plus les informations agro-climatiques, ce qui pose le problème de pérennisation du fonctionnement des GTP, problème auquel le projet et l'ANACIM n'ont pu trouver de solution. Par ailleurs, la diffusion des produits de connaissances a été faible, plusieurs acteurs ne disposant pas des documents d'études approuvés.

9. L'atteinte de Effet 2.1. « L'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux » est jugée modérément insatisfaisante. Le projet n'a pas réalisé d'enquêtes de suivi des effets et ne dispose pas de bases de données, qui permettent de renseigner sur le niveau d'atteinte des indicateurs : (i) au moins 25% des OP participant aux CEP utilisent l'information climatique et les pratiques / technologies diffusées d'adaptation et de résilience au changement climatique ; (ii) 25 000 personnes (dont 40% de femmes et de jeunes) sont directement touchées. Il devient dès lors difficile de savoir ce qu'il en est exactement les taux d'adoption et le nombre de bénéficiaires touchés. Néanmoins, lors des visites de terrain, les producteurs et agro-pasteurs ont affirmé avoir utilisé les informations agro-climatiques quand elles étaient disponibles. Par ailleurs, à ce stade, la mise en place tardive des CEP, CEAP a directement impacté l'adoption à grande échelle de ces technologies, certains CEP, CEAP n'ont fonctionné qu'une seule fois, d'autres ont connu beaucoup de difficultés au démarrage, alors que le document d'orientation des CEP publié par la FAO, estime qu'il faut au moins trois années d'accompagnement pour que le producteur ou agro-pasteur adopte les pratiques diffusées. De plus, le projet a tardivement mis en place quelques mesures d'accompagnement nécessaires à l'adoption potentielle des pratiques d'ACC et technologies (clôtures, système d'irrigation goutte à goutte, poulailler, etc.)
10. La quasi-totalité des produits visés ont été modérément satisfaisants. Les curricula de formation des CEP et CEAP ont été révisés pour mieux intégrer les pratiques et des fiches techniques sur

les bonnes pratiques d'ACC ont été élaborées. Le projet a formé 523 facilitateurs des CEP et CEAP sur une prévision de 500 soit un taux de réalisation de 104%. A ceux-là s'ajoutent le recyclage de 116 maitres formateurs. Les facilitateurs formés sont des techniciens/conseillers agricoles des services d'encadrement de l'Etat (agriculture, élevage, eaux et forêt), les agents des projets de développement et des ONG partenaires du projet et les animateurs membres des organisations paysannes. Ces formations ont contribué à l'augmentation de l'expertise locale de facilitateurs champ-écoles axés sur l'ACC et la résilience climatique. Au cours des entretiens de terrain, les facilitateurs et relais facilitateurs ont à l'unanimité confirmé avoir acquis et amélioré leurs connaissances sur l'approche CEP et CEAP.

11. Au total 560 champs écoles (dont 410 CEP et 150 CEAP) ont été mis en place, sur une prévision initiale de 1 250, soit un taux de réalisation de 45%. La revue à mi-parcours avait recommandé de revoir à la baisse l'objectif initial de création de 1 250 champs écoles, à hauteur de 25%, soit un objectif réévalué à 937. Par rapport à l'objectif réévalué, le taux de réalisation se situe à 60%. Un effectif total de 12 576 agriculteurs et agro-pasteurs (dont 8 376 au niveau des CEP et 4 200 au niveau des CEAP) sur un objectif initial de 25 000 agriculteurs et agro-pasteurs, soit un taux de réalisation de 50%. Le nombre de femmes formés représente 7 335, soit 58%. Les données sont tirées des rapports des partenaires et du PIR 2020. Toutefois, le projet ne dispose pas de bases de données sur les réalisations. Cependant, l'affectation de certains facilitateurs en dehors de la zone d'intervention du projet et le recrutement de certains d'entre eux par d'autres structures a entraîné la non mise en place et ou animation des CEP et CEAP pour former les producteurs (voir ci-dessous). Pour combler ce déficit, le projet a pris l'option de former des producteurs relais, qui sont des producteurs et agro-pasteurs membres des OP couvrant les zones où les CEP et CEAP sont installés. Cette option du projet, bien qu'elle soit tardivement prise (Janvier 2020), s'est avérée efficace. Aussi, les échanges sur le terrain ont-ils révélé que les certains facilitateurs n'ont pas encore bien assimilé la problématique de l'ACC et mettent plus l'accent sur les thématiques liées aux itinéraires techniques de production et à la gestion intégrée des déprédateurs. Ainsi, le projet était obligé de faire recours à d'autres spécialistes pour aborder certains thèmes spéciaux sur l'ACC.
12. La totalité des Club Dimitra (CD) prévus ont été mis en place et des leaders villageois, des facilitateurs et des animateurs des radios communautaires ont été formés et ont appuyé leur fonctionnement. Le tableau suivant illustre la répartition des Clubs selon les partenaires de mise en œuvre concernés.

<b>Partenaires</b>	<b>Nombre de CD prévus</b>	<b>Nombres de CD réalisés</b>	<b>Nombre de membres</b>
AVSF	60	79	2080
FNPC	300	277	6925
ONG SYMBIOSE	124	131	3275
<b>TOTAL</b>	<b>484</b>	<b>487</b>	<b>12280</b>

13. Les CD ont contribué à la mobilisation de toutes les couches de la population villageoise (jeunes, femmes, vieux, adultes) autour des problématiques de développement socio-économique et culturelle, au renforcement des échanges, de la cohésion sociale, et à la mise en œuvre de projets communautaires socio-économique sur différents domaines (salubrité, infrastructures socio-économiques, crédit solidaire, reboisement, maraichage, mariage précoce, excision, santé, COVID-19, chômage des jeunes, etc.). Dans certaines localités, l'alliance stratégique entre

les CD et les CEP/CEAP s'est faite de manière volontaire par les acteurs. A titre illustratif, les CD ont : (i) aidé à la sensibilisation et à la sélection des membres pendant la phase préparatoire des CEP/CEAP ; (ii) appuyé sensibilisation et la mobilisation des membres des CEP/CEAP pendant la mise en œuvre ; (iii) servi de plateformes de partage, d'informations, et de diffusion des processus et des résultats des CEP/CEAP ; (iv) animé des thématiques au niveau de leurs radios communautaires partenaires. Plusieurs témoignages des communautés illustrent l'importance des CD. Toutefois, le projet a manqué de plans d'actions spécifiques pour faciliter l'intégration CD, CEP, CEAP et caisses AVEC. En effet, les CD n'ont pas été systématiquement installés dans les zones où les CEP et CEAP existaient, limitant ainsi la promotion de l'alliance stratégique de ces instruments. Aussi les CD ne disposent pas d'outils de suivi-évaluation, d'auto-évaluation et d'auto-capitalisation pour tirer des enseignements et améliorer leur mise en œuvre.

14. Le projet a appuyé la mise en place de caisses AVEC qui ont facilité/renforcé l'accès au crédit pour tous au niveau village pour la satisfaction de leurs besoins socio-économiques, contribué à la solidarité entre les membres à travers les rencontres et discussions. Les caisses AVEC ont été intégrées tardivement dans le dispositif d'appui du projet, sans une réelle réflexion de leur stratégie d'intégration à côté de CD. En effet, dans certaines zones, la coexistence entre les CD et les caisses AVEC a perturbé l'esprit des CD. En effet, les échanges sur les cotisations, la gestion et la répartition des fonds ont pris le dessus sur les discussions de problèmes, de recherche et de mise en œuvre de solutions endogènes. Cela ne remet pas en cause l'intérêt des caisses AVEC qui ont contribué à l'accès solidaire et décentralisé des populations rurales au crédit et à l'épargne rurale pour faire face à leur besoin.
15. Les objectifs visés sur l'Effet 2.2 « Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux CE ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC, de l'information agrométéorologique et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux » sont jugés modérément insatisfaisants. Comme souligné plus haut, l'absence d'enquêtes de suivi des effets et de base de données sur les bénéficiaires du projet limitent l'appréciation objective de ce résultat. Toutefois, au regard des difficultés de fonctionnement des CEP et des CEAP, aux contraintes à l'adoption des pratiques d'ACC, à l'arrêt de la diffusion des informations agro-climatiques et aux problèmes de développement des AGR, nous pouvons conclure avec certitude que les actions du projet ne peuvent pas directement expliquer une augmentation de productivité ou de revenus au niveau des parcelles individuelles des producteurs. S'agissant de la réalisation des produits qui contribuent à l'Effet 2.2, le projet a appuyé les OP à élaborer des plans d'actions intégrant l'ACC, a facilité leur mise avec les institutions financières, mais cela n'a pas été suffisant pour garantir leur accès aux financements et la mise en œuvre des plans d'actions. Par ailleurs, le programme de multiplication et de commercialisation des semences n'a pas produit les résultats escomptés, à cause des lenteurs dans la mise en place des intrants. En revanche, les appuis réalisés et suscités ont permis de réaliser l'étude sur la caractérisation des unités pastorales, l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion et de plans d'occupation et d'affectation des sols.
16. L'atteinte de l'Effet 3.1 « la dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive » est jugée modérément satisfaisante. Le projet a significativement contribué à l'élaboration du guide de planification et de budgétisation locale, qui intègre 04 dimensions transversales telles que le changement climatique, le genre, la nutrition et la migration. En revanche, l'ACC n'a pas été systématiquement intégrée dans les politiques et programmes des secteurs agro-sylvo-pastoraux ainsi que dans les budgets des projets de développement, malgré les efforts déployés. Néanmoins, le projet a renforcé les capacités des acteurs nationaux, régionaux, les autorités

administratives, territoriales, les élus nationaux, sur l'ACC afin de faciliter son intégration dans les politiques et budgets nationaux et locaux. Aussi, le projet a redynamisé les COMRECC et a soutenu le processus de réforme du COMNACC dont le décret d'application est en attente de signature au ministère de l'environnement. Une plateforme de concertation et de consultation sur la prise en compte de l'ACC dans les politiques publiques est en cours d'opérationnalisation.

17. L'atteinte de l'Effet 3.2 « un fonds national de résilience au changement est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local » est jugé modérément satisfaisant. Le projet a effectivement mis en place un fonds de résilience, qui a été abondé pour un montant de 403 594 100 Fcfa entre juillet 2019 et août 2020 à partir du financement du Fonds Mondial pour l'Environnement. Cependant, au moment de cette évaluation, le projet n'avait pas encore mis en place une stratégie pour le dédoublement du fonds. En effet, il était prévu qu'à partir de la troisième année que le projet mette en place fonds mobilisant le double de la contribution initiale Mondial du FEM. Ce fonds a permis le financement de 10 sous-projets portés directement par les OP en milieu rural pour un montant de 367 589 225 Fcfa. En termes de réalisation, le projet a mis en place un dispositif participatif, inclusif et sécurisé de gouvernance et de suivi du fonds au niveau national, régional et local, a mis en place des outils de gestion, de passation des marchés et a renforcé les capacités des acteurs sur leur utilisation. La mise en œuvre des sous-projets financés a effectivement démarré et certains sont à leur premier et/ou deuxième cycle d'exploitation d'embouche ovine et bovine, d'aviculture, de périmètre maraichers, d'achats et reventes d'intrants, et de fonds revolving, etc. Toutefois le retard dans la signature du protocole, la mise en place tardif du fonds et le démarrage tardif de la réalisation des investissements sur le terrain sont des manquements notés.
  
18. Enfin dans le domaine de la gestion et du suivi-évaluation, l'évaluation juge modérément satisfaisante les résultats obtenus. Le projet ne dispose pas d'un expert dédié au suivi-évaluation, n'a pas mis en place un système de système de collecte des indicateurs d'effets ; ne dispose pas de bases de données sur les CEP, CEAP, CD et caisses AVEC et fonds de résilience climatique, etc. Le tracking tool qui est un outil de suivi des indicateurs d'effets développé par le FEM et qui doit être renseigné à mi-parcours et à l'évaluation finale, n'a été renseigné qu'à mi-parcours. Les rapports des partenaires ont été élaborés dans les délais mais n'ont pas été suffisamment axés sur les résultats mais plutôt sur les actions réalisées. Ces rapports ont été utilisés par le projet pour élaborer les différents PIR. L'évaluation à mi-parcours a été réalisée et les recommandations mis en œuvre. Des efforts ont été fait dans la capitalisation des résultats, l'auto-évaluation participative, ainsi que la communication qui a été plutôt réactive au lieu d'être stratégique.

## Efficiences

19. **L'efficacité du projet est jugée modérément satisfaisante.** L'étendue et la dispersion des zones d'intervention, couplée au nombre élevé de partenariats sans une réelle coordination et synergie et harmonisation des actions, et le personnel limité de l'UCP et basé à Dakar, ont atténué l'efficacité du projet. A cela s'ajoutent les lenteurs habituelles dans la signature des protocoles, les lourdeurs des procédures de passation des marchés et de décaissement, qui ont retardé la mise en œuvre des activités sur le terrain. D'après les chiffres fournis par la FAO, le projet a des dépenses totales de 6.050.272 correspondant à un taux d'exécution financière de 98,2% au 28 Février 2022. Le tableau suivant donne le détail de ces informations :

<b>Situation au 28/02/2022</b>	
<b>Budget USD</b>	6,228,996
<b>Fonds reçus USD</b>	6,228,995
<b>Dépenses effectivement réalisées (A)</b>	5,882,092
<b>Engagements de dépenses fermes (H)</b>	135,148
<b>Engagement de dépenses à venir (S)</b>	99,637
<b>Dépenses totales (A + H + S) (USD)</b>	6,116,876

## **Durabilité**

### **20. Les risques pour la durabilité des résultats du projet sont jugés modérément probables.**

Une multitude de facteurs militent en faveur de la durabilité des acquis du projet : le renforcement technique des partenaires, OP et bénéficiaires, la mise en place du fonds résilience, le partenariat avec les institutions qui sont ainsi sensibilisées davantage sur les questions de l'ACC, la diversité des approches, la production et diffusion de connaissances sur l'ACC. Toutefois, il subsiste quelques risques qui peuvent éprouver cette durabilité. Sur le plan financier, des risques majeurs pèsent sur le financement pour la continuité des services offerts par les GTP, la poursuite du suivi de l'animation des CEP et des CEAP, l'extension du fonds de résilience climatique aux autres OP, et par l'absence de stratégie de dédoublement du fonds. Sur le plan institutionnel et de gouvernance, la diversité des acteurs qui s'activent dans la promotion des CEP et CEAP sans une concertation et coordination, comporte un risque d'émiettement de la gouvernance du conseil agricole et rural à travers les CEP et CEAP ; les incompréhensions entre le FNDAPS et l'ANCAR sur l'institutionnalisation/l'internalisation des CEP et CEAP, le faible niveau d'implication des services techniques régionaux dans la supervision des CEP et CEAP, le retard dans la signature du décret d'application de la réforme du COMNACC, sont des facteurs de risques pour la suite des actions post projet. L'évaluation n'a pas de preuves sur les risques environnementaux pouvant découler des actions du projet.

## **Les facteurs affectant la performance**

**21. Les facteurs affectant la performance du projet sont modérément satisfaisants.** Plusieurs facteurs ont affecté la performance du projet. La COVID-19 a fortement freiné la mise en œuvre du projet au cours des deux dernières années. L'implication et la participation de l'ensemble des parties prenantes pendant la préparation et la conception du projet ont favorisé leur engagement et facilité la mise en œuvre du projet. En revanche, la forte étendue et la dispersion des zones d'intervention du projet a ralenti la mise en œuvre et l'efficacité du projet. Les partenaires de mise en œuvre ont aidé le projet dans la réalisation des activités sur le terrain, mais la pluralité des partenariats combinée avec le faible niveau de coordination, de synergie et d'harmonisation entre eux a réduit leur efficacité. La performance du projet a été impactée par les faiblesses du suivi-évaluation et l'absence d'un expert en suivi-évaluation, qui n'a pas permis la collecte systématique de données pour surveiller les indicateurs d'effets, et de procéder à des réajustements. Du fait de l'arrêt précoce de son fonctionnement, le comité technique de pilotage

n'a pas assuré pleinement sa mission de suivi de l'état d'avancement des réalisations et résultats afin de formuler les recommandations idoines, de facilitation de la coordination efficace entre les partenaires, d'institutionnalisation de l'ACC dans les politiques publiques et d'instance d'échange sur les mécanismes de durabilité des résultats et de leur mise à l'échelle. L'assistance technique fournie par les experts du bureau pays de la FAO, de la FAO (siège) et de l'unité FEM de la FAO a aidé l'UCP dans la mise en œuvre du projet. Cependant, les lenteurs sur les procédures administratives et de passation des marchés, ainsi que les restrictions de déplacements liées à la COVID-19 ont atténué leur efficacité. En outre, les interventions des partenaires de cofinancement n'ont pas été bien coordonnées ou même concertées tout au long du projet.

## **Genre et inclusion sociale**

22. **La prise en compte du genre et de l'inclusion sociale est satisfaisante.** La dimension genre est prise en compte dans la préparation, la conception du projet en termes d'analyse, d'activités, et d'indicateurs désagrégés par sexe mais non par âge. Dans la mise en œuvre, les femmes ont participé à toutes les consultations, elles sont majoritairement bénéficiaires des CEP, CEAP, AVEC, CD et des projets du fonds résilience climatique y compris des AGR. Elles représentent entre 55 et 60% des bénéficiaires formés. Cependant, le projet n'a pas pris en compte les besoins des personnes vivant avec un handicap.

## **Conclusions**

***Conclusion 1 : Le projet est pertinent par rapport aux priorités stratégiques nationales, de la FAO, du FEM et il répond aux besoins des bénéficiaires. La mobilisation et l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre du projet traduit leur intérêt partagé des questions d'adaptation au changement climatique, d'équité de genre et de résilience des écosystèmes.***

23. Les Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de l'action sociale ont été actifs dans la mise en œuvre du projet. Leurs appréciations positives sur le projet montrent que celui-ci est en phase avec les politiques et stratégies nationales. Il n'y a pas eu de changements dans la problématique de départ qui a été confirmée par les études diagnostiques ainsi que les concertations multi-acteurs réalisées au démarrage du projet.
24. Le projet est également pertinent par rapport aux besoins des bénéficiaires. Ces derniers ont renforcé leurs connaissances et savoir-faire pour améliorer la résilience de leurs systèmes de production et développer des dynamiques communautaires d'autopromotion contribuant à la prise en charge des besoins de la communauté au travers des Clubs Dimitra. En outre, les bénéficiaires femmes et jeunes grâce à la discrimination positive dans le ciblage, les appuis des AGR et les Clubs Dimitra ont pu renforcer leur pouvoir de décision et leur pouvoir économique.

**Conclusion 2 : le projet a participé au renforcement des capacités des acteurs institutionnels et des OP en matière d'adaptation au changement climatique, résilience et équité de genre**

25. Le projet a effectivement contribué à l'intégration de l'ACC dans les politiques, projets et programmes. Grâce au projet le cadre juridique du COMNAC a été révisé et les COMRECC de Matam et Louga ont également été revitalisés, les COMRECC de Kaolack, Tambacounda, Fatick e, Kaffrine et Diourbel sont en suspens. Les parlementaires et élus locaux ont été informés, sensibilisés et formés sur les questions d'adaptation au changement climatique. L'institutionnalisation des champs écoles paysans est en bonne voie alors que celle du Fonds

résilience climatique est effective. L'institutionnalisation de l'intégration de l'ACC dans les instruments de planification locale est également en voie avec la validation en cours du guide de planification locale intégrant les quatre dimensions transversales que sont ACC, migration, nutrition et genre.

26. Plusieurs institutions clés ont été renforcées : la DEEC, l'ANACIM, le CSE, l'ANCAR. Le capital humain des services techniques déconcentrés (Agriculture, Élevage, Eaux et forêts) a été formé dans le domaine de champs écoles paysans et de l'intégration des dimensions adaptation au changement climatique et équité de genre. Le réseau des facilitateurs GIPD a actualisé sa démarche CEP avec l'intégration de l'ACC et des CEAP. L'expertise nationale en matière de club Dimitra a été rehaussée à travers des partenaires de mise en œuvre formés dans ce domaine. Le projet a facilité l'amorce de dynamiques institutionnelles à travers la revitalisation de COMRECC, de certains GTP, la mise en place de réseau de diffusion de l'information climatique auprès des producteurs et des communautés et aussi à travers le dispositif du Fonds résilience climatique (CER au niveau régional et CAL au niveau local). L'intégration des organisations paysannes faitières en qualité de partenaires de mise en œuvre a permis de renforcer leurs capacités dans les domaines : d'animation de CEP, de CEAP et de clubs Dimitra, fournitures de services de conseil à leurs membres, de prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de l'équité de genre, travail en réseau, etc.

***Conclusion 3 : le projet a pris en compte les questions d'équité de genre et d'environnement dans sa conception et touche une majorité de femmes en pratique. La dimension environnementale a également été au cœur du projet.***

27. L'analyse contextuelle a bien fait ressortir la dimension environnementale et la situation de vulnérabilité des femmes et des jeunes. Le genre est pris en compte depuis l'élaboration du projet avec la formulation d'un indicateur sexospécifique a (40% de femmes et de jeunes sont directement impactées par le projet. La prise en compte du genre est également effective dans la majeure partie des activités du projet durant la mise en œuvre. Au sein des champs écoles il a été identifié des actions spécifiques pouvant augmenter la participation des femmes telles que le paillage des cultures maraichères. Les femmes sont majoritaires dans la plupart des CEAP, CEP, CD et micro-projets. 51% des CD sont exclusivement composés de femmes. Elles représentent entre 55 et 60% des bénéficiaires formés.
28. La dimension environnementale a été au cœur du projet. La vulnérabilité environnementale a été un critère important dans le ciblage des zones d'intervention du projet. Toutes les actions promues par le projet concourent à accroître la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques (pratiques d'ACC via les CEP et CEAP, clubs Dimitra, GTP). Sur le plan politique et institutionnel, les Policy brief, la redynamisation du COMNACC et des COMRECC, l'élaboration d'un guide de planification locale intégrant l'adaptation au changement climatique contribuent à une meilleure prise en compte de l'ACC au sein des politiques nationales.

***Conclusion 4 : La mise en œuvre du projet a été défailante sur plusieurs points qui ont affectés son efficacité***

29. Plusieurs facteurs ont affecté négativement la mise en œuvre du projet. La lenteur des processus administratifs de la FAO a fait que la plupart des CEP et CEAP ont été installés tardivement, et sur une vaste zone d'intervention. L'accent a été mis sur la quantité de CEAP à mettre en place au détriment de la qualité de la pédagogie et de la pertinence des thèmes abordés, souvent peu innovants et parfois mal adaptés aux systèmes de production des bénéficiaires (peu de travail

sur l'arachide dans le Bassin Arachidier ; peu de travail sur le pastoralisme dans le Ferlo...). En l'absence d'un système de suivi-évaluation et confronté à une forte déperdition des facilitateurs, le projet n'a eu ni le temps ni les moyens de corriger systématiquement ces faiblesses. Enfin, le contexte de lutte contre la pandémie à partir de début 2020 a également réduit sa marge de manœuvre et limité ses capacités d'actions sur le terrain.

## Recommandations

30. Sur la base des constatations et conclusions, les recommandations suivantes sont formulées.

Recommandations	Destinataires	Importance	Priorité
Procéder à une fermeture officielle des activités en informant tous les partenaires de manière officielle et leur demander de faire de même avec les acteurs sur le terrain, surtout les bénéficiaires.	FAO	Haute	Haute
Responsabiliser les OP de base dès le début des projets futurs pour la formation au niveau des CEP et CEAP, la mise en place, l'animation, le suivi, la capitalisation, pour éviter les risques de déperdition, la surcharge de travail des agents techniques d'agriculture et d'élevage.	FAO	Moyenne	Moyenne
Lors des interventions futures promouvoir une meilleure coordination des partenariats et harmonisation des approches CEP-CD-AVEC-Fonds de résilience ainsi qu'une refonte des guides afférents.	FAO	Haute	Moyenne
Déléguer les procédures de passation de marches auprès des partenaires de mise en œuvre pour faciliter l'acquisition des intrants/matériels/ équipements nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des CEP/CEAP	FAO	Haute	Haute
Renforcer la coordination les synergies d'action et l'harmonisation des interventions entre les partenaires de mise en œuvre en mettant en place un mécanisme de coordination et de suivi des réalisations physiques et financières des cofinanciers ainsi que de rapportage de capitalisations des acquis	FAO/GEF	Moyenne	Moyenne
S'assurer de mettre en place dans les six mois précédant la fin un plan de sortie, négocié avec tous les acteurs Négocier un plan indicatif de sortie avec les parties prenantes d'ici fin 2021.	FAO	Haute	Haute
Les projets futurs devront renforcer la capitalisation et le partage des savoirs générés au cours de la mise en œuvre	FAO	Haute	Moyenne
Lors des prochaines interventions recruter une personne dédiée au suivi-évaluation et mettre en place un système de suivi-évaluation SSE fonctionnel	FAO	Haute	Haute
Lors de la conception des projets futurs s'assurer de la disponibilité de moyens humains et financiers, pour garantir l'exécution du projet en fonction de la couverture géographique.	FAO	Haute	Moyenne

<b>Recommandations</b>	<b>Destinataires</b>	<b>Importance</b>	<b>Priorité</b>
Mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi des réalisations physiques et financières des cofinanciers ainsi que de rapportage de capitalisations des acquis	FAO/GEF	Haute	Haute
Renforcer le partage et la communication des produits de connaissances avec l'ensemble des parties prenantes	FAO	Haute	Moyenne
Travailler en collaboration avec l'ANACIM et les autres partenaires du développement sur un mécanisme de pérennisation du financement et du fonctionnement des GTP	FAO, ANACIM	Haute	Haute
Procéder à l'intégration effective du pastoralisme dans les CEAP et mettre l'accent sur les méthodes d'animation en mettant les agropasteurs au centre de l'apprentissage	FAO	Haute	Haute
Prendre en compte les besoins des personnes vivants avec un handicap dans l'approche CEAP, CEP, CD et Caisse AVEC	FAO	Haute	Haute
Assurer le suivi pour la finalisation de la signature du décret de réforme du COMNACC et l'accélération du processus d'institutionnalisation et d'internalisation des CEP et CEAP	FAO, ANCAR, FNDASP, DECC	Haute	Haute
Mettre en place rapidement un mécanisme de dédoublement du fonds résilience climatique	FAO, FNDASP	Haute	Haute

## 1. Introduction

31. Ce présent rapport porte sur l'évaluation finale du Projet GCP/SEN/065/LDF « Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-école paysans ». Le projet est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et est exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) de l'État du Sénégal. Le projet a une durée initiale prévisionnelle de cinq (05) ans (01/12/2015 au 31/12/2020). La durée du projet a été prorogée à décembre 2021. Le rapport d'évaluation finale du projet présente les résultats obtenus, les enseignements tirés, les conclusions et recommandations. Le rapport est élaboré sur la base des informations collectées à partir de la revue bibliographique, des interviews et des visites de terrain. La structure du rapport comprend un résumé exécutif, une description du contexte, du projet et de la méthodologie, la présentation des résultats, les conclusions et les recommandations.

### 1.1. Finalité de l'évaluation

32. L'évaluation finale du projet est une exigence du FEM. Le but de l'évaluation est de déterminer les performances du projet, les conditions de durabilité des résultats et les enseignements à considérer pour la conception et la mise en œuvre des projets futurs. L'évaluation vise à informer l'État du Sénégal, la FAO, le FEM, les partenaires de cofinancements, les membres du comité de pilotage, l'Unité de Coordination du Projet (UCP), les partenaires de mise en œuvre, les populations bénéficiaires, les autorités administratives et les collectivités locales, sur les résultats du projet, les conditions à mettre en place pour garantir la durabilité et les enseignements à tirer pour la conception et la mise en œuvre de projets futurs.

### 1.2. Champs et objectifs de l'évaluation

33. Il s'agit d'une évaluation finale du Projet GCP/SEN/065/LDF « Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs-école paysans ». L'évaluation couvre les phases de conception et de mise en œuvre du projet (01/12/2015 au 30/09/2021). Elle a couvert toutes les trois zones agroécologiques (Zone Sylvo- Pastorale, le Bassin Arachidier et Zone du Sénégal Oriental), les sept régions<sup>1</sup> et dix-sept communes<sup>2</sup> d'intervention du projet. L'évaluation s'est intéressée aux quatre composantes du projet et aux quatre domaines d'intervention de ce dernier que sont : les Champ-Ecoles Paysans (CEP), les Champ-écoles Agro-pastorales, les Clubs Dimitra (CD), le Fonds résilience climatique, les caisses AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit), les Activités génératrices de revenus (AGR). L'ensemble des parties prenantes du projet ont été impliquées dans le processus d'évaluation : la FAO, l'UCP, le FEM, l'État du Sénégal, les partenaires de mise en œuvre, les populations bénéficiaires.

34. L'évaluation s'appuie sur les questions d'évaluation et utilise les critères d'évaluation de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité. Elle adresse aussi d'autres éléments tels que les facteurs affectant la performance, le genre, le cofinancement, la progression vers l'impact, la garantie environnementale et sociale, la gestion des savoirs et l'additionnalité.

35. Les objectifs de l'évaluation sont d'examiner la réalisation des objectifs du projet, sa performance et les changements induits, d'identifier les problèmes durant sa conception, sa mise en œuvre afin d'orienter les actions futures en la matière. Il s'agit d'analyser : (i) le degré

---

<sup>1</sup> Fatick, Kaolack, Louga, Matam, Tambacounda, Kaffrine et Diourbel

<sup>2</sup> Ogo, Oudalaye, Vélingara Ferlo, Kayemore, Ida Mouride, Kathiote, Kousanar, Tessékéré, Thiel, Labgar, Barkedji, Gassane, Ngoye, Sagna, Djilor, Koulor et Missira

de pertinence et de qualité du projet lors de sa conception de sa mise en œuvre et de la production de résultats ; (ii) les réalisations et contributions du projet au regard de ses objectifs, de son efficacité et efficacité ; (iii) le degré d'impact à long terme et de durabilité des résultats ; (iv) la qualité de son système de suivi évaluation ; (v) le degré d'engagement des parties prenantes du projet ; (vi) les garanties environnementales et sociales ; (vii) les aspects genres ; (viii) la progression vers les impacts du projet ; (ix) les aspects de gestion des savoirs.

36. Les principales questions d'évaluations sont structurées comme suit :

#### **Pertinence**

- Les résultats du projet ont-ils été conformes : (i) aux domaines spécifiques et stratégies de programme opérationnelles du FEM ; (ii) aux priorités nationales et au cadre de programmation pays FAO ?
- Quel est le degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels, puis acteurs de mise en œuvre) ?
- La pertinence du projet a-t-elle changé depuis sa conception du fait de nouvelles politiques, plans ou programmes nationaux affectant la pertinence des objectifs et des buts initiaux du projet ?

#### **Efficacité :**

- Dans quelles mesures les interventions de la FAO ont contribué à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agrosylvopastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des Changements Climatiques (CC), en :
  - (i) facilitant l'utilisation de l'information agro-climatique et l'adoption de pratiques d'adaptation au CC par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ;
  - (ii) améliorant la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au CC en intégrant aux politiques, aux programmes et aux projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au CC.
- Dans quelle mesure le résultat réel du projet correspond-il aux effets escomptés ?
- Quel est le niveau d'atteinte des résultats au niveau de chaque output ?
- Quelle est la contribution du projet aux Global Environmental Benefits (à partir du Tracking Tools) ?
- Effet 1.1: Dans quelle mesure les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au CC ont été renforcées et systématisées. Dans quelle mesure les innovations/pratiques d'ACC mises à échelle ont été identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées ?
- Effet 2.1: Dans quelle mesure l'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ?
- Effet 2.2 : Dans quelle mesure les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux CE ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC, de l'information agrométéorologique et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux ?
- Effet 3.1 : Dans quelle mesure la dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes passant d'une réponse réactive à une approche proactive ?

#### **Efficience :**

- Dans quelle mesure la FAO a-t-elle assuré l'identification des projets, la préparation du concept, l'évaluation, la préparation, l'approbation et le démarrage, la supervision ? Dans quelle mesure les risques ont-ils été identifiés et gérés ?
- Dans quelle mesure l'agence d'exécution s'est-elle acquittée efficacement de son rôle et de ses responsabilités liées à la gestion et à l'administration du projet ? (Distinguer le rôle de la FAO en tant qu'agence d'exécution et en tant qu'acteur dans la mise en œuvre des activités du projet)

- Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente par rapport à la mobilisation et l'utilisation des ressources ?
- Dans quelle mesure le projet a cherché à innover en proposant des approches nouvelles facilitant sa mise en œuvre ?
- Quel est le degré de communication entre les parties prenantes du projet au niveau des acteurs institutionnels et au niveau des acteurs de mise en œuvre ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet au regard des relations acteurs institutionnels/acteurs de mise en œuvre ?
- Quel est le degré d'efficience de la FAO dans l'exécution des procédures du projet ?

#### **Durabilité :**

- Les résultats du projet sont-ils durables, quelle est la probabilité que ces derniers perdurent au-delà de la clôture du projet ?
- Quels sont les principaux risques et éléments susceptibles d'affecter la durabilité des bénéfices tirés par le projet ?
- Dans quel mesure les bénéfices tirés par le projet ont été mis à l'échelle au niveau institutionnel ?
- Quelles sont les mesures mises en place dans le cadre du COVID-19 pour limiter les effets de la pandémie sur les activités du projet ?
- Quel sont les mécanismes potentiels de répliation au niveau des pays de la sous-région (du fait du mandat de résilience du bureau régional) ?

#### **Éléments affectant la performance :**

- **Suivi-Evaluation (SE) :** Le plan de suivi évaluation adopte-il une approche pratique et suffisante dans sa mise en œuvre ? Le SSE a-t-il opéré dans le cadre du plan de SE ? Les informations ont-elles été collectées de manière systématique en utilisant les méthodes appropriées ? Les informations tirées du SE ont-elles été utilisées de manière appropriée dans les processus de prise de décisions ?
- **Engagement des parties prenantes :** D'autres acteurs, tels que la société civile, la population autochtone ou le secteur privé, ont-ils été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre du projet, et quel en a été l'effet sur les résultats du projet ?
- La conception du projet à elle été appropriée pour produire les résultats escomptés ?

#### **Garantie environnementale et sociale**

- Dans quelle mesure les préoccupations environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- La classification initiale des risques ESS du projet est-elle encore pertinente ?
- Le projet a-t-il aidé les bénéficiaires à s'adapter au changement climatique ?

#### **Genre**

- Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Le projet a-t-il été mis en œuvre en garantissant une participation et des bénéfices équitables entre sexes ?

#### **Cofinancement :**

- Dans quelle mesure le cofinancement attendu s'est-il matérialisé et cela a-t-il affecté les résultats du projet ?

#### **Progression vers l'impact**

- Dans quelle mesure les progrès mis en évidence peuvent-ils être attribués au projet ?
- Y-a-t-il eu des preuves de : réduction de stress environnemental en matière d'adaptation

- Réduction de stress environnemental en matière d'adaptation
- De changement de statut environnemental ; ou encore (iii) de changement dans le cadre politique / juridique / réglementaire ?
- Existe-t-il des barrières ou d'autres risques qui pourraient entraver les futurs progrès en termes d'impact ?

### **Gestion des savoirs**

- Comment le projet évalue-t-il, documente-t-il et partage-t-il ses résultats, leçons apprises et expériences ?

### **1.3. Destinataires visés**

37. Les résultats de cette évaluation finale sont principalement destinés au FEM, à la FAO et à l'Etat du Sénégal, aux partenaires de mise en œuvre et aux populations bénéficiaires, afin de les informer des performances du projet, des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet et des conditions nécessaires pour la durabilité des résultats, ainsi que des recommandations à prendre en compte. Globalement, les résultats de l'évaluation vont permettre : (i) au FEM d'apprécier la performance du projet, de consolider et d'orienter les appuis futurs ; (ii) à la FAO d'apprécier sa performance et de tirer les enseignements et d'appliquer les recommandations requises pour renforcer son assistance à l'Etat du Sénégal dans le domaine du renforcement de l'adaptation au changement climatique et de la résilience des ménages agricoles à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) à l'Etat du Sénégal d'apprécier les performances du projet et de capitaliser les acquis tirés de la mise en œuvre des CEP, CEAP, du fonds résilience climatique, des CD afin d'assurer leurs consolidation et mise à l'échelle. Les résultats de l'évaluation permettront aux partenaires de mise en œuvre, les organisations paysannes et les populations bénéficiaires, d'apprécier leur contribution au projet et d'identifier les actions qu'ils doivent mener pour assurer la pérennisation des acquis.

### **1.4. Méthodologie**

38. L'évaluation finale du projet respecte les normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation, les directives du FEM, les termes de référence et les mesures barrières contre la COVID-19 édictées par l'Etat du Sénégal. L'évaluation finale a adopté une approche systémique, participative et inclusive lors des phases de préparation de la mission, d'enquête sur le terrain, de visite des réalisations, d'analyse des données et de rédaction de rapport.

#### **1.4.1. Préparation de la mission**

39. La phase de préparation de la mission s'est déroulée durant la première semaine du mois d'août 2021. Deux réunions de cadrage ont été organisées entre l'équipe de consultants<sup>3</sup> et l'UCP, le staff de la FAO au Sénégal, le chargé d'évaluation du Bureau de l'Evaluation. Les réunions ont permis de préciser les objectifs de la mission, de recueillir la documentation, de discuter de la méthodologie et de planifier la phase d'enquête. Au cours de cette phase, les documents suivants ont été revus : le Document du Projet (Prodoc) ; les documents de politiques, de stratégies et de programmes du Sénégal, de la FAO et du FEM ; les rapports d'avancement du projet (PIR), les protocoles et les rapports d'activités de l'UCP et des partenaires ; le rapport d'évaluation à mi-parcours, etc. La revue préliminaire a permis d'élaborer le rapport de démarrage qui : (i) décrit le contexte du projet ; (ii) la démarche méthodologique à suivre ; (iii)

<sup>3</sup> L'équipe d'évaluation est composée de : **M. Saboury Ndiaye**, Chef d'équipe couvrant les aspects d'adaptation de CC en extension et au sein des Champs Ecoles Paysans et Agropastoraux ; **M. Alexandre Diouf**, couvrant les aspects de renforcement institutionnel et de conseil politique ; **Mme Kéwé Kane**, chargée de la planification, du suivi évaluation du projet, ainsi que du genre et de l'inclusion sociale dans les services de vulgarisation, les Champs Ecoles Paysans et Agropastoraux les Clubs Dimitra ; **M. Mar Ngom**, couvrant le renforcement institutionnel, le renforcement des capacités des OP et les services d'extensions du point de vue de l'apprentissage.

présente la matrice d'évaluation précisant pour chaque critère les questions et sous-questions, les indicateurs, les méthodes de collecte et d'analyse des données ; (iv) décrit les outils de collecte de données ainsi que le calendrier de la mission et des livrables. Le rapport de démarrage a été présenté à l'UCP en réunion virtuelle au cours de laquelle le chronogramme, les sites à visiter et les acteurs à rencontrer ont été discutés et validés. Le choix des sites visités dans chaque zone a tenu compte des critères suivants : accessibilité du site pendant l'hivernage ; distance entre les sites à visiter ; présence des CEP, des CEAP, CD, fonds résilience climatique, caisses AVEC, etc. Par la suite, la FAO au Sénégal a annoncé officiellement la mission à ses partenaires, par la transmission d'une lettre d'introduction accompagnée du chronogramme de la mission et des visites de terrain et des termes de référence de l'évaluation. Cette étape a été suivie par la collecte de données sur le terrain.

#### 1.4.2. Collecte de données et visites des réalisations

40. La phase de collecte de données a été découpée en deux étapes. La première étape s'est déroulée sur la période du 16 août au 2 septembre 2021, répartie comme suit : (i) du 16 au 21 août : entretiens virtuels avec les partenaires institutionnels basés à Dakar ; (ii) du 23 août au 2 septembre : entretiens avec les bénéficiaires, les partenaires du projet basés sur le terrain et visite des réalisations. La deuxième étape a concerné les entretiens avec l'UCP et le personnel de la FAO au Sénégal et à Rome, et s'est déroulée du 14 au 16 septembre, suite au retour de terrain des consultants et à la présentation des résultats préliminaires. Le tableau 1 présente les catégories d'acteurs interviewés.
41. A Dakar, des entretiens virtuels avec les partenaires du projet ont été organisés, suite à l'augmentation des cas de COVID-19. Des personnes ressources et points focaux des structures partenaires d'exécution du projet ont été sélectionnés de manière raisonnée par l'équipe d'évaluation à partir d'une base de données d'acteurs fournie par l'UCP. Des séances d'entretien ont été organisées sur la base d'un guide d'entretien pour une durée de 40 minutes à 1 heure de temps. Ces entretiens ont mobilisé un à plusieurs acteurs de la même structure (voir liste des personnes interviewées dans l'Appendice 5).
42. L'équipe de consultants a visité les trois zones agroécologiques, six sur sept des régions et dix sur dix-sept des communes d'intervention du projet. Lors des visites, des entretiens individuels et groupés ont été réalisés avec les populations bénéficiaires des CEP, CEAP, du fonds résilience climatique, des CD, des caisses AVEC et des AGR. Des interviews ont été aussi réalisées avec les partenaires de mise en œuvre du projet, les facilitateurs, relais facilitateurs et les autres acteurs impliqués lors de l'exécution du projet. Le tableau suivant illustre les zones visitées par l'équipe de consultants :

N°	REGIONS	DEPARTEMENT	COMMUNE
1	MATAM	MATAM	Ogo
2		RANEROU	Oudalaye
3			Velingara
4	LOUGA	LINGUERE	Barkedji
5			Thiel
6	KAFFRINE	KOUNGUEUL	Ida Mouride
7		KAFFRINE	Kathiotte
8	KAOLACK	NIRO DU RIP	Kayemor
9	FATICK	FOUNDIOUGNE	Djilor

10	TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA	Koussanar
11			Missirah

43. Suite à la phase de terrain, les résultats préliminaires de l'évaluation ont été présentés à l'UCP, au personnel de la FAO et de l'OED, pour recueillir leur avis, clarifier et approfondir certains points. Par la suite, les entretiens ont été poursuivis avec l'UCP et le staff de la FAO à Rome.

**Tableau 1: Catégories d'acteurs interviewés**

Parties prenantes	Institutions et acteurs impliqués
UCP	Coordonnateur, Expert Agronome, Expert Elevage, Point focal CD, Assistant Administratif et financier
Partenaires d'exécution	<b>FAO (Siège)</b> : Fonctionnaire Technique Principal ; Chargée de programme à l'unité de coordination du FEM ; Expert CD, Expert pastoralisme ; <b>FAOSN</b> : Représentant Résidant, Chargé de programme du Bureau pays,  Etat du Sénégal : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER)
Partenaires de cofinancement	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASALOUMAKAF), Projet multinational de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire au Sahel (P2RS), Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS).
Partenaires de mise en œuvre	<b>Services techniques de l'Etat</b> : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), Centre de Suivi Ecologique (CSE), Direction Régionale du Développement Rural (DRDR), Services Régional des Eaux et forêts, Service Départemental du Développement Rural, Service Départemental de l'Elevage, Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP), Agence Régionale de Développement, Service Régional de Développement Local, Service Départemental d'Appui au Développement Local,  <b>ONG et Réseaux</b> : Réseau National des Facilitateurs du Sénégal (RNFS Maîtres Formateurs), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), ONG SYMBIOSE, Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC),  <b>Organisations des Producteurs à la base</b> : Entente des groupements associés à la base, GIE Dagne Diame, GIE Pinal Bamtare Djolof Thiel, GIE Mbamtare Labgar, GPF Labgar Thianor, GIE Diobé Soro Khoum, GIE Kawral Younouféré, GIE Béléré Tékinguel, Association Gallé Aynaabé Missirah, GIE Takku Liquey Ida Gadiaga, GIE Penthium Dekray, GIE Soukhali Mbaymi, GIE Diam Welly Keur Yoro
Bénéficiaires	Producteurs, agro-pasteurs, hommes, femmes, jeunes bénéficiaires des CEP, CEAP, CD, fonds résilience climatique, caisses AVEC

Source : Consultants

### **1.4.3. Analyse des données et rédaction du rapport**

La phase d'analyse des données et de rédaction du rapport s'est déroulée du 20 septembre au 7 octobre 2021. L'équipe d'évaluation a procédé à la triangulation des données issues des interviews, des visites de terrain et de la revue documentaire, afin de répondre aux différentes d'évaluation déclinée dans les termes de référence. Pour les critères d'évaluation dont la notation est requise, les échelles de notation du FEM (appendice 3) ont été utilisées : très satisfaisant (HS), satisfaisant (S), modérément satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI), insatisfaisant (I) et très Insatisfaisant (HI).

### **1.5. Limites**

44. A Dakar, l'évaluation a été perturbée par la recrudescence des cas de COVID-19 qui n'a pas permis de faire des rencontres physiques avec l'UCP, la FAO et certains partenaires institutionnels. Pour atténuer ce problème, des entretiens en ligne via la plateforme Zoom ont été réalisés au cours desquelles les discussions avec les personnes ressources clés ont été effectuées. Malgré la présence de cas de COVID-19 au niveau des régions d'intervention du projet, des visites de terrain ont été réalisées, avec le respect strict des mesures barrières recommandées. Cependant, l'inaccessibilité de certains sites pendant l'hivernage, la dispersion et l'éloignement des sites et l'occupation des producteurs et agro-pasteurs par les travaux champêtres, ont été des limites pour couvrir l'ensemble des zones d'intervention du projet et rencontrer tous les acteurs concernés. Pour palier à ces limites, l'équipe d'évaluation a visité les trois zones agroécologiques en ciblant les communes qui concentrent l'ensemble des différents domaines d'intervention du projet. Différents domaines d'intervention du projet (CEP, CEAP, CD, fonds résilience climatique et caisses AVEC) dans chaque zone visite les différentes catégories de bénéficiaires ont été rencontrés (hommes, femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs, agro-pasteurs).

## **2. Contexte et description du projet**

### **2.1. Contexte général**

45. La République du Sénégal est située à l'extrême ouest du continent africain, entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude Nord et couvre une superficie de 196 712 km<sup>2</sup>. Le pays est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée, et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, la République de Gambie forme une quasi-enclave sur le cours inférieur du fleuve éponyme.

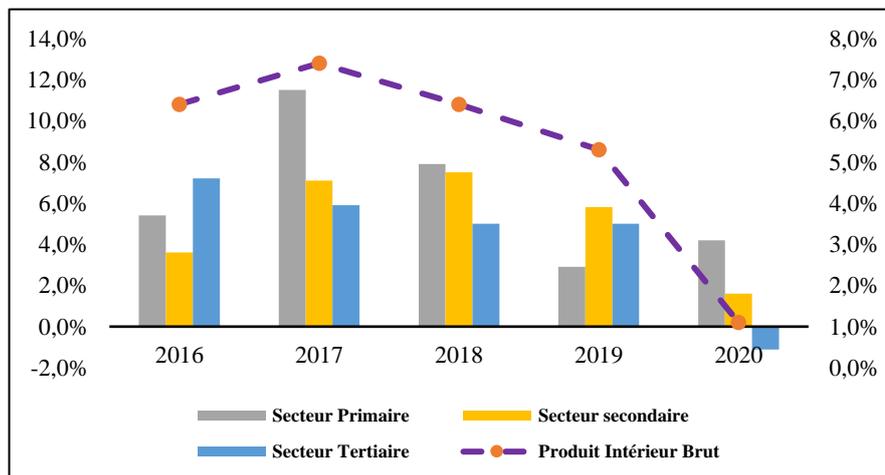
46. Le pays possède une population totale de 16,3 millions d'habitants en 2019, (52,3% rurale, 47,7% urbaine caractérisée par un fort exode rural avec 77% de la population vivant en zone rurale en 1960 contre 52,3% en 2019). La population Sénégalaise est composée de 51,2% de femmes. Le secteur agricole emploie 30% de la population active et génère environ 14,7 % du PIB. Il est caractérisé par une agriculture de subsistance dépendante des changements climatiques avec moins de 2% des terres cultivées irriguées.

47. Au plan économique, le pays a enregistré de bonnes performances de croissance économique au cours des dernières années. L'économie Sénégalaise a enregistré un taux de croissance du Produit Intérieur Brute (PIB) de 5,3% en moyenne annuelle entre 2016 et 2019 (DPEE, 2019). Cependant, en 2020, la croissance économique a été fortement impactée par l'apparition de la pandémie de la COVID 19 au Sénégal, avec le taux de croissance du PIB réel projeté à 1,1% en 2020 contre une prévision initiale de 6,8%. En 2019, l'activité économique s'est ralentie avec un taux de croissance de 5,3% contre 6,4 en 2018. Ce léger recul est imputable à la

contreperformance des secteurs primaires et secondaires, contrairement au secteur tertiaire qui est resté stable. Selon la Direction de Prédiction et des Etudes Economiques (2019), la contribution du secteur primaire au PIB a baissé de 5 points en pourcentage, en s'établissant à 2,9% en 2019 contre 7,9% en 2018. Ce ralentissement du secteur primaire est imputable au sous-secteur de l'agriculture, qui a contribué au PIB à hauteur à 0,2% contre 9,9% en 2018. En effet, l'activité agricole n'a pas été performante en raison d'une pluviométrie déficitaire et tardive sur une bonne partie du territoire national. A titre d'exemple, la production céréalière a baissé de 4,2%, passant de 2,86 millions de tonnes en 2018 à 2,78 millions de tonnes en 2019 (ANSD, 2019). Contrairement au sous-secteur agricole, ceux de l'élevage et de la pêche ont connu une progression en termes de contribution au PIB entre 2018 et 2019, passant de 2,7% à 7,3% et de 11,1% à 12%, respectivement.

48. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, le Sénégal reste toujours classé dans la catégorie des pays les moyens avancés. Les indicateurs socio-économiques ont connu une légère amélioration. La dernière enquête nationale sur la pauvreté de 2021 montre que la pauvreté a connu un recul de 5 points en pourcentage avec un taux de pauvreté monétaire passant 42,8% en 2011 à 37,8% en 2018/2019 (ANSD, 2021). Malgré cette baisse du taux de pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal passant de 5 832 008 en 2011 à 6 032 379 en 2018. (ANSD, 2021). Les régions d'intervention du projet (Tambacounda, Kaffrine, Kaolack, Fatick, Diourbel, Matam et Louga) présentent des taux de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale. Le Sénégal reste encore dans la catégorie des pays à « développement humain faible » avec un indice de développement humain qui s'établit à 0,514 en 2018, ce qui place le pays au 166e rang parmi 189 pays et territoires (PNUD, 2019). Les inégalités de genre persistent encore au Sénégal, avec un indice de 0,523 qui le place au 125ième rang sur 162 pays en 2018. Les retards de croissance liés à la malnutrition touchent 17% des enfants de moins de 5 ans et demeurent une préoccupation.

**Figure 1: Evolution de la croissance du PIB**



Source : DPEE, 2019

## 2.2. Changement climatique et vulnérabilité

49. Le Sénégal est un pays au relief plat avec une altitude inférieure à 50 m sur près de  $\frac{3}{4}$  du territoire. Compte tenu de sa position géographique et de sa façade maritime de plus de 700 km, le pays connaît des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. La pluviométrie est très variable dans le temps et dans l'espace, avec une grande disparité entre le sud humide et le nord sec. Cette variabilité pluviométrique détermine les quatre zones climatiques regroupées généralement en deux grandes régions climatiques de part et d'autre

de l'isohyète 500 mm qui s'étend approximativement entre Thiès et Bakel. Dans la région climatique de type sahélien, l'hivernage s'étale de juin à septembre avec une pluviosité annuelle variant de 200 mm au nord à 500 mm au sud, tandis que dans celle de type soudanien l'hivernage s'étale de mai à octobre avec une pluviosité annuelle variant de 600 mm au nord à 1200 mm au sud. Le réseau hydrographique est marqué par l'existence de trois grands bassins : le fleuve Sénégal, le fleuve Gambie et le fleuve Casamance. Les ressources en terres arables sont estimées à 9,4 millions d'hectares dont environ 5 millions sont cultivés.

50. La variabilité de la pluviométrie est forte et s'exprime tant sur le plan spatial avec des différences importantes sur quelques centaines de mètres, que sur le plan temporel entre années et au cours des saisons. Sur cette base, le pays est subdivisé en six zones éco-géographiques à savoir : (i) la zone des Niayes qui s'étale sur 8.883 km<sup>2</sup> le long du littoral nord (1% des terres arables). Cette zone a une vocation maraîchère et arboricole fruitière surtout sur les sols hydromorphes, bien que sa majeure partie soit occupée par les cultures vivrières de mil et d'arachide. L'élevage intensif de bovins y est pratiqué pour la production de lait, de même que l'aviculture pour la production de chair et d'œufs. La pêche côtière artisanale y est également pratiquée sur la Grande Côte ; (ii) la Vallée du Fleuve Sénégal qui est une plaine alluviale et de hautes terres sableuses s'étendant sur 22.472 km<sup>2</sup> (8% des terres arables). L'agriculture s'y organise autour des cultures traditionnelles de décrou (sorgho, maïs, riz) et des cultures irriguées (riz, maraichage et cultures industrielles dont la canne à sucre et la tomate) sur sa partie inondable ; (iii) La Zone Sylvio-Pastorale du Ferlo qui est l'une des zones les plus vastes du pays avec une superficie de 55 561 km<sup>2</sup>, mais dont 4% seulement des terres sont cultivables. Elle appartient au domaine climatique de type sahélien et se situe entre les isohyètes 300 - 600 mm. L'élevage extensif transhumant est le principal système de production (22 à 30% du cheptel national) ; (iv) la zone du bassin arachidier qui couvre une superficie de 46 367 km<sup>2</sup> (57% des terres arables), enregistre des précipitations comprises entre 500 et 700 mm entre juin et octobre et produit deux tiers de la production nationale de mil et d'arachide (principales cultures nationales) ; (v) la zone du Sénégal oriental qui occupe 51 958 km<sup>2</sup> (10% des terres arables). Dans sa partie nord, l'élevage prédomine alors que dans sa partie sud, l'activité principale est l'exploitation minière. Elle fournit également la quasi-totalité du combustible ligneux consommé dans les grands centres urbains du pays. Cette zone est l'une des plus arrosées du Sénégal dans sa partie sud avec des cumuls pluviométriques annuels pouvant dépasser 1000 mm ; (vi) La Casamance qui s'étend sur un territoire de 49 361 km<sup>2</sup> (20% des terres arables) et constitue avec la zone du Sénégal oriental, les territoires les plus arrosés du Sénégal. Elle possède les formations forestières les plus importantes du pays qui régressent constamment suite à l'extension des zones agricoles et l'exploitation du bois. La zone est très propice à la riziculture et l'horticulture, grâce à ses bas-fonds et à son réseau hydrographique dense.
51. Le réchauffement climatique et ses effets ne sont plus à démontrer au Sénégal. Plusieurs études montrent une augmentation des températures moyennes et une baisse tendancielle de la pluviométrie. Selon une étude menée par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile de la Météorologie (ANACIM) en 2017, une hausse globale des températures minimales est observée entre 1961 et 2010. Cette hausse se manifeste par une augmentation de 0,58°C des températures à Dakar, de 1,88°C à Ziguinchor et de 1,06°C à Tambacounda. Dans le rapport sur la Contribution Déterminée National (CDN) du Sénégal, les prévisions montrent que les températures moyennes augmenteront entre +1,17°C et +1,41°C à l'horizon 2035 (Etat Sénégal, 2015). Au niveau de la pluviométrie, le document de Programme Pays 2018-2023 indique qu'en 2035 la zone nord du pays enregistrera une baisse de 16 mm en moyenne par rapport à la période de référence 1976-2005, alors que les autres zones connaîtront une baisse encore plus importante qui serait en moyenne de 84 mm (Etat Sénégal, 2015). La forte dépendance de l'économie du secteur agro-sylvo-pastorale et aquacole accentue la vulnérabilité et les impacts

du changement climatique sur la population sénégalaise. Les prévisions montrent que les changements climatiques vont entraîner une baisse des rendements du mil de 50% d'ici 2035 (Diop, 2014), une perte cumulée des captures de poissons estimée 68 milliards de FCFA entre 2020 et 2050 (CSE, 2015) et une réduction de moitié de la disponibilité annuelle d'eau per capita, passant de 4500 m<sup>3</sup>/personne/an en 1990 à 2000 m<sup>3</sup>/personne/an en 2025 (UNCA, 2000). Les informations du tableau 3 du Programme Pays 2018-2023 pour le fonds vert climat de l'Etat du Sénégal nous montre le degré de vulnérabilité et de l'impact du changement climatique sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, les zones côtières, la biodiversité et les ressources en eau.

**Tableau 2: changement moyen de la pluviométrie et de la température projeté par zone et par scénarii**

Paramètres	Scénarii	Nord	Sud-est	Sud-ouest	Centre-ouest
Températures (°C)	RCP4.5	+1,18	+1,17	+1,17	+1,17
	RCP8.5	+1,41	+1,37	+1,37	+1,37
Pluies (mm)	RCP4.5	-16	-89	-89	-89
	RCP8.5	-8	-61	-61	-61

Source : CDN, 2015

**Tableau 3: Vulnérabilité et impact du changement climatique**

Secteurs	Vulnérabilité et impacts du changement climatique
<b>Agriculture</b>	Augmentation de l'évapotranspiration ; Perturbation de la carte variétale ; Perturbation du calendrier cultural ; Recrudescence des mauvaises herbes et des insectes ravageurs ; Perte de la fertilité des sols ; Réduction des terres agricoles (2 500 000 ha de terres arables dégradées en 2014) ; Baisse de la production agricole ; Grande vulnérabilité de la population dépendant des productions agricoles pour leur survie ; Baisse de la contribution du secteur agricole à la production du PIB ; Baisse de 30% de la production céréalière attendue à l'horizon 2025
<b>Elevage</b>	Changements dans la productivité et la qualité des fourrages ; Raréfaction des ressources hydriques et fourragères ; Faible disponibilité en eau pour le bétail ; Baisse de la productivité de l'élevage ; Dégradation de la santé animale ; Apparition de maladies émergentes affectant le bétail ; Changements dans la commercialisation et les prix des produits du bétail qui pourraient fortement affecter les revenus des éleveurs ; Vulnérabilité des communautés pastorales
<b>Pêche</b>	Augmentation de la température des eaux de surface ; Diminution de la richesse trophique (éléments nutritifs) ; Diminution de l'indice d'upwelling ; Raréfaction et ou migration de stocks halieutiques ; Perte massive d'emplois ; Augmentation des accidents en mer, pertes en vies humaines destruction d'équipements et d'infrastructures liées à la pêche ; Accentuation du déficit de la balance commerciale du Sénégal ; Appauvrissement des communautés de pêcheurs ; Augmentation de l'émigration et des migrations internes
<b>Zones côtières</b>	Élévation du niveau de la mer ; Augmentation de la fréquence et de la force des événements extrêmes tels que les houles de tempête, vents violents ; Recul généralisé du trait de côte ; Perte des plages sableuses avec effet négatif immédiat sur le tourisme balnéaire ; Destruction d'infrastructures côtières (habitations, hôtels, usines...) ; Baisse rentabilité tourisme balnéaire ; Baisse emplois liés au tourisme ; Ralentissement de l'économie locale ; Baisse de la contribution du tourisme au PIB ; Inondation des zones côtières basses ; Déplacement de communautés côtières et conflits fonciers ; Salinisation des terres agricoles et des nappes phréatiques souterraines ; Perte de la biodiversité au niveau de la zone côtière
<b>Ressources en eau</b>	Glissement des isohyètes du Nord vers le Sud ; Glissement du gradient de végétation ; Effondrement des débits des cours d'eau ; Assèchement par endroit de certains cours d'eau (Casamance, Sine Saloum) ainsi que de certaines rivières continentales, mares temporelles et autres plaines d'inondation et autres zones humides ; Baisse générale du niveau des nappes phréatiques ; Disfonctionnement et/ou destruction des ouvrages hydrauliques ; Menaces sur la demande en eau douce ; Dégradation de la qualité des eaux ; Accentuation du stress hydrique ; Vulnérabilité des écosystèmes et des secteurs agricoles et pastoraux
<b>Biodiversité</b>	Fragmentation des écosystèmes et pertes d'habitat ; Evolution régressive des superficies de forêts de certaines espèces ; Baisse de la productivité de certaines espèces et des services écosystémiques ;

Secteurs	Vulnérabilité et impacts du changement climatique
	Régression de la végétation naturelle de l'écosystème des Niayes de l'ordre de 57% entre 1972 et 2012 ; Régression de la superficie des forêts galeries de l'ordre de 22% en Casamance et 50% au Sénégal oriental entre 1972 et 2012

Source : Document Programme Pays 2018-2023

### 2.3. Politiques, stratégies et programmes de développement

52. Le Sénégal a élaboré et adopté en 2006 son Plan d'action national aux fins d'adaptation au changement climatique (PANA) qui s'articule autour de quatre programmes prioritaires : (i) développement de l'agroforesterie ; (ii) utilisation rationnelle de l'eau ; (iii) protection du littoral ; et (iv) sensibilisation et éducation du public. Depuis 2015, le Sénégal s'est engagé dans un processus d'élaboration de son Plan National d'Adaptation (PNA), en se fixant comme objectif d'élaborer des PNA de neuf secteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, pêche, les ressources en eau, les infrastructures de transports terrestres, la santé, les zones côtières, la biodiversité/tourisme et la gestion des risques de catastrophe axée sur les inondations. Pour opérationnaliser le PANA et les PNA sectoriels, le gouvernement du Sénégal, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, s'est engagé dans la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes parmi lesquels le projet évalué ici. Dans le cas du PANA, plusieurs aspects d'adaptation au changement climatique sont pris en compte par les projets et programmes. Cependant, des faiblesses subsistent tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre de ces projets et concernent principalement : (i) la faible intégration dans les programmes et projets relatifs aux secteurs agricoles et pastoraux des approches et outils pertinents pour identifier les effets néfastes des changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation appropriées ; (ii) la coordination insuffisante entre les programmes/projets ; (iii) les insuffisances relatives au cadre réglementaire ; (iv) la faible connaissance et le partage limité des meilleures approches de pratiques d'adaptation au changement climatique.

53. Les faiblesses sus-évoquées limitent l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions et entravent le renforcement des capacités d'adaptation du pays, et particulièrement des populations rurales pour faire face au changement climatique et à ses effets néfastes. Plusieurs défis prioritaires s'imposent donc au Gouvernement du Sénégal, à savoir : (i) améliorer l'accès des producteurs et agro-pasteurs à une information agro-climatique utile et utilisable ; (ii) développer une approche itérative basée sur la complémentarité des savoirs paysans et scientifiques pour renforcer les connaissances sur l'adaptation au changement climatique ; (iii) identifier et diffuser les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique pour faciliter leur adoption par les agriculteurs et agro-pasteurs afin de renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience à l'insécurité alimentaire ; (iv) promouvoir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement.

### 2.4. Description du projet

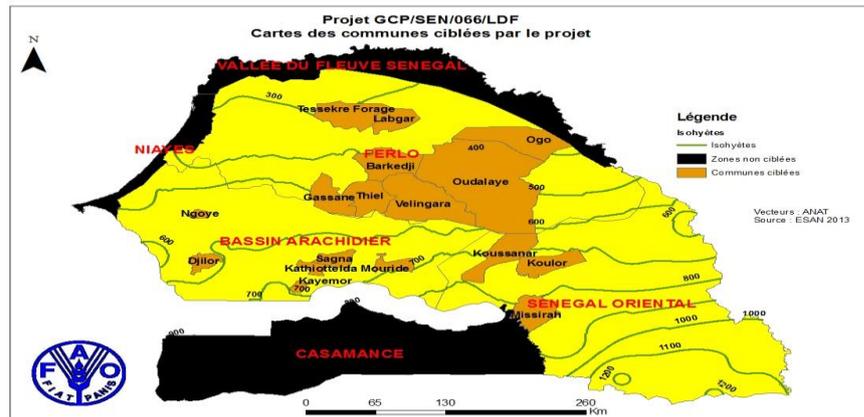
#### 2.4.1. Financement, durée et objectifs du projet

54. Le projet « Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs- école paysans », est financé par le Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA ou LCDF) qui est géré par le FEM.

55. La durée prévue du projet est de 5 ans et s'étend du 01/12/2015 au 31/12/2020. La durée du projet a été prorogée jusqu'à décembre 2021. Le budget du projet est de USD 30,8 millions USD et comprend une allocation LDCF de 6,2 millions USD par le FEM et un cofinancement de 24,6 millions USD prévu des autres partenaires au démarrage du projet à savoir : le Projet d'appui aux filières agricoles (USD 3,321,254) ; le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA LouMaKaf), USD 9,769,939) ; le Programme d'Appui au Développement Agricole et à

l'Entreprenariat Rural (USD 4,022,146) ; le Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (USD 4,225,390) ; le Programme de la Grande Muraille Verte au Sénégal (USD 3,068,656). A son démarrage le projet a mobilisé d'autres partenaires de cofinancement dont : le Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) qui fait suite au PAPIL ; le Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS). Le projet intervient dans sept (7) régions administratives du Sénégal à savoir (figure 2) : Louga et Matam dans la zone sylvo-pastorale ; Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack dans le bassin arachidier ; et Tambacounda dans la zone orientale. Il implique dix-sept (17) communes (Ogo, Oudalaaye, Tessekré, Vélingara ferlo, Lagdar, Barkédji, Thiel, Gassane, Sagna, Ida Mouride, Kathiote, Kayemore, Djilor, Koussanar, Missira, Koulor, Ngoye)

**Figure 2: Zones intervention du projet**



Source : Document de projet

56. L'objectif global du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets du changement climatique. Deux objectifs spécifiques sont poursuivis : (i) faciliter l'utilisation de l'information agro-climatique et l'adoption de pratiques d'adaptation au changement climatique par les producteurs agro-sylvo-pastoraux et (ii) améliorer la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au changement climatique en intégrant aux politiques, aux programmes et aux projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au changement climatique. Les résultats attendus du projet sont les suivants :
- L'information agro-climatique, les innovations et les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique sont adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux et ont une meilleure connaissance des menaces induites par le changement climatique dans tous les secteurs des trois domaines agro-climatiques ciblées ;
  - Les revenus des ménages, la productivité agricole et agro-pastorale des CEP/CEAP ont augmenté grâce à l'application de pratiques d'adaptation au changement climatique (ACC), l'exploitation de l'information agrométéorologique et ont favorisé une amélioration de la chaîne de valeur des produits agricoles et pastoraux (750 CEPs et 500 CEAPs mis en œuvre ciblant 15000 producteurs et 10000 éleveurs formés et renforcé en pratiques ACC) ;
  - Des stratégies spécifiques pour le renforcement de la résilience au CC sont affinées et pilotées dans les systèmes agro-pastoraux et mises en échelle, y compris l'utilisation optimale des ressources génétiques ainsi que les cultures sèches dans les trois zones agroécologiques ciblées par le projet (au moins 4 pratiques ACC sont identifiées et adoptées par les producteurs, au moins 25% des organisations paysannes participant aux CEP sont aptes à capitaliser les informations climatiques diffusées; 15000 producteurs et 10000 éleveurs dont 40% de femmes et de jeunes sont directement ciblés par le projet et au moins 10 plans d'action considérant des stratégies d'ACC sont développés par les organisations des producteurs);

- Les producteurs des CEPs et les éleveurs des CEAPs intègrent leurs productions traditionnelles avec les systèmes productifs améliorés et adaptés y compris l'approche terroir, ainsi que d'autres activités génératrices de revenus (apiculture, aviculture, petits ruminants, horticulture, etc.) portant ainsi à une augmentation de 20% de leur revenu familial et de 25% de leur d'accumulation de leur capital ;
- Les capacités institutionnelles nationales nécessaires pour développer et intégrer les politiques de l'ACC, des stratégies et des programmes de soutien aux CEP/CEAP sont augmentées permettant ainsi le passage d'une réponse réactive à une approche pro-active (30% des projets opérationnels dans les programmes sectoriels intègrent des composantes d'ACC dans leurs budgets) ;
- Un Fonds national de résilience intégrant les différents fonds existants est mis en place et utilisé par les acteurs clés mobilisant le double de la contribution initiale FEM/LDCF à la fin de la quatrième année.

#### **2.4.2. Composantes, effets et produits attendus du projet**

57. Le Projet est organisé autour de quatre composantes dont trois composantes techniques et une Composante de coordination et de gestion.
58. **Composante 1**-Développement et affinage des stratégies et outils d'adaptation au changement climatique (ACC) sur la base des connaissances améliorées ou nouvelles et pilotage des pratiques d'ACC dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux. Cette composante prépare le terrain pour assurer que les innovations, technologies et pratiques d'ACC ainsi que l'information agrométéorologique soient disponibles pour leur répliation à large échelle. La composante 1 vise un effet et deux produits que sont :
- **Effet 1.1:** Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'ACC sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC qui pourraient être mises à échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées.
  - **Produit 1.1.1:** L'ANACIM et le CSE ont analysé les menaces, les opportunités et contraintes dues au changement climatique et ont proposé une stratégie intégrée d'ACC par zone spécifique du projet.
  - **Produit 1.1.2 :** Les systèmes et les outils de gestion de l'information utilisés par le GTP national sont renforcés pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique et des GTP locaux sont créés et participent au dispositif de conseil agro-climatique.
59. **Composante 2**- Renforcement des capacités et diffusion des stratégies, des technologies, et des meilleures pratiques d'ACC, au niveau des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux à travers un réseau croissant de Champs Ecoles (CE). Cette composante constitue le pilier du Projet en ce qui concerne la vulgarisation et l'adoption des pratiques et technologies d'ACC. Elle s'inscrit dans la continuité des CE développés au Sénégal par la FAO et d'autres partenaires mais en y ajoutant toutefois les aspects relatifs à l'ACC. La composante 2 vise deux effets et neuf produits à savoir :
- **Effet 2.1.** L'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ;
  - **Effet 2.2.** Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux CE ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC, de l'information agro météorologique et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux.
  - **Produit 2.1.1 :** Des curricula spécifiques pour les CE focalisés sur l'ACC, la résilience des écosystèmes et l'intégration entre les systèmes de production agricoles, sylvopastoraux et la nutrition sont développés et diffusés ;
  - **Produit 2.1.2 :** Des facilitateurs sont formés aux pratiques et stratégies d'ACC, aux aspects genre et nutrition ;

- **Produit 2.1.3 :** Les champs écoles de producteurs (CEP) sont installés ou renforcés pour l'intégration de pratiques d'ACC dans les systèmes de production et les producteurs sont formés ;
  - **Produit 2.1.4 :** Les Clubs d'écoute Dimitra (CED) sont installés et autonomisés pour permettre la mise en réseau des Champs école ;
  - **Produit 2.1.5 :** Les bonnes pratiques et les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux risques climatiques sont capitalisées et diffusées au niveau local ;
  - **Produits 2.2.1 :** Les organisations d'agro-sylvo-pasteurs sont renforcées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et innovations pour l'ACC et à l'amélioration de la production et de la valorisation des chaînes des valeurs ;
  - **Produit 2.2.2 :** Au moins un producteur par champ école multiplie et commercialise des semences adaptées au changement climatique et à haute valeur nutritionnelle ;
  - **Produit 2.2.3 :** De nouvelles variétés adaptées de céréales de fruits et légumes et d'espèces fourragères sont introduites dans les zones d'intervention pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
  - **Produit 2.2.4 :** Les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols et les plans de gestion des aires de pâturages et des parcours du bétail sont renforcés avec la participation des associations d'agriculteurs, d'éleveurs et les autorités locales.
60. **Composante 3 :** Intégration des stratégies d'ACC d'une façon coordonnée dans les politiques, programmes et projets, cadre de développement des secteurs de production agro-sylvo-pastoraux au niveau national et dans les zones vulnérables du projet. Cette composante intégrera les considérations sur le changement climatique dans les politiques, programmes et stratégies de planification du secteur agro-sylvo-pastoral. Trois produits et deux effets sont attendus de cette composante 3 :
- **Effet 3.1 :** La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive ;
  - **Effet 3.2 :** Un « fonds national de résilience aux CC » est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation aux CC au niveau local.
  - **Produit 3.1.1 :** Les modules de sensibilisation à l'intention des décideurs sont élaborés et les capacités institutionnelles sont renforcées pour l'intégration de l'ACC basée sur l'approche champ école dans les politiques, programmes et projets ;
  - **Produit 3.1.2 :** Mise en place d'un groupe intersectoriel de haut niveau pour définir et faire adopter l'agenda des actions d'ACC et de résilience à intégrer dans les politiques, programmes et projets ;
  - **Produit 3.2.1 :** Un « Fonds national de résilience » est créé via un guichet ouvert au niveau d'un des Fonds existants.
61. **Composante 4 :** Coordination et suivi – évaluation a pour objectif d'assurer un suivi systématique axé sur les résultats et l'évaluation de l'avancement du projet. Ainsi, elle suivra et évaluera la réalisation des produits et des effets attendus qui sont indiqués dans le cadre des résultats du projet, la diffusion des informations sur le projet, et la valorisation des données et leçons apprises pour une répliation dans d'autres domaines. Un effet et trois produits sont visés par la composante 4.
- **Effet 4 :** La mise en œuvre du projet sur la base de la gestion des résultats et l'application des leçons apprises du projet dans les actions futures.
  - **Produit 4.1 :** Système de collecte systématique de données sur le terrain pour surveiller les indicateurs d'effets des projets rendus opérationnels ;
  - **Produit 4.2 :** Evaluation à mi-parcours et évaluation finale menées ;
  - **Produit 4.3 :** Stratégie de communications développée.

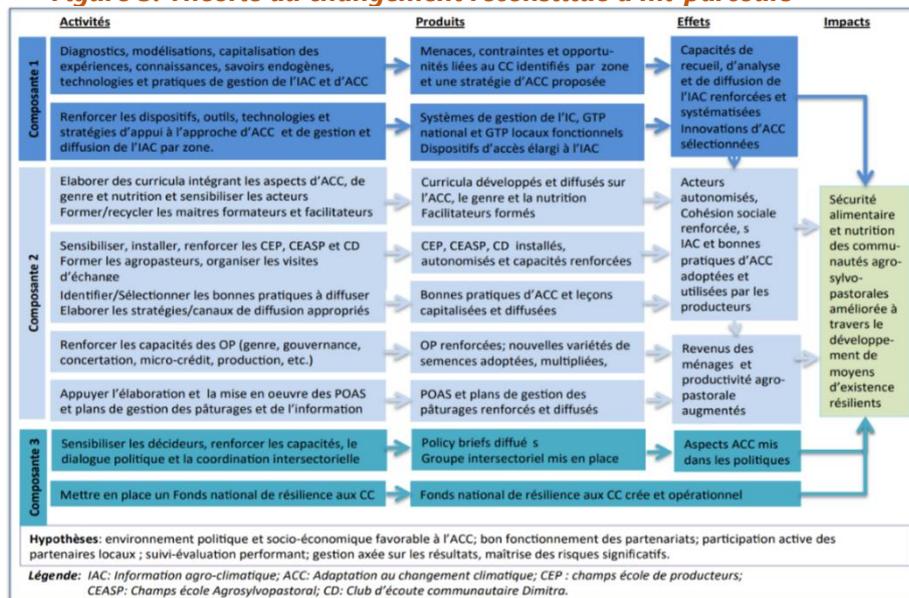
### **2.4.3. Cadre institutionnel, organisationnel et de gestion du projet**

62. Le projet est mis en œuvre par la FAO en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal. La FAO en tant qu'agence d'exécution du FEM, est responsable de la supervision et de l'orientation technique du projet pendant sa mise en œuvre. Elle doit veiller au respect des politiques et critères du FEM et à l'atteinte de manière efficiente et efficace des objectifs, des résultats et des produits du projet. L'exécution du projet se fait en étroite collaboration avec le MAER. Les autres partenaires techniques d'exécution comprenant le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de la Gouvernance territoriale, du développement et de l'aménagement du territoire, le CSE et l'ANACIM.
63. Le comité technique de pilotage est l'organe d'orientation, de supervision et de contrôle du projet. Il est présidé par le Ministre en charge de l'agriculture et de l'équipement rural ou son représentant et se réunit annuellement en session ordinaire.
64. Le CTP est composé :
- Des hauts représentants de l'Administration de l'Etat : les Présidents des Commissions « Développement et aménagement du Territoire de l'Assemblée Nationale » et « Cadre de vie, Environnement et Développement Durable du Conseil Economique, Social et Environnemental » ; le conseiller en Environnement de la Primature ; les représentants des Ministres en charge de l'Economie, des Finances et du Plan, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Elevage et des Productions Animale, de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; du président du Comité national sur les Changements climatiques (COMNACC) ; des Gouverneurs des régions de Louga, de Matam, de Diourbel, de Fatick, de Kaffrine, de Kaolack et de Tambacounda ;
  - Des représentants des Organisations Techniques : le Directeur Général de ANACIM ; le Directeur du CSE ; le Directeur exécutif de la Cellule de lutte contre la Malnutrition ; le Secrétaire Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire ; le Directeur de l'ONG « Innovation, Environnement, Développement / Afrique » ;
  - Des représentants des Partenaires Techniques et Financiers : le représentant de la FAO, le Point Focal du FEM ; le représentant du Groupe Thématique Développement Rural et Sécurité Alimentaire des PTF ;
  - Des représentants des plateformes et organisations professionnelles et de la société civile : le représentant du Cadre National des Services Climatologiques ; le président du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux ; le président du Conseil National de la Maison des Eleveurs.
65. Le Secrétariat du CTP est assuré par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au sein de la représentation de la FAO au Sénégal. L'UCP comprend un Coordonnateur National Projet, trois Adjoints Experts Techniques, un Assistant Chargé des Finances et des Opérations. Elle s'appuie sur un dispositif de terrain composé par les points focaux techniques qui supervisent les champs écoles et sur le dispositif des partenaires de mise en œuvre du projet.
66. Sur la base de lettres d'entente, protocoles d'accord, conventions et de partenariat et contrats, l'UCP mobilise les partenaires de cofinancement, les institutions techniques et fournisseurs pour appuyer la prestation d'activités spécifiques sur le terrain.

#### 2.4.4. Théorie du changement reconstituée à mi-parcours

67. La théorie du changement a été reconstituée avant le démarrage de la phase d'enquête puis améliorée à mi-parcours (Figure 3). Cette théorie repose sur la réalisation des activités pour générer des produits qui à leur tour vont conduire à l'atteinte des effets attendus sous réserve qu'un ensemble de conditions (hypothèses) soit satisfait. Le projet aura à plus long terme un impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations. Le levier du changement repose sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs du niveau central au niveau local par des approches intégrées et complémentaires.
68. A mi-parcours, les entretiens qui ont été réalisés avec les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet avaient confirmé certains risques et permis d'identifier d'autres risques significatifs qui pourraient affecter négativement la réussite du projet et qui sont intégrés comme hypothèses dans la théorie du changement du projet. Une des hypothèses de réussite du projet est que le Gouvernement du Sénégal, les décideurs politiques et les acteurs du développement rural continuent à maintenir la question de l'adaptation au changement climatique parmi les priorités du pays en facilitant son intégration dans les politiques et cadres de planification et en lui affectant des ressources nécessaires. De même, l'intérêt et l'engagement des bénéficiaires (producteurs, organisations de producteurs, organisations de développement communautaire, etc.) était indiqués dans le document du projet comme nécessaires à la réussite du projet pendant toute la durée de sa mise en œuvre. Le projet devrait continuer à susciter cet intérêt/engagement tout en mettant en place, suffisamment tôt et pendant toute sa durée, un ensemble de conditions suffisantes pour favoriser et pour permettre l'appropriation par les bénéficiaires des connaissances et des innovations proposées et testées.

**Figure 3: Théorie du changement reconstitué à mi-parcours**



Source : rapport évaluation à mi-parcours

### 3. Principales constatations

#### Pertinence

##### **Questions d'évaluation :**

Les résultats du projet ont-ils été conformes : (i) aux domaines spécifiques et stratégies de programme opérationnelles du FEM ; (ii) aux priorités nationales et au cadre de programmation pays FAO ?

La conception du projet à elle été appropriée pour produire les résultats escomptés ?

Quel est le degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels, puis acteurs de mise en œuvre) ?

La pertinence du projet a-elle changé depuis sa conception du fait de nouvelles politiques, plans ou programmes nationaux affectant la pertinence des objectifs et des buts initiaux du projet ?

#### Pertinence par rapport aux priorités nationales

69. Sur le plan national, le projet est en phase avec la vision à long terme du développement du Sénégal déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) et les programmes et stratégies sectorielles. En effet, le projet s'aligne avec les deux plans d'actions prioritaires du PSE (PAP1 2014-218 et PAP2A 2019-2023), notamment avec les axes stratégiques 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance » et 2 « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » (Etat du Sénégal, 2014). Le PAP 1 (2014-2018) vise le soutien à l'agriculture familiale, l'appui à la résilience climatique et gestion des risques et catastrophes et l'intégration de l'Adaptation aux changements climatique dans la voie d'un développement durable du pays (Etat du Sénégal, 2014a). Le PAP2A (2019-2023) cherche, entre autres objectifs, à « renforcer le capital humain, la protection sociale et le développement durable à travers la promotion de la protection sociale et la réduction de la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles et des effets néfastes du changement climatique » (Etat du Sénégal, 2019). Le projet cadre aussi avec la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP – 2004), cadre légal du développement agro-sylvo-pastoral qui définit les dispositions générales et les grandes orientations de développement du secteur agricole pour réduire la pauvreté. Un des objectifs spécifiques vise (article 6) : « *La réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays* » (MAER, 2004). Le projet s'intègre dans les programmes « Augmentation de la production et amélioration de la base productive et « Renforcement des capacités des acteurs » du plan national d'investissement agricole 2011-2015 (MAER, 2011) et dans les objectifs spécifiques n°2 et n°4 du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (MAER, 2018). Il s'intègre précisément dans les options stratégiques suivantes du PNIASAN : lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ; promotion de l'agro écologie et de l'intégration agrosylvopastorale ; promotion du transfert et du développement de nouvelles technologies ; prévention de la malnutrition chronique et de la malnutrition aiguë ; promotion de la diversification alimentaire ; etc.

70. Enfin, le projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle sur l'Environnement et le Développement Durable. En effet, l'un des objectifs de cette politique sectorielle est de « réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité ». Le projet est également aligné sur les priorités du plan d'action national d'adaptation (MEDD, 2006) et contribue au test et à la diffusion des options d'adaptation proposées par le PANA pour le secteur agriculture. Il contribue directement à la mise en œuvre du Programme prioritaire 1 du PANA « Développement de l'agroforesterie » à travers les activités de formation, de lutte contre la baisse

de fertilité des sols et d'appui à la diversification des cultures et à l'innovation dans les systèmes de culture. Il contribue également au Programme prioritaire 4 « Sensibilisation et Education du Public ». **En conclusion, la pertinence du projet par rapport aux priorités nationales est jugée hautement satisfaisante.**

### **Alignement avec les objectifs stratégiques de la FAO**

71. Le projet cadre avec les priorités stratégiques de la FAO au moment de sa conception, notamment avec deux objectifs stratégiques (OS) de la FAO (OS 2 « Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables » et OS 5 « Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes »). Il est également en phase avec le nouveau cadre stratégique de la FAO, notamment l'accent est mis sur l'amélioration de la production agricole et de l'environnement, ainsi qu'avec le plan d'action de la FAO sur le changement climatique, à travers son résultat 1 « Renforcement des capacités des États membres en matière de changement climatique grâce à le leadership de la FAO en tant que fournisseur de connaissances et d'expertise technique ») et Résultat 2 « Améliorer l'intégration de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans l'agenda international sur le changement climatique grâce à un engagement renforcé de la FAO »).
  
72. Au niveau national, le projet contribue à la mise en œuvre des Cadres de Programmation Pays (CPP 2019-2023 et CPP 2013-2017) du bureau pays de la FAO au Sénégal, en vigueur au cours de sa mise en œuvre. En effet, les composantes, effets et produits du projet contribuent à la réalisation des trois domaines prioritaires (DP) du CPP 2019-2023. Le DP 1 « promotion d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et aquacole durable, diversifié, compétitif, inclusif et porteur de croissance », vise : (i) la modernisation, la diversification et l'intensification durable des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et aquacoles, à travers la maîtrise de l'eau, la promotion de l'emploi décent des jeunes en milieu rural y compris les migrants et la réduction des pertes post récolte et (ii) la formulation de politiques, de projets et de programmes intégrant les dimensions transversales telles que le changement climatique, le genre, la nutrition, la protection sociale, la migration, One Health. Le DP 2 : « amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et renforcement de la résilience des populations vulnérables ». Le DP 3 « gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles » contribue à la mise à l'échelle des pratiques agricoles intégrant les changements climatiques ; à la promotion de l'approche « Caisse de Résilience » ; aux systèmes d'information, de surveillance et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de menaces transfrontières et de réponses rapides aux maladies animales. Le DP 3 « Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles » vise à contribuer la mise à l'échelle des bonnes pratiques agroécologiques dans les systèmes de production, en lien avec les Champs Écoles des Producteurs et Agropastoraux (CEP/CEAP) ; à la préservation, la restauration des terres dégradées et la promotion de réserves pastorales communautaires. Également, le projet était en phase avec les DP du CPP 2013-2017 : DP 1 : « Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles » ; DP 2 « Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement » et DP 3 « Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ».
  
73. Enfin, le projet respecte les exigences de la stratégie de renforcement des capacités de la FAO, qui visent à promouvoir un changement sur le long terme, en encourageant la réalisation des activités et l'appropriation et la pérennisation des résultats par les parties prenantes nationales (gouvernement et société civile). L'approche du projet, prend en compte les trois dimensions de

renforcement des capacités : les capacités des individus et des organisations ; les capacités techniques et fonctionnelles ; l'environnement porteur. Le projet s'appuie sur les principes de base et les lignes directrices de l'approche CEP, ce qui permet de mieux prendre en compte les problèmes des agriculteurs, des agro-éleveurs et éleveurs et les questions d'ACC. Le projet intègre les recommandations de la politique de la FAO en matière d'égalité de sexe. **Sur la base des informations susmentionnées, la pertinence du projet par rapport aux priorités de la FAO est jugée hautement satisfaisante.**

#### **Alignement avec les priorités stratégiques du FEM**

74. Le projet contribue à trois objectifs stratégiques du FEM qui concernent l'adaptation au changement climatique: A-CC-1 «Réduire la vulnérabilité aux impacts défavorables des changements climatiques y compris leurs variations aux niveaux local, régional et global»; A-CC-2 «Accroître la capacité d'adaptation pour faire face aux impacts défavorables des changements climatiques y compris leurs variations aux niveaux local, régional et global»; A-CC-3 «Promouvoir le transfert et l'adoption des technologies d'adaptation». Le projet dans sa conception a respecté les exigences et les lignes directrices des politiques et exigences du FEM relatives au cofinancement (Policy: FI/PL/01; Guidelines Policy :FI/GN/01, FEM/C.31/12), à la participation du public et à l'engagement des parties prenantes (Policy: SD/PL/01 ; Guidelines: SD/GN/01), au suivi-évaluation, à l'application du principe du coût incrémental (GEF/C.31/12) notamment le financement du coût additionnel pour des interventions contribuant à l'atténuation des effets environnementaux en cofinancement avec les autres parties;, à l'égalité du genre (Policy: SD/PL/02 ; Policy: SD/GN/02), à la sauvegarde environnementale et sociale du FEM (Policy: SD/PL/03 ; Guidelines: SD/GN/03). Relativement au cofinancement, les informations indicatives sur les montants, les sources et les types de cofinancement attendus ont été indiqués dans le Prodoc approuvé, ce qui pourrait servir de base pour apprécier le niveau de mobilisation de ce cofinancement. Des lettres d'engagement au cofinancement du projet ont été signées avec des projets partenaires, notamment le PASA LouMaKaf, le PRAPS et le P2RS. Concernant, la participation du public et l'engagement des parties prenantes, le projet a mis en œuvre une approche participative, multi-acteur et multi-sectoriel, pendant les phases de préparation, de formulation, de démarrage, de mise en œuvre du projet et de revue, ce qui a suscité l'intérêt et favorisé l'adhésion et la participation du Gouvernement, des organisations de producteurs, des autorités administratives et locales, des services techniques et des organisations non gouvernementales. Les questions d'égalités de genre ont été analysées et documentées dans le Prodoc et des activités ciblant à la fois les hommes, les femmes, les jeunes ont été identifiées, notamment, les CEP, CEAP, CD, fonds résilience climatique et caisses AVEC. Également, la plupart des indicateurs du cadre logique sont désagrégés par sexe. Cependant, le projet ne fournit aucune indication sur la prise en compte des personnes vivant avec un handicap.
75. Enfin, le projet s'inscrit dans les cadres de référence stratégiques nationaux et internationaux. En effet, à travers ses objectifs, il est en phase avec l'agenda 2030, notamment en contribuant aux cibles des Objectifs de Développement Durable (ODDs 1, 2, 5 et 13) qui visent respectivement à: éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes ; prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. **Sur la base des informations susmentionnées, la pertinence du projet par rapport aux priorités du FEM est jugée hautement satisfaisante.**

#### **Pertinence par rapport aux besoins des bénéficiaires**

76. Le projet a apporté des appuis qui ont permis aux agriculteurs, agro-pasteurs bénéficiaires de satisfaire certains de leurs besoins qu’elles ont exprimé pendant les phases de consultations et les études diagnostiques réalisés par le projet au niveau de chaque zone agroécologique. Les besoins d’accès aux informations agro-climatiques ont été satisfaits grâce à la diffusion d’information agro-climatiques à travers différents canaux (messages vocaux et sms, radios communautaires et tableaux pictogrammes implantés au niveau des villages, points focaux locaux). De l’avis des agriculteurs interviewés, les informations agro-climatiques reçues, leurs ont permis de faire de prendre des décisions éclairées sur le choix des cultures et les variétés, les dates de semis, les moments d’épandage d’engrais et de produits phytosanitaires, etc. Les besoins en renforcement des capacités des agriculteurs et des agro-pasteurs sur les bonnes pratiques d’adaptation et de résilience au changement climatique ont été couverts au niveau des villages où les CEP et les CEAP ont été mis en place et sont fonctionnels, à travers les formations pratiques et théoriques réalisés par les facilitateurs et les producteurs relais. En effet, les thématiques de formation déroulées ont été co-identifiées avec les agriculteurs et les agro-pasteurs sur la base du diagnostic des problèmes qu’ils rencontrent dans leurs activités agricoles et agro-pastorales. Par exemple, dans la zone du Sénégal oriental, fortement touché par l’érosion hydrique et éolienne, les agriculteurs ont été formés sur les techniques de défense et de restauration des sols (cordons pierreux, demi-lunes, de conservation des eaux (zaï) afin de lutter contre la dégradation de leurs terres. Dans la zone sylvo-pastorale, marquée par la recrudescence des feux de brousse, la surexploitation des pâturages et forte prévalence des maladies animales, les agro-pasteurs ont été formés et sensibilisés sur les bonnes pratiques de lutte contre les feux de brousse, de régénération des pâturages (mis en défens), de vaccination du cheptel et d’embouche bovine, ovine et d’aviciculture améliorée. Dans les villages où les CD sont mis en place, les femmes, jeunes, et vieux interviewés ont souligné, qu’ils ont contribué au renforcement de l’entente, de la cohésion sociale ainsi que le dialogue intra et inter générationnelle sur les problématiques de développement communautaire à l’échelle des villages (insalubrité, excision, mariage précoce, violence basée sur le genre, diversification agricole, dégradation des pâturages, infrastructures communautaires), la proposition et la mise en œuvre de solutions endogènes (travaux collectifs, jardins communautaires, cotisations, alerte des autorités et recherche de partenaires). Dans les villages où les caisses AVEC et les AGR ont été créées, les femmes bénéficiaires interviewées estiment qu’elles leurs ont facilité l’accès au crédit et à l’épargne rurale pour acheter des denrées alimentaires, des fournitures scolaires pour leurs enfants, des médicaments, des marchandises pour le petit commerce et des ovins et caprins, etc.
77. Toutefois, les besoins en renforcement de capacité de certains agriculteurs et agro-pasteurs n’ont pas été satisfaits dans les villages où les CEP et CEAP prévus n’ont pas été mis en place ou n’ont pas fonctionné, à cause des lenteurs administratives, du départ du facilitateur, de la mise en place tardive des intrants, de la dégradation des cultures les animateurs à cause de l’absence de clôture, etc. Dans la zone sylvo-pastorale du département de Ranérou, malgré les besoins d’accès aux CD et AGR exprimés par les agro-pasteurs, ceux-ci n’ont pas été mis en place. Le partenaire de mise en œuvre (AVSF) a pris le choix de les implanter dans le Département de Linguère. Aussi, les besoins d’accès aux équipements pour la protection des parcelles des CEP et CEAP contre la divagation des animaux et d’accès à l’eau pour l’irrigation des cultures maraichères au niveau CEP et des jardins communautaires des femmes, n’ont pas été satisfaits par le projet. Enfin, dans le village de Kouthiary farydela, les femmes ont exprimé un besoin d’accès à l’eau robinet pour réduire la pénibilité et le temps consacré à la corvée d’eau afin de se concentrer sur leurs activités agricoles, mais cette demande n’a pas été satisfaite.
78. Par ailleurs, les certaines technologies et pratiques diffusées par le projet ne sont pas adaptées au contexte socio-économique et aux contraintes du milieu. L’adoption des cultures fourragères diffusées par le projet se heurte aux contraintes d’accès à l’eau, aux semences (boutures) et aux

coûts aux équipements d'irrigation. L'utilisation des blocs multi-nutritionnels pour l'alimentation du cheptel est freinée par les difficultés des agro-pasteurs d'accès aux intrants et aux équipements au niveau local et à la concurrence des pierres à lécher fabriquées par les agro-industriels. De même, l'utilisation des semences résilientes au changement climatique se heurte aux problèmes de disponibilité au niveau local, à cause de l'échec du programme de multiplication de semences à la base.

79. Sur la base des informations susmentionnées, la pertinence du projet par rapport aux besoins des bénéficiaires est jugée satisfaisante.

### **Complémentarité avec les interventions existantes**

80. Le projet est en complémentarité avec les interventions existantes. En effet, la détermination des zones d'intervention du projet s'est faite sur la base des critères préliminaires suivants : (1) les zones éco-géographiques les plus vulnérables à la variabilité climatique ; (2) les départements où l'indice de malnutrition est préoccupant à précaire ; (3) les départements où le niveau de dégradation des sols est élevé ; et (4) les communes et villages où interviennent déjà des projets (en cofinancement ou pas) permettant des synergies. Le quatrième critère fait que le projet a été mis en œuvre, dans la majeure partie des cas, dans des zones où il y'avait une possibilité de complémentarité avec d'autres interventions. Ainsi, (i) dans le bassin arachidier, le projet était complémentaire avec le PAFA, le PASA/LouMaKaf et le PAPIL/PNDPIL ; (ii) dans la zone Sylvopastorale du Ferlo, il se complémentait avec le PADAER, le PRODAM, le GMV, et le PASA/LouMaKaf ; et (iii) au Sénégal oriental, le projet est complémentaire avec le PADAER, le YAJEENNDE, le BAMTAARE, le PDSOC, les activités spécifiques du PAM et le PAPIL. **En conclusion, l'évaluation juge hautement satisfaisante la complémentarité du projet avec les projets existants.**

### 3.1. Efficacité

#### **Questions d'évaluation :**

Efficacité:

- Dans quelles mesures les interventions de la FAO ont contribué à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agrosylvopastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des Changements Climatiques (CC), en :
  - (i) facilitant l'utilisation de l'information agro-climatique et l'adoption de pratiques d'adaptation au CC par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ;
  - (ii) améliorant la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au CC en intégrant aux politiques, aux programmes et aux projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au CC.
- Dans quelle mesure le résultat réel du projet correspond-il aux effets escomptés?
- Quel est le niveau d'atteinte des résultats au niveau de chaque output ?
- Quelle est la contribution du projet aux Global Environmental Benefits (à partir du Tracking Tools) ?
- Effet 1.1: Dans quelle mesure les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au CC ont été renforcées et systématisées. Dans quelle mesure les innovations/pratiques d'ACC mises à échelle ont été identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées ?
- Effet 2.1: Dans quelle mesure l'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ?

*Effet 1.1: Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'ACC sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC qui pourraient être mises à échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées.*

81. Le résultat portant sur le fonctionnement des groupes de travail pluridisciplinaires (GTP) est partiellement atteint, en effet 11 sur 17 GTP prévus ont été redynamisés au niveau départemental et le GTP national a été renforcé. L'appui technique et financier apporté par le projet a permis aux GTP de collecter, analyser et de diffuser des informations agro-climatiques sous forme de bulletins d'informations, de messages radiophoniques et vocaux aux organisations paysannes, producteurs, agro-pasteurs et services techniques. Cependant, le fonctionnement des GTP s'est arrêté en 2018 après la fin du financement apporté par le projet à l'ANACIM dans le cadre du protocole avec la FAO. Ceci dénote une faible appropriation des membres des GTP de leur mandat.

82. Le résultat concernant l'identification, la sélection et la validation de 4 pratiques d'ACC a été atteint et dépassé. En effet, 8 pratiques d'ACC ont été sélectionnées et validées, à savoir : l'utilisation des cultures fourragères (Neema), l'utilisation du niébé fourrager, la gestion de l'eau avec le paillage et le zaï, l'utilisation des variétés à cycle court, l'utilisation des cordons pierreux contre la dégradation des terrains, la promotion de la fumure organique, l'association culturale, la fabrication de blocs multi nutritionnel, le traitement de la paille à l'urée. La sélection de ces pratiques d'ACC s'est déroulée suivant un processus participatif et inclusif impliquant les producteurs, agro-pasteurs, femmes, les services techniques, etc. Cependant, il convient de noter même si ces bonnes pratiques sont utiles pour les producteurs et agro-pasteurs, elles ne sont pas nouvelles dans la zone d'intervention du projet car certains de ces producteurs sont

déjà formés sur ces pratiques par d'autres projets (PADAER 1, PAFA, POGV2, PRODAM), ONGs et structures de l'Etat (institution nationale de pédologie, agence nationale de conseil agricole et rural, l'institut sénégalaise de recherche agricole, etc.). Par ailleurs, le projet a diffusé ces technologies auprès des agriculteurs et agro-pasteurs sans préalablement faire des études de faisabilité technique et financière, des analyses coûts bénéfiques dans le but d'optimiser leurs utilisations par les bénéficiaires. Par exemple, les cultures fourragères sont peu adaptées au contexte de la zone sylvopastoral pastorale, marquée par la mobilité du cheptel, les difficultés d'accès à l'eau pour l'irrigation et le coût élevés de l'eau, ainsi que la non disponibilité local de semences. De même, la fabrication de blocs nutritionnels pour l'aliment de bétail se heurte à la disponibilité d'intrants et d'équipements mais aussi à la concurrence avec les pierres à lécher fabriquées les agro-industriels. Dans les zones du bassin arachidier et du Sénégal oriental, la promotion de l'utilisation de la fumure organique se heurte à la disponibilité de matière première dans ces zones. Aussi, la promotion des variétés à cycle court n'est pas accompagnée d'un important programme de multiplication de semences pour garantir leurs disponibilités.

83. Le résultat visant la mise en mise à disposition d'informations agro-climatiques aux producteurs et agro-pasteurs, à travers les CEP et CEAP est atteint. En effet, à travers les points focaux au niveau des CEP et des CEAP et des GTP, les informations agro-climatiques sous forme de messages vocaux, sms en langues locales ont été régulièrement transmises aux producteurs et agro-pasteurs et diffusés à l'échelle des villages où sont implantés les CEP et CEAP. Le PIR 2020, estime environ 10 000 producteurs et agro-pasteurs qui recevaient les informations agro-climatiques à travers les GTP, y compris 1 211 messages vocaux en langues locales. Les informations agro-climatiques diffusées sont appréciées par les producteurs et agro-pasteurs rencontrés sur le terrain, et servaient à la prise de décision dans les activités agricoles et agro-pastorales ainsi que la protection des enfants contre la foudre et les fortes pluies. A titre d'exemple, les femmes agricultrices de la commune de Djilor nous informent que grâce aux informations agro-climatiques reçues et qui prévoyaient la venue tardive des pluies et de l'hivernage qu'elles ont semé des cultures à cycle court (maïs, niébé, pastèque, sésame) en lieu et place des cultures à cycle long, ce qui leur a permis d'optimiser leur rendement et récolte.
84. Cependant, et comme expliqué plus loin (*Produit 1.1.2*), il est déplorable de constater que depuis la fin du protocole entre la FAO et l'ANACIM, les producteurs et agro-pasteurs ne reçoivent plus les informations climatiques. Au moment de cette évaluation, aucune alternative n'était proposée, les réflexions suscitées par le projet sur la pérennisation du financement des GTP n'ont pas abouties à des actions concrètes du côté de l'ANACIM et du Gouvernement du Sénégal. **Sur la base de ces constats mentionnés, l'atteinte de l'effet 1.1 est jugée satisfaisante.**

*Produit 1.1.1: L'ANACIM et le CSE ont analysé les menaces, les opportunités et contraintes dues au changement climatique et ont proposé une stratégie intégrée d'ACC par zone spécifique du projet.*

85. Le projet a co-produit avec les populations locales y compris les femmes et les structures partenaires, des produits de connaissances de qualité au niveau de chacune de ces trois zones agroécologiques d'intervention. Il s'agit de : (i) Etude pour la mise à jour des connaissances sur le climat dans la zone sylvopastorale, le bassin arachidier et le Sénégal Oriental, (ANACIM, 2017) ; (ii) Diagnostic des menaces, des contraintes et des opportunités liées au changement climatique et aux savoirs endogènes en matière d'adaptation dans la zone sylvopastorale, le Bassin arachidier et le Sénégal Oriental (ANACIM, CSE, FAO, GEF. Oct. 2017) ; (iii) Caractérisation des unités pastorales au Sénégal : éléments de synthèse dans des zones de forage de la Zone Sylvopastorale (CSE, 2017) ; (iv) Etude diagnostique du fonctionnement des groupes de travail

pluridisciplinaires (GTP) (national et locaux) et de faisabilité de la mise en place de GTPs au niveau communal, au Sénégal, (ANACIM, Déc. 2017). Ces études ont été discutés, validés au niveau local, régional et national par les parties prenantes.

86. Ce travail a permis aux différentes parties prenantes de mieux connaître : (i) les vulnérabilités au changement climatique de chaque zone; (ii) les contraintes, menaces, les conséquences et impacts du changement climatique sur les ressources végétales, forestières et animales de la zone ; (iii) les stratégies actuelles d'ACC basées sur les connaissances endogènes des populations locales ainsi que les stratégies optionnelles d'ACC et leur priorisation, les moyens disponibles pour leur adoption et les facteurs pouvant empêcher leur adoption par les populations; (iv) les forces, faibles, opportunités, menaces et besoins d'accompagnement des unités pastorales, du GTP national et des GTP locaux.
87. Sur la base de ces données des informations susmentionnées, un recueil des bonnes pratiques d'ACC jugées prioritaires a été produit et traduit en trois langues locales (Sérère, Wolof et Pular). Les bonnes pratiques d'ACC priorisées s'articulent autour de l'amélioration de(s) : (i) la gestion durable des ressources naturelles et la restauration de la biodiversité ; (ii) systèmes de production agricole et de promotion d'une agriculture durable ; (iii) la santé et des productions animales ; (iv) techniques de production halieutique ; (v) la valorisation des produits locaux ; (vi) la promotion de technologies d'économie d'énergie domestique ; (vii) l'accès à l'information agro-climatique et (viii) capacités des producteurs.
88. L'évaluation note l'approche de synergie, d'harmonisation et de mutualisation des ressources, développée par l'équipe de projet qui a permis la collaboration de l'ANACIM et du CSE pour réaliser et élaborer les produits de connaissances ci-dessus cités. Cette approche de synergie est appréciée par ces structures. L'évaluation a noté avec satisfaction l'approche méthodologique participative, inclusive et raisonnée, adoptée par la FAO et ses partenaires (ANACIM et CSE), qui a permis au niveau de chaque zone agroécologique d'intervention, d'impliquer activement les populations bénéficiaires (homme, jeune, femme), les organisations paysannes, les services techniques et ONG, dans : (i) l'analyse des contraintes et menaces du changement climatique ; (ii) l'évaluation de la vulnérabilité des ressources ; (iii) l'identification des stratégies d'adaptation basées sur les connaissances locales et scientifiques ; (iv) la priorisation des bonnes pratiques d'adaptation, etc.
89. Cependant, ces produits de connaissances ont été faiblement diffusés et communiqués aux différentes parties prenantes du secteur agro-sylvo-pastoral. Plusieurs acteurs institutionnels rencontrés sur le terrain ne disposent pas des versions validées (imprimées ou électroniques) de ces documents, alors qu'ils ont activement participé à leurs producteurs. Par ailleurs, il est important de noter le CSE et l'ANACIM ont été faiblement impliqué dans le suivi de l'utilisation de ces produits de connaissances, afin de capitaliser les acquis et d'y apporter des ajustements.
- En conclusion, l'équipe d'évaluation juge satisfaisant le niveau de réalisation du produit 1.1.1.**

*Produit 1.1.2 : Les systèmes et les outils de gestion de l'information utilisés par le GTP national sont renforcés pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique et des GTP locaux sont créés et participent au dispositif de conseil agro-climatique.*

90. Le projet dans le cadre du partenariat avec l'ANACIM, a réalisé une étude diagnostique des GTP locaux existant ce qui a permis de déterminer les conditions d'installation de nouveaux GTP, de concevoir et d'établir un système de communication entre le GTP national, les GTP départementales et les facilitateurs des CEP et CEAP pour diffuser les informations météorologiques aux populations rurales. En s'appuyant sur les conclusions de l'étude

diagnostique, le projet a d'une part, appuyé la redynamisation et/ou la création de 11 GTP (dont 03 nouvelles) sur 17 prévus, l'appui en équipements météorologiques des stations météo de l'ANACIM, installé des tableaux pictogrammes d'affichage des informations climatiques au niveau des endroits les plus fréquentés des villages, et d'autre part, a renforcé les capacités du GTP national pour faciliter la communication et créer des interactions avec les GTP locaux, le projet a aussi contribué financièrement à la diffusion de l'information climatique par l'ANACIM et les GTP à travers plusieurs canaux de communications (messages vocaux et sms, radios communautaires, bulletins d'informations). Les GTP locaux ont fonctionné durant la durée du protocole avec l'ANACIM et les informations climatiques ont été régulièrement transmises aux populations, facilitateurs, et points focaux.

91. Cependant, suite à l'arrêt du financement du projet, les GTP ne sont plus actifs. Ainsi, les réunions ne se tiennent plus ou rarement et les informations agro-climatiques et l'ANACIM affirment ne pas disposer suffisamment de ressources financières propres pour assurer le fonctionnement des GTP. Il faut relever aussi que la FAO n'a pas suffisamment mis l'accent sur le dialogue autour de la pérennisation du financement des GTP, mais elle a plutôt appuyé financièrement et techniquement le fonctionnement des GTPs. **En conclusion, l'équipe d'évaluation juge modérément satisfaisant le niveau de réalisation du produit 1.1.2.**

*Effet 2.1. L'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux.*

92. Sous l'effet 2.1, le projet visait que (i) au moins 25% des OP participant aux CEP utilisent l'information climatique et les pratiques / technologies diffusées d'adaptation et de résilience au CC [LDCF AMAT Indicateur 3.1.1] ; (ii) 25 000 personnes (dont 40% de femmes et de jeunes) sont directement touchées par le projet [LDCF AMAT Indicateur 3.1.1.2] ; et (iii) Au moins 10 Plans d'actions des organisations de producteurs intègrent les stratégies d'ACC.
93. Le projet a introduit/diffusé des informations agro-climatiques, des bonnes pratiques et technologies d'ACC, à travers l'approche CEAP et CEP. Cependant, le projet n'a pas fait d'enquêtes systématiques de collecte de données et ne dispose pas de base de données pour évaluer le taux d'utilisation ou d'adoption de l'information climatique et les bonnes pratiques et technologies d'ACC. Il devient dès lors d'apprécier ce qu'il en est exactement les taux d'adoption et le nombre de bénéficiaires touchés. Le rapport sur les CEAP de juillet 2021 réalisé par le FAO indique que dans le cadre du processus de capitalisation en cours sur l'approche CEAP, des évaluations participatives ont eu lieu en juin 2021 celles-ci sont basées sur des enquêtes informelles en focus groups au niveau des départements de Linguère et de Ranérou. Ces évaluations ont concerné exclusivement 37 CEAP répartis au niveau de 6 communes dont 4 dans le département de Linguère (Thiel, Tessékéré, Labgar et Barkédji) et 2 dans le département de Ranérou (Vélingara Ferlo et Oudalaye).
94. Les échanges avec les bénéficiaires révèlent que l'information agro-climatique est été bien utilisée par les agro-pasteurs et producteurs pour faire des choix sur les variétés à cultiver, les dates périodes de semis, d'apports d'engrais et de traitement phytosanitaires, etc. Les résultats de l'enquête informelle et des entretiens sur le terrain, montrent qu'au niveau des CEAP, plusieurs pratiques d'ACC et technologies telles que les cultures fourragères, la fabrication de blocs multi nutritionnels, l'aviculture villageoise améliorée, le traitement de la paille, sont très faiblement adoptées, bien qu'étant appréciées et maîtrisées par les agro-pasteurs, cela du fait de plusieurs contraintes d'ordres techniques (manque d'équipements, d'intrants, matériels) et financiers (cherté, manque de ressources financières). L'adoption des cultures fourragères est

limitée par les problèmes d'accès à l'eau, de sécurisation des parcelles, mais également la disponibilité locale de boutures. L'adoption de la fabrication des blocs multi nutritionnels se heurte à la faible disponibilité locale de certains intrants comme la mélasse, le phosphate tricalcique et le matériel de fabrication. L'adoption des poulaillers villageois améliorés est freinée par des contraintes d'ordre financières pour réaliser l'investissement de base dans le poulailler amélioré et équipé, ainsi que pour l'acquisition des intrants sanitaires et alimentaires. Le traitement de la paille à l'urée est limité par la contrainte du creusage de la fosse et la disponibilité locale de l'urée. Au niveau des CEP, l'adoption du compost est limitée par la disponibilité de bouses de vaches dans le bassin arachidier et le Sénégal oriental. Aussi l'adoption ces variétés à cycle court de mil, de maïs, riz, se heurte au manque de disponibilité locale des semences. Le programme de multiplication de semences (arachide, riz, maïs, mil) dans le bassin arachidier et la casamance, dans le cadre du protocole avec l'ANCAR n'a pas donné les résultats escomptés. En effet sur 09 OP sélectionnées pour la production de semences seules 04 OP ont pu produire et collecter et conditionner des semences, du fait que les semences (arachide) n'ont pas été mises en place ou ont été mises en place tardivement mais aussi du fait que certaines OP sélectionnées ne sont pas homologuées pour la production de semences et que la variété de mil biofertile qui a été proposée n'est pas homologuée au Sénégal, etc. certaines variétés (mil bio fertile) et cause de la mise en place tardive des semences de prébase, des problèmes de germination, du choix. De même, l'adoption des bonnes pratiques sur le maraichage est limitée par les contraintes d'accès à l'eau (puits, mini-forages, équipements d'irrigation) que rencontrent les producteurs et les agro-pasteurs.

95. Par ailleurs, à ce stade, la mise en place tardive des CEP, CEAP a directement impacté l'adoption à grande échelle de ces technologies, certains CEP, CEAP n'ont fonctionné qu'une seule fois, d'autres ont connu beaucoup de difficultés au démarrage, alors que le document d'orientation des CEP publié par la FAO, estime qu'il faut au moins trois années d'accompagnement pour que le producteur ou agro-pasteur adopte les pratiques diffusées. De plus, le projet a tardivement mis en place quelques mesures d'accompagnement nécessaires à l'adoption potentielle des pratiques d'ACC et technologies (clôtures, système d'irrigation goutte à goutte, poulailler, etc.)
96. Le troisième indicateur « au moins 10 Plans d'actions des organisations de producteurs intègrent les stratégies d'ACC » est réalisé, mais les OP ne disposent pas de ressources financières pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions. En plus, le fonds de résilience climatique mis en place, ne permet pas de financer directement les plans d'actions des OP. **En conclusion, l'évaluation considère que la réalisation de l'effet 2.1 est modérément insatisfaisant.**

*Produit 2.1.1 : Des curricula spécifiques pour les champs école focalisés sur l'ACC, la résilience des écosystèmes et l'intégration entre les systèmes de production agricoles, sylvopastoraux et la nutrition sont développés et diffusés.*

97. Le projet a procédé à la révision des curricula des CEP et CEAP pour mieux y intégrer des thématiques de formation en bonnes pratiques d'ACC. En effet, l'évaluation des curricula existant avait révélé que la dimension ACC a été faiblement prise en compte. Sur cette base, l'élaboration des nouveaux curricula s'est basée sur les bonnes pratiques d'ACC priorisées dans le rapport l'étude « Diagnostic des menaces, des contraintes et des opportunités liées au changement climatique et aux savoirs endogènes en matière d'adaptation dans la Zone Sylvo-Pastorale, le Bassin arachidier et le Sénégal Oriental » et sur les curricula existants. Les curricula révisés ont été finalisés en 2017. Les nouveaux curricula spécifiques au CEP et aux CEAP ont été conçus et adaptés au niveau de chaque site par les facilitateurs des CEP et CEAP. Dans l'ensemble, les centres d'intérêts du projet ont été pris en compte : ACC, résilience des

écosystèmes (agrosystème et pâturages), nutrition, etc. Ces curricula de formation sont destinés aux maîtres formateurs chargés d'assurer la formation des facilitateurs des CEP et des CEAP. Sur la base des nouveaux curricula, des fiches techniques sur l'ACC ont été développées et traduites en trois langues locales (Wolof, Sérère, Pular) et sont destinées aux facilitateurs chargés d'animer les formations des producteurs et agro-pasteurs au niveau des CEP et CEAP. Le guide sur la nutrition a été utilisé et des fiches techniques produites sur l'intégration de la nutrition dans les CEP/CEAP.

98. Par ailleurs, le CSE, l'ANACIM et la FAO ont co-produit un recueil de 23 bonnes pratiques d'ACC, destinés à la formation des facilitateurs des CEP et des CEAP. Le recueil est composé de fiches techniques, réparties en trois thématiques : gestion des ressources naturelles et la restauration de la biodiversité (12 BP) ; amélioration des systèmes de productions agricoles (39 BP) ; amélioration des productions animales (12 BP). Les BP d'amélioration des systèmes de production agricoles sont centrées sur le paillage, le zaï, jachère améliorée, compostage, haies vives, brise-vents, la protection des cultures avec les produits biologiques, les techniques de greffage des arbres fruitières, l'association culturale, les techniques de cultures maraichères, céréalière, fruitière, de légumineuse, le stockage et la conservation des céréales. Les BP d'amélioration des productions animales portent sur l'ensilage, le traitement de la paille à l'urée, les blocs multi nutritionnels, le niébé fourrager, l'embouche bovine, ovine, l'aviculture rurale, l'apiculture, la transformation, la conservation du lait et des produits laitiers, l'entretien et la restauration des mares pastorales. Toutefois ces thématiques sont moins adaptées au système de production pastoral qui est dominant dans la zone sylvopastorale du Ferlo. Les BP de gestion de gestion des ressources naturelles et de la restauration de la biodiversité sont : les pépinières villageoises, les plantations de production de bois, les bosquets villageois, régénération naturelle assistée, mise en défens des aires écologiques dégradées ou menacées de dégradation, technique d'extinction des feux de brousse, technique de saignée, cordon pierreux, etc. Les fiches techniques ont été traduites en trois langues locales, imprimées et transmises aux facilitateurs des CEP et CEAP, pour leur servir de guide dans l'animation des CEP et CEAP.
99. Toutefois quelques manquements ont été notés dans les curricula : (i) la question du pastoralisme a été fortement diluée voire absente par rapport aux pratiques d'élevage intensives classiques (embouche, santé animale, amélioration de l'aviculture traditionnelle, cultures fourragères, etc.) ; (ii) Les curricula ont été construits autour des pratiques (en termes de technologies novatrices) et non autour des acteurs ciblés en termes de leurs priorités ; (iii) les dimensions transversales telles que le genre, les personnes vivants avec un handicap et la protection sociale sont faiblement prises en compte dans les curricula révisés. Par ailleurs, l'évaluation a noté une diffusion limitée des curricula et du guide sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique. Certains acteurs rencontrés sur le terrain ignorent l'existence de ces supports de formations, notamment des partenaires du projet et des services techniques. De plus, même si les curricula sont destinés aux maîtres formateurs des CEP et CEAP, il serait important de les partager avec les facilitateurs, qui en plus des fiches techniques qu'ils ont reçus, peuvent toujours s'en inspirer pour améliorer leurs connaissances. **En conclusion, l'évaluation considère que la réalisation du produit 2.1.1 est modérément satisfaisante.**

*Produit 2.1.2. Des facilitateurs sont formés aux pratiques et stratégies d'ACC, aux aspects genre et nutrition.*

100. Le projet a formé 523 facilitateurs sur une prévision de 500 soit un taux de réalisation de 104%. Cependant la cible de 25% de femmes formées n'est pas atteinte, seules 14,5% ont été formées ceci s'explique par le nombre insuffisant de femmes dans les services de conseil agricole et rural. Les facilitateurs des CEP et des CEAP formés sont respectivement au nombre

de 367 et 156 auxquels s'ajoutent les producteurs facilitateurs relais au nombre de 132. De même, l'objectif de recyclage de 90 facilitateurs a été atteint et dépassé avec un taux de 128% correspondant à 116 facilitateurs recyclés. La formation de 10 nouveaux maitres formateurs n'a pas été réalisée.

101. Les facilitateurs formés sont des techniciens/conseillers agricoles des services d'encadrement de l'Etat (agriculture, élevage, eaux et forêt), les agents des projets de développement et des ONG partenaires du projet et les animateurs membres des organisations paysannes. Grâce à ces formations facilitateurs et relais facilitateurs, le projet a contribué à l'augmentation de l'effectif et de l'expertise des agents de vulgarisation et de conseil agricole au service des agriculteurs et des agropasteurs. Au cours des entretiens de terrain, les facilitateurs et relais facilitateurs ont à l'unanimité confirmé avoir acquis et amélioré leurs connaissances sur les bonnes pratiques agricoles et agro-pastorales et sur l'ACC. Ils affirment avoir ensuite avoir retransmis avec succès les nouvelles connaissances, et se sentent aujourd'hui mieux outillés et valorisés dans leur métier de conseiller.
102. Cependant, l'affectation de certains facilitateurs en dehors de la zone d'intervention du projet et le recrutement de certains d'entre eux par d'autres structures a entraîné un déficit de facilitateurs pour la mise en place et l'animation des CEP et CEAP dans plusieurs sites sur la période 2017-2019. Pour combler ce déficit le projet a pris l'option de former des facilitateurs relais, que sont des producteurs et agro-pasteurs membres des OP couvrant les zones où les CEP et CEAP sont installés. Cette option du projet, bien qu'elle soit tardivement prise (Janvier 2020), s'est avérée pertinente et utile. En effet, sur le terrain, les facilitateurs locaux se sont montrés beaucoup plus concernés et disponibles que les agents de l'administration pour assurer la vulgarisation et l'animation des CEP et CEAP. Ils ont démontré de bonnes capacités d'apprentissage et d'animation des CEP et CEAP. Leur proximité géographique et sociologique avec les bénéficiaires, leur engagement ainsi que la perception hautement valorisante qu'ils ont de leur nouvelle fonction de conseiller, sont à compter comme des facteurs d'efficacité positifs. En plus, la prise en charge de ces facilitateurs locaux est moins coûteuse que celle des techniciens facilitateurs de l'État ou les techniciens des projets et ONG. De plus, la quasi-totalité des facilitateurs locaux rencontrés sur le terrain se sont engagés à poursuivre la formation et l'animateur des CEP et CEAP après la fin du projet, car ils considèrent ces services de conseils comme faisant partie de leur mission au profit des producteurs et agro-pasteurs membres de leurs OP. Cette approche de formations des producteurs relais facilitateurs relais démontre la pertinence de la décentralisation du conseil agricole ainsi que la responsabilisation des producteurs, agro-pasteurs et de leurs organisations dans l'auto-prise en charge des préoccupations de leurs membres. En revanche, les problèmes rencontrés sur certains aspects de l'approche comme l'étude de base, l'Analyse de l'Agroécosystème ou de l'Analyse de l'écosystème pastoral, la conception du dispositif expérimental, le rapportage, sont parmi les points faibles, qui doivent être améliorés, à travers un accompagnement des facilitateurs, la poursuite du renforcement de leur capacité et un suivi rapproché. Pour y remédier, le projet a appuyé des techniciens facilitateurs (agents techniques de l'État pour les appuyer sur leurs points faibles) pour ainsi renforcer de manière continue et concrète leurs capacités.
103. En outre, l'évaluation a noté un décalage entre la finalisation des curricula révisés et des fiches techniques avec le démarrage des premières cohortes de formation des facilitateurs des CEP et CEAP c'était le chaînon manquant des premiers curricula utilisés. Le projet a corrigé cette lacune, à travers l'organisation de plusieurs sessions de recyclage des anciens facilitateurs et des nouveaux facilitateurs ainsi que des relais. Il y'a donc un non-respect et un manque de cohérence au regard de la logique d'intervention définie dans le Prodoc. Ce dernier indiquait

clairement que la formation des facilitateurs utiliserait les curricula de formations élaborés et basés sur l'ACC, qui eux-mêmes découlerait des études diagnostiques et d'identification des bonnes pratiques d'ACC. Ceci est lié aux lenteurs administratives dans la signature des protocoles et dans la validation et la publication des curricula. Par ailleurs, le recyclage des facilitateurs est nécessaire mais pas suffisant pour garantir une bonne maîtrise et intégration de l'ACC. Il convient de poursuivre et de renforcer la formation des facilitateurs et relais sur l'ACC. En effet, les échanges sur le terrain ont révélé que les certains facilitateurs n'ont pas encore bien assimilé la problématique de l'ACC et mettent plus l'accent sur les thématiques liées aux itinéraires techniques de production et à la gestion intégrée des déprédateurs. Ainsi, le projet était obligé de faire recours à d'autres spécialistes pour aborder certains thèmes spéciaux sur l'ACC.

104. Enfin, l'évaluation a également noté que les directeurs des services de techniques (agriculture, élevage, eaux et forêts), les directeurs ou experts des ONG et des projets n'ont pas été sensibilisés ou formés sur l'approche champ-école, alors qu'ils sont sensés assurer la supervision des techniciens formés après la fin du projet. L'évaluation estime que ceci est un manque à gagner pour le projet dans la perspective de la pérennisation des acquis des CEP et CEAP ainsi que leur internalisation. Dans la perspective du projet d'institutionnaliser les CEP et CEAP, il est nécessaire de sensibiliser ou d'assurer la mise à niveau des représentants des services techniques régionaux et nationaux de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de l'environnement, sur l'approche CEP et CEAP. **Au regard de tous ces aspects, l'évaluation juge la réalisation du produit 2.1.2 satisfaisante.**

*Produit 2.1.3. Les champs écoles sont installés ou renforcés pour l'intégration de pratiques d'ACC dans les systèmes de production et les producteurs sont formés.*

105. Au total 560 champs écoles (dont 410 CEP et 150 CEAP) ont été mis en place, sur une prévision initiale de 1 250, soit un taux de réalisation de 45%. La revue à mi-parcours avait recommandé de revoir à la baisse l'objectif initial de création de 1 250 champs écoles, à hauteur de 25%, soit un objectif réévalué à 937. Par rapport à l'objectif réévalué, le taux de réalisation se situe à 60%. Un effectif total de 12 576 agriculteurs et agro-pasteurs (dont 8 376 au niveau des CEP et 4 200 au niveau des CEAP) sur un objectif initial de 25 000 agriculteurs et agro-pasteurs, soit un taux de réalisation de 50%. Le nombre de femmes formés représente 7 335, soit 58%. Les données sont tirées des rapports des partenaires et du PIR 2020. Toutefois, le projet ne dispose pas de bases de données sur les réalisations.
106. Les CEP et CEAP mis en place par le projet ont permis de fournir un dispositif local d'appui conseil agricole de proximité dans les villages bénéficiaires et basé sur des facilitateurs ruraux et relais facilitateurs locaux. Les diverses pratiques comparatives, expérimentations et les bonnes pratiques diffusées ont permis aux agriculteurs et éleveurs d'améliorer, de consolider et diversifier leurs connaissances, de démontrer l'importance des bonnes pratiques et technologies agro-sylvo-pastorales et leur impact et efficacité sur l'amélioration de la productivité agricole et animale. Les producteurs et agro-pasteurs interviewés ont apprécié les nouvelles connaissances et technologies apprises, les approches méthodologies utilisées dans l'apprentissage, les échanges et discussions au niveau des CEP et CEAP ainsi que la cohésion sociale que ceux-ci ont suscité, même s'ils n'appliquent pas toujours les techniques apprises, comme expliqué plus haut (para 91).
107. A titre exemple dans le village de Mbayène dans la commune de Djilor, les expérimentations menées par les femmes, leur ont permis de conclure que la meilleure méthode

de fertilisation du maïs demeure la fumure organique et le compost que l'on peut trouver sur place ou fabriquer localement sans gros investissement par rapport à l'engrais chimique qui est très cher et très souvent indisponible localement. Aussi elles ont conclu que le traitement à base des feuilles de neem est la meilleure méthode de traitement phytosanitaire sur les cultures maraichères. Ce même constat est valable, à Kouthia Farindella peulh, les producteurs de coton biologique, ont compris que l'utilisation de la fumure organique et le traitement préventif contre les ravageurs du coton, contribuent significativement à l'amélioration des rendements du coton. Dans la zone de Kayemore, les producteurs ont intégré les nouvelles variétés du mil (souna 3 à cycle court) et les techniques culturales (densité de semis, démariage, utilisation de la fumure organique). Dans la zone sylvopastorale, les agro-pasteurs, ont constaté une nette différence des nouvelles pratiques d'embouche bovine et ovine, de l'aviculture villageoise améliorée, et ont bien apprécié les connaissances acquises et l'importance du traitement de la paille à l'urée sur la croissance des ovins comparée à la paille non traitée, de la culture fourragère avec le neema, du paillage sur le rendement du chou comparé au chou sans paille, des blocs nutritionnels pour l'aliment bétail, les techniques de transformations du fromage traditionnelle et de conservation, les bonnes pratiques de production de gombo, tomate, aubergine, piment,

108. En revanche, diverses contraintes et difficultés ont entravé la mise en place et l'animation des CEP et CEAP et réduit la qualité des apprentissages et des avantages qui en découlent. La plupart des CEP/CEAP ont été installés tardivement et certains n'ont fonctionné pendant qu'une seule année avec beaucoup de difficultés, du fait des lenteurs sur les procédures d'acquisition intrants/équipements de la FAO, divagation des animaux, la déperdition des facilitateurs, etc. Au niveau des champs écoles de première génération, la lourdeur des procédures au niveau de la FAO n'a pas facilité l'acquisition des intrants et équipements didactiques dans les conditions de flexibilité que requiert un apprentissage champ école ; en conséquence, le test des innovations et bonnes pratiques n'a souvent pas pu être conduit dans des conditions optimales. L'absence de clôtures des CEP/CEAP qui a causé la destruction des cultures surtout en saison sèche, entraînant, l'arrêt précoce des apprentissages au niveau des CEP et CEAP. La disponibilité du matériel pédagogique lors de la réalisation des activités a quelquefois posé problème, notamment par rapport aux CEAP associés, en raison des procédures de la FAO. Les conflits de calendriers ont été notés par rapport à certains experts impliqués dans l'animation de sessions, conduisant à des reprogrammations de modules sur d'autres sessions. L'instabilité du dispositif de facilitation constitué de techniciens pour la première phase a posé problème. En effet, certaines structures techniques partenaires ont eu à affecter des techniciens facilitateurs en activité hors de la zone du projet et d'autres techniciens ont trouvé des postes plus rémunérateurs ailleurs, dans le cadre de projets. A cela s'ajoute la mise en place tardive d'infrastructures et d'équipements d'accompagnement (réseau d'irrigation, points d'eau). Il y'a eu également une irrégularité et insuffisance de suivi et de supervision de la mise en place de l'animation des CEP et des CEAP par la FAO et le RNFS/GIPD. Au début les missions conjointes organisées au cours des deux premières années, mais elles ne sont pas poursuivies à partir de la troisième année et au-delà. Le retard de paiements des indemnités des facilitateurs par la FAO qui a entraîné la démotivation de certains facilitateurs. La fin et le non renouvellement du protocole entre le RNFS/GIPD alors que la plupart des CEP et CEAP n'étaient pas encore installés. L'application des acquis des CEP et CEAP au niveau de la communauté reste encore limitée et non quantifiable du fait d'une part, de l'absence d'outils de suivi évaluation, de géoréférencés et de base de données. Les CEAP dans leur application mettent faiblement en évidence la dimension pastoralisme, au profit de thèmes d'amélioration de l'élevage sédentaire. L'étude diagnostique de base n'analyse pas la question du pastoralisme et les curricula des CEAP sont centrés sur des « technologies » plus que sur le système pastoral. Aussi, d'autres partenaires FNDASP, PRAPS, P2RS ont mis en place des CEP sans concertation et coordination, suivi et

harmonisation. **En conclusion, d'évaluation juge la réalisation du produit 2.1.3 modérément satisfaisante.**

*Produit 2.1.4. Les Clubs d'écoute Dimitra sont installés et autonomisés pour permettre la mise en réseau des Champs école.*

109. Le projet a mis en place 503 CD<sup>4</sup> sur 400 prévus, soit un taux de réalisation de 125%. Les CD regroupent 15 000 membres à majorité de femmes et de jeunes et sont installés 142 villages au niveau de 11 communes. Le projet a renforcé des capacités des parties prenantes par la tenue d'ateliers de lancement participatif et inclusif, la sensibilisation, la formation, le coaching au profit de l'UCP, les partenaires de mise en œuvre, les autorités administratives, les collectivités locales. Le projet a également formé des animateurs/trices (28 dont 50% de femmes) des CD et de radios sur la dynamique de groupe, la création, le suivi et l'accompagnement des CD, les outils de suivi évaluation. Des formations pratiques ont été également réalisées aux profits des leaders de CD sur la gestion de groupe, la communication participative et le genre. Des équipements tels que les radios solaires et smartphones ont été mis à leur disposition. A ceux-là s'ajoute l'appui à l'élaboration et à l'utilisation d'outils de gestion (fiches d'adhésion, de cotisation, règlements intérieurs).
110. Dans l'ensemble, les clubs fonctionnent correctement avec l'accompagnement d'un animateur et on note une bonne appropriation par les bénéficiaires. Ces CD permettent aux populations des villages d'implantation de s'organiser et d'essayer de trouver des solutions collectives aux problématiques qui les concernent. Ils ont contribué majoritairement à la cohésion sociale au niveau village, en créant, renforçant et réhabilitant les espaces sociaux de concertation et en mobilisant les acteurs autour des problématiques de développement villageois (salubrité du village, infrastructures socio-économiques, crédit solidaire, alphabétisation, maraichages, accès aux semences et autres intrants agricoles, lutte contre la coupe abusive des arbres, chômage des jeunes etc.). Afin de prendre en charges ces préoccupations, des caisses communautaires permettant de mobiliser des ressources financières au niveau local sont également mises en place. En plus de permettre aux communautés de régler les problèmes communautaires identifiés, ces caisses permettent aussi d'avoir au niveau des villages une ligne de crédit plus accessible avec des conditions plus avantageuses pour les populations à l'instar des systèmes de financement classiques (banques et SFD) et aux usagers qui sont surtout fortement présents dans la zone centre (Bassin Arachidier).
111. Dans certaines localités, l'alliance stratégique entre les CD et les CEP/CEAP s'est faite de manière volontaire par les acteurs. A titre illustratif, les CD ont : (i) aidé à la sensibilisation et à la sélection des membres pendant la phase préparatoire des CEP/CEAP ; (ii) appuyé sensibilisation et la mobilisation des membres des CEP/CEAP pendant la mise en œuvre ; (iii) servi de plateformes de partage, d'informations, et de diffusion des processus et des résultats des CEP/CEAP ; (iv) animé des thématiques au niveau de leurs radios communautaires partenaires. Plusieurs témoignages des communautés illustrent l'importance des CD.

### **Encadré 1: témoignages des bénéficiaires des clubs Dimitras**

Un notable du village de Thièl souligne « le plus grand avantage apporté par les CD est l'échange et la concertation intra et inter générationnel sur les problèmes internes du village et la mise en œuvre de solutions endogènes, alors que dans le passé récent, certaines personnes ou familles ne se parlaient pas et/ou ne fréquentaient pas les mêmes espaces d'échanges ». Un jeune du même village indique « la nuit, à la belle étoile, on passait du temps à se quereller et à disputer sur des futilités, mais avec notre CD de jeunes et grâce aux formations et sensibilisation dont nous avons bénéficié, désormais, nous discutons des problématiques socio-économiques, culturelles qui nous concernent, participons aux échanges dans le village, et mobilisons notre force travail pour les travaux communautaires au village. Les conflits ont baissé et se règlent à l'amiable entre nous sans l'intervention des adultes et vieux ». Une femme du même village note « Dans la culture alpulaar traditionnelle, les femmes ne s'asseyaient pas avec les hommes pour dialoguer ensemble, grâce aux CD, même les questions les plus sensibles (mariage précoce, excision) sont débattue par les hommes et les femmes dans les mêmes espaces ». Au village de Kouthia Farindella peulh, une femme nous confie ceci : « même si le projet termine, nous restons et continuerons

Source : Consultants évaluation

112. Toutefois, même si les CD apparaissent comme de bons outils de développement endogènes participatifs, il subsiste des points d'amélioration. En effet, le but premier des CD au sein du projet était de soutenir le développement des CEP/CEAP, mais ceci n'a été le cas que là où les CD cohabitaient avec les CEP/CEAP, et non partout où des CEP/CEAP ont été installés. Si beaucoup de clubs servent de cadres de partage et de discussions des apprentissages faits au niveau de champs école ou encore des résultats des différentes études réalisées durant la mise en œuvre du projet, le fait que leur fonctionnement soit autonome et que les membres identifient et discutent librement des sujets qui les préoccupent et auxquels ils veulent trouver des solutions, fait que dans certains villages, ils sont complètement dissociés des champs écoles. Le projet a manqué de plans d'actions spécifiques pour faciliter l'intégration CD et CEP et CEAP.
113. Par ailleurs, l'évaluation a noté que les CD n'ont pas été systématiquement installés dans les villages où les CEP et CEAP sont mis en place. En effet, dans la zone sylvo-pastorale, les CD ont été exclusivement installés dans le département de Linguère, au détriment du département de Ranérou, malgré la forte demande exprimée par les populations de cette zone. Le projet a suivi le choix du partenaire de mise en œuvre qui a identifié et orienté la mise en place des CD dans le département de Linguère. Il en ressort un manque d'orientation de l'UCP pour guider le choix du partenaire et l'amener à prendre en compte les besoins des populations et la nécessité de promouvoir l'alliance stratégique qui justifierait la pertinence d'installer des CD dans le département de Ranérou à côté des CEAP qui y sont mis en place.
114. L'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans les CD est un manquement majeur du projet. Il n'existe pas de formation et de contenu pour la prise en compte des personnes vivant avec un handicap. L'évaluation a aussi constaté l'absence d'indicateurs, d'outils d'auto-évaluation, d'auto-capitalisation des résultats des CD. Les seules actions réalisées sont les forums villageois. Par ailleurs, il noté une forte déperdition d'informations, car les rapports des partenaires ne fournissent pas suffisamment de données sur les résultats, contraintes, et défis des CD. De plus, les CD n'ont pas fonctionné dans certaines communes de la région de Tambacounda et par conséquent ont été supprimé (20 CD) par le FNPC. L'inactivité de ces CD découle selon le FNPC de l'absence de formation des leaders des CD. L'évaluation a également noté que les CD tenus par des hommes sont plus instables que ceux des femmes, du fait de leur occupation par les travaux champêtres pendant l'hivernage, de l'exode rural des jeunes hommes dès la fin de l'hivernage et d'un manque d'intérêt dans certains cas. Les réseaux des CD composés des leaders villageois ont été tardivement mis en place. Les réseaux ne sont pas encore fonctionnels, ne disposent pas de plans d'actions de ressources financières pour leur fonctionnement.

115. Par ailleurs, dans la zone de Nioro, il a été noté l'absence d'intégration des CD dans les instruments locaux de concertation qui existaient avant les CD (Ex : Keppars et Pencs). Un Kepar signifie ombrage de la case où la population du village se retrouve pour discuter. Le Kepar regroupe toutes les catégories d'acteurs du village qui discutent sur un problème spécifique en vue de trouver des solutions. Au-dessus du Kepar il y a le Penc qui signifie arbre à palabre. Ainsi, le Kepar constitue une assemblée au niveau du village, et le penc est une assemblée au niveau de la commune dans le cadre de la mise en place de l'acte 3 de la décentralisation. La troisième notion est « l'interpenc ». L'ONG a installé 247 kepar dans 15 communes + 2 communes de Fatick. Au départ (2004), l'animation penc a beaucoup aidé les populations à valoriser leur temps, à discuter des problèmes et à rechercher des solutions. La coexistence entre les CD, Penc et Keppar a entraîné l'étouffement des CD par les PENC/KEEPAR et vice versa dans certains villages. Même si les CD sont complémentaires aux KEEPAR/PENC car composés de groupes homogènes, des réflexions stratégiques devront être menées par les parties prenantes (FAO, ONG Symbiose, membres CD, CEP) pour développer des synergies et renforcer la complémentarité de ces deux plateformes afin d'enrichir les échanges et discussions communautaires et trouver des solutions aux problématiques de développement au niveau village. **La réalisation de ce produit est jugée modérément satisfaisante.**

#### **Caisses de résilience : AVEC**

116. Le projet a introduit tardivement mais avec succès les caisses AVEC en tant que pilier financier pour renforcer et consolider le pilier technique (CEP/CEAP), le pilier social (CD), le pilier économique (fonds de résilience climatique). Ces trois piliers se soutiennent mutuellement. Le projet a renforcé les capacités des facilitateurs sur la méthodologie de mise en place et d'animation des AVEC, appuyé en matériels les membres en équipements et outils de gestion (caisses, bics, calculatrices, fiches d'adhésion, fiches cotisation, règlements intérieurs). Plusieurs caisses AVEC ont été créées et sont composées à majorité de femmes. A la différence des tontines traditionnelles, les AVEC fonctionnent sur des bases transparentes et bénéficient des conseils des facilitateurs. Un des facteurs de transparence est matérialisé par le fait que « la caisse est toujours ouverte en présence de tous et que chaque membre dispose d'un carnet d'adhésion et de cotisation ». Les caisses AVEC ont facilité/renforcé l'accès au crédit pour tous au niveau village pour la satisfaction de leurs besoins socio-économiques, contribué à la solidarité entre les membres à travers les rencontres et discussions. Dans la zone de Koussanar, les femmes bénéficiaires soulignent que « *les caisses AVEC nous permettent après partage de l'argent d'investir dans les AGR (embouche ovine, petits commerces, etc.), d'acheter des intrants agricoles, d'acquérir des matelas, habits, d'accès aux médicaments et soins de santé, de prendre en charge la scolarité de nos enfants, ainsi que l'achat des denrées alimentaires, etc.* ».

117. Les caisses AVEC ont été associées avec les CD et les facilitateurs des CD ont assuré l'animation des caisses AVEC. La cohabitation des caisses AVEC et des CD a quelque part eu des influences négatives sur l'esprit et le fonctionnement des CD. Les membres ont accordé plus de temps aux cotisations, à la gestion financière au détriment des échanges portant sur les problèmes de développement. Il convient aussi de noter l'absence d'harmonisation et de synergies des caisses AVEC mises en place par plusieurs partenaires (FAO, VISION MONDIALE, TOSTAN, HEIFFER, etc.). Ceci a favorisé une prolifération des caisses AVEC au détriment des effets leviers pour un plus grand impact sur les bénéficiaires. Dans certains villages, il existe jusqu'à 7 caisses AVEC à travers la présence de 5 partenaires différents.

*Produit 2.1.5 : Les bonnes pratiques et les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux risques climatiques sont capitalisées et diffusées au niveau local.*

118. Dans le cadre d'un partenariat avec la FAO, l'ANCAR est chargé d'appuyer les OP au niveau de chaque zone agroécologique à sélection 25 bonnes pratiques d'ACC (05 par zone). Après la sélection, les bonnes pratiques devraient être intégrées dans les curricula de formation des CEP et CEAP et aussi l'ANCAR devrait appuyer leur diffusion au niveau local à travers l'information et la sensibilisation, élaborer des fiches de conseils sur ces bonnes pratiques et assurer l'appui conseil. Le rapport d'activité de l'ANCAR de 2019 indique que 25 bonnes pratiques (BP) d'ACC ont été sélectionnées auprès de 48 OP réparties dans 5 zones agroécologiques sans indiqué la liste des bonnes pratiques concernés. Toutefois, l'évaluation ne trouve pas pertinent de refaire une analyse et sélection des BP d'ACC par l'ANCAR, dans la mesure où un travail similaire a été déjà fait par le CSE, l'ANACIM et la FAO, qui ont co-produit un recueil des bonnes pratiques d'ACC (CSE, 2017). Les activités de l'ANCAR devraient plutôt être orientées sur la diffusion et la formation des conseillers agricoles et des producteurs sur les BP d'ACC, au lieu de mobiliser des ressources pour refaire le même travail. Le même rapport souligne que les BP d'ACC ont été diffusées via des émissions radios (06) et des fiches de conseils. Toutefois, il convient de noter que le nombre d'émissions radios réalisées n'est pas suffisant (06 sur 20 produits) et que la confection de fiches de suivi n'est pas suivie d'activités de formation des producteurs sur les BP d'ACC. Le protocole s'est achevé avant que ces activités importantes ne soient réalisées, alors que la proposition d'avenant sur le protocole n'a pas été approuvée. **Du coup, l'évaluation conclut que la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques d'ACC a été un échec. Par conséquent, ce résultat est jugé modérément insatisfaisant.**

*Effet 2.2. Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux CE ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC, de l'information agrométéorologique et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux.*

119. Sous l'effet 2.2, le projet cherchait à augmenter les revenus des ménages et la productivité des participants aux CEP et aux CEAP. Le projet a choisi d'utiliser comme indicateur de performance, l'augmentation des revenus des ménages (avec une cible de 20 % par rapport à la valeur de base moyenne des revenus, et de 30% des projets agrosylvopastoraux développés ayant intégré des composantes d'adaptation aux changements climatiques dans leurs budget.
120. Les observations sur le terrain de même que les entretiens qui ont été menés avec les différents bénéficiaires ont montré que le projet a mis en place des CEP et des CEAP. Ces CEP et CEAP ont dans leur majorité inclus les producteurs membres des groupements bénéficiaires, chaque groupement avec un membership de 30 à 50 personnes, selon nos observations. Dans ces CEP et ces CEAP, le projet a entrepris de vulgariser les techniques de production améliorées en fournissant aux groupements les intrants pour une à deux campagnes de production (selon les zones), du petit matériel de production et en leur donnant un appui technique à travers des animateurs. Le projet n'a pas fait un suivi systématique des données de production des CEP et des CEAP et n'a pas entrepris un suivi des parcelles des producteurs une fois que leur contact avec le CEP ou le CEAP était fini. Il devient dès lors difficile de savoir ce qu'il en est exactement au niveau de ces parcelles, en dehors des CEP et CEAP
121. Sur le terrain, les participants aux CEP et aux CEAP ont affirmé, dans leur majorité être convaincus de l'utilité des technologies promues. Etant donné que ces CEP et CEAP viennent juste d'être clôturés ou sont toujours en activité au moment du passage des évaluateurs, nous pouvons conclure avec certitude que les actions du projet ne peuvent pas directement expliquer une augmentation de productivité ou de revenus au niveau des parcelles individuels des

producteurs. **En conclusion, l'évaluation considère modérément insatisfaisante la réalisation du de l'effet 2.2.**

*Produits 2.2.1 : Les organisations d'agro-sylvo-pasteurs sont renforcées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et innovations pour l'ACC et à l'amélioration de la production et de la valorisation des chaînes des valeurs.*

122. Sous le produit 2.2.1, le projet cherchait le renforcement des organisations d'agro-sylvo-pasteurs à travers l'adoption de nouvelles technologies et innovations et l'appui des OP dans l'élaboration de plans de développement incluant les priorités en matière d'ACC et l'accès aux financements locaux et au warrantage comme pratique permettant l'accès à des financements.

123. Dans le cadre du protocole avec l'ANCAR, 60 OP ont été appuyées dans l'élaboration de plans d'action intégrant l'ACC et 210 producteurs membres des OP ont été formés sur les bonnes pratiques d'ACC (techniques de maraichage, embouche bovine), la dynamique organisationnelle et la gestion financière. Dans le volet accès au financement et produit financier, les OP ont été sensibilisées sur les offres et procédures de services financiers et ont participé à des rencontres de mise en relation avec des institutions de financement tel que la banque agricole, le crédit mutuel du Sénégal et d'autres institutions de microfinances. En revanche, l'évaluation n'a pas trouvé de preuves de pratique du warrantage par au moins une OP comme instrument d'accès au financement, tel que prévu par le Prodoc. Dans le volet communication, 6 émissions radios sur 60 prévues ont été réalisées avec les radios nationales et communautaires. Malgré, ces appuis de capacité, la contrainte de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des plans d'actions élaborés demeure la contrainte majeure des OP, sur lequel le projet n'a pas apporté de solutions. La mise en relation des OP avec les institutions de financement ainsi que la formation en éducation financière, n'est pas suffisante pour garantir la mobilisation de ressources. Cependant, le projet a financé des sous projets portés par des OPs sélectionnées dans le cadre du fond de résilience climatique. Il y'a une déconnexion et un décalage entre les sous projets et les plans d'actions des Ops. En effet, l'ANCAR et le FNDASP chargés respectivement de l'élaboration des plans d'actions et de la mise en œuvre du fond résilience climatique n'ont pas travaillé en synergie pour harmoniser leurs interventions. Les sous projets ont été sélectionnés avant l'élaboration des plans d'action des OP.

124. Le projet a soutenu le développement d'une multitude d'AGR, notamment, la production de blocs multi-nutritionnels, le maraichage, l'aviculture, l'embouche bovine et ovine, la commercialisation d'aliments bétail, etc. Cependant, quelques contraintes limitent la réussite des AGR : accès aux intrants et équipements, sécurisation des parcelles maraichères, maîtrise de l'eau, accès à l'aliment bétail, accès aux semences, etc. Du fait de l'absence de base de données, il n'est pas possible de vérifier l'indicateur relatif à 50 ménages vulnérables sur le développement d'AGR. Concernant la cible de 50% des agriculteurs et éleveurs adoptent au moins une option d'ACC conseillées dans les champs écoles, les constats soulignés au niveau de l'effet 2.1 restent valables. **Au regard de ces aspects, l'évaluation considère que le niveau d'atteinte de ce produit est modérément satisfaisant.**

*Produit 2.2.2 : Au moins un producteur par champ école multiplie et commercialise des semences adaptées au CC et à haute valeur nutritionnelle.*

125. La multiplication ou production de semences de prébase et bases adaptées au changement climatique et à haute valeur nutritionnelle, a été mise en œuvre dans le cadre du protocole avec l'ANCAR. Dans ce cadre, le projet visait : (i) la production de semences de prébase

sur des superficies de mil (03 ha), sorgho (2ha), niébé (3ha), arachide (5ha), maïs (4ha), sésame (3ha), (ii) la production de semences de base et certifiées sans indiquer les quantités à produire, la construction ou réhabilitation de deux magasins de stockage de semences. Pour atteindre ces résultats, le projet a signé un protocole avec l'ANCAR, qui devrait : accompagner les OP à commander les semences, sensibiliser les OP sur la législation semencière, appuyer et renforcer le suivi et le contrôle au champ ; produire des supports documentaires à partir des catalogues des semences, des guides et fiches techniques qui seront traduits en langues locales et mis à la disposition des OP pour une maîtrise du processus de production et de certification des semences ; renforcer les capacités des producteurs de semences sur la planification de la production, la commercialisation. En termes de réalisation, l'ANCAR a sélectionné 18 OP dans une zone du bassin arachidier et la zone du Sénégal Orientale et de la Haute Casamance pour conduire le programme de production de semences de base et certifiées. Les membres des OP ont été formés sur la législation semencière, la planification et les techniques de production et de commercialisation de semences.

126. Le programme de production de semences a connu des difficultés et n'a pas atteint les résultats escomptés. Dans la commune de Kaymor, la production de semences concerne uniquement l'OP Jappo, pour une réalisation de 2,03 ha de mil, les semences d'arachide n'ont pas été mises en place et le maïs n'a pas germé. Du coup, le maïs a été remplacé par du mil bio fertile, qui n'est malheureusement pas encore homologué au Sénégal. Dans la commune de Ida Mouride et Kahi, les OP sélectionnées et formées, n'ont pas eu d'agrément pour la production de semences. Dans la commune de Djilor les OP sélectionnées n'ont pas reçu de semences. Ainsi, dans la zone du bassin arachidier, seules 04 OP sur 09 sélectionnées, ont pu collecter et conditionner leurs semences. La quantité globale de semences certifiées collectées s'élève à 9,24 T, celle homologuée 8,24 T et conditionnées 3 tonnes. Dans la zone du Sénégal oriental, 1,5 T de variétés de riz Nerica 4 et 1,5 T de maïs early thai ont été produites mais n'ont pas encore été certifiées au moment de l'évaluation. Au cours des discussions, les OP n'avaient pas encore pris de décision sur l'utilisation des semences (commercialisation ou distribution). En outre la formation sur la commercialisation des semences n'est pas déroulée, de même, la construction ou réhabilitation de deux magasins de stockage de semences n'est pas réalisée. Cette contreperformance dans la production de semences, s'explique selon l'ANCAR par le virement tardif des fonds par la FAO, le retard dans la mise en place des semences et intrants et l'absence d'homologation de certaines OP. Pour pallier à ces manquements, un avenant sur le protocole a été proposé et soumis au siège pour approbation mais cet avenant n'a pas été signé et l'ANCAR est toujours en attente de la réponse officielle de la FAO. **En conclusion, l'évaluation considère la réalisation du produit 2.2.2 modérément insatisfaisant.**

*Produit 2.2.3: De nouvelles variétés adaptées de céréales de fruits et légumes et d'espèces fourragères sont introduites dans les zones d'intervention pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.*

127. Sous le Produit 2.2.3, le projet a cherché à introduire de nouvelles variétés adaptées de céréales et de fruits et légumes dans les zones d'intervention afin d'améliorer le statut nutritionnel des populations. A la suite des visites de terrain et des entretiens tenus avec les acteurs, il est ressorti que des intrants ont été donnés aux producteurs travaillant dans les CEP et les CEAP à des fins de démonstration. Les bénéficiaires rencontrés ont confirmé l'importance de ces intrants agricoles telles que les semences car pour certaines variétés reçues, le différentiel de rendement était significatif lorsque le mode de production adopté était basé sur les pratiques recommandées. Le Niébé fourrager a ainsi été introduit dans certaines zones tout comme des variétés de sorgho hâtives. La production fourragère est aussi en train d'être vulgarisée à travers les CEAP et les fermes intégrées financées par le fonds résilience. Il n'y a pas de système de

multiplication et d'approvisionnement de ces variétés au niveau local pour assurer leur disponibilité. **La réalisation de ce produit est jugée modérément satisfaisante.**

*Produit 2.2.4 : Les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et les plans de gestion des aires de pâturages et des parcours du bétail sont renforcés avec la participation des associations d'agriculteurs, d'éleveurs et les autorités locales.*

128. Le projet a également appuyé la réalisation d'une étude de caractérisation de treize (13) unités pastorales (UP) dans la zone sylvopastorale du Ferlo (CSE, 2017). L'étude sur la caractérisation des UP a permis aux acteurs (agro-pasteurs, structures d'encadrements) de disposer d'informations et de connaissances pertinentes et actualisées sur l'état des ressources et de l'espace pastoral. L'étude a également fait ressortir les besoins en formation et information des agro-pasteurs dont les plus cités portent sur l'accès à l'information agro-climatique, l'alphabétisation, les techniques de production et de transformation laitière, gestion de la santé animale, technique d'embouche, la gestion des ressources naturelles et des infrastructures pastorales. Le projet avait initialement prévu de financer la mise en place des Plan de gestion et des POAS, cependant le financement de cette activité n'a pas eu lieu et a été réorienté car cette activité a été réalisée par d'autres projets et partenaires (PASA/LouMaKaf, PRAPS, AVSF), qui ont élaboré et appuyé la mise en place des plans de gestion et des plans d'occupation et d'affectation des sols au niveau des UP.

129. Ainsi, la collaboration entre le projet PASA et AVSF suscité par la FAO, a permis une mutualisation des ressources pour renforcer l'appui aux unités pastorales. En effet, AVSF a mis à la disposition du PASA des techniciens et animateurs pour couvrir les zones qui n'en disposaient pas, et le PASA a mis à disposition des moyens de déplacements (moto). Aussi, le projet PASA/LouMaKaf a équipé en matériel le système pastoral d'alerte et d'information du Ferlo, mis en place par AVSF, lui permettant d'étendre sa couverture sur 30 unités pastorales dont 08 communes couvertes par le projet. Ceci a permis aux agro-pasteurs, services techniques et autorités locales d'accéder à diverses informations sur la pluviométrie, les feux de brousse, les pâturages, les points d'eau et forages, la santé animale, les prix sur le marché du bétail précoce pour améliorer leur fonctionnement. Toutefois, suite à la fin du protocole, le fonctionnement du SPAIF s'est arrêté et les agro-pasteurs ne reçoivent plus les informations, comme dans le projet évalué. **En conclusion, l'évaluation juge l'atteinte de ce produit satisfaisante.**

*Effet 3.1- La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive.*

130. L'atteinte de ce résultat est mesurée par les deux indicateurs suivants : (i) Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30% des politiques et des programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux ; et (ii) Au moins 30% des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent dans leur budget les questions d'ACC [LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.2].

131. Le projet a informé, sensibilisé et formé les acteurs institutionnels et sectoriels des directions nationales sur l'intégration de l'ACC dans les politiques et programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux. Malgré ces efforts, le projet n'a pas réussi à intégrer l'ACC dans le Programme Nationale d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, qui était en cours de formulation. Aussi, l'évaluation n'a pas prouvé de l'intégrations de l'ACC dans au moins 30% des budgets des projets agro-sylvo-pastoraux. En revanche, au niveau local, le projet a significativement contribué à l'élaboration du guide de planification et de

budgetisation locale, qui intègre 04 dimensions : changement climatique, migration, genre, nutrition. Le guide a été testé dans trois communes, capitalisé et diffusé à l'échelle nationale et est approuvé par les ministères compétents. Ceci a été un résultat important, dans la mesure ce guide est adopté par le ministère en charge des collectivités territoriales et sert d'instrument de planification pour les collectivités territoriales dans le cadre de l'élaboration de leurs plans d'investissement communaux. Le processus a été jalonné de succès avec la participation de l'ensemble des parties prenantes et permettra au COMNACC de mieux jouer de coordination intersectorielle, de planification, d'orientation, de suivi des engagements de l'Accord de Paris sur le climat. Également, le projet a appuyé les COMRECC de Matam et de Louga à élaborer des plans d'actions sur l'ACC. Le projet a également soutenu la réforme du COMNACC dont la validation du décret est en cours. **En conclusion, l'évaluation juge modérément satisfaisante la réalisation de l'effet 3.1.**

*Produit 3.1.1. Les modules de sensibilisation à l'intention des décideurs sont élaborés et les capacités institutionnelles sont renforcées pour l'intégration de l'ACC basée sur l'approche CE dans les politiques, programmes et projets.*

132. Divers appuis en capacité, mécanismes, plateformes ont été mis en œuvre à différents niveaux pour garantir l'intégration de l'ACC dans les politiques de développement sectorielles et municipales, mais les résultats restent mitigés. Pour la réalisation de ce produit, le projet a signé un protocole avec la (DEEC du ministère en charge de l'environnement et du développement durable). Le projet en collaboration avec le Projet d'appui scientifique aux processus nationaux de planification de la GIZ et le projet décentralisation du financement du changement climatique de l'ONG IED Afrique, a cofinancé des sessions de formation sur l'intégration de l'ACC dans les politiques publiques nationales et locales, au bénéfice des acteurs de la commission Développement et aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale et du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, des membres du Réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement au Sénégal et des membres du Conseil économique et social environnemental. La formation a suscité un grand engouement au niveau des élus nationaux et locaux qui se sont engagés à faire le plaidoyer et le lobbying pour une meilleure prise en compte du financement des changements climatiques dans les budgets nationaux et locaux, tout en demandant à bénéficier d'autres séances de renforcement des capacités. De plus, IED Afrique en collaboration avec la FAO et d'autres acteurs, a organisé une conférence régionale sur « changement climatique et résilience des territoires : quelles réponses en Afrique de l'ouest » et le premier forum régional sur la résilience climatique dans la région de Kaffrine.
133. Au niveau des régions de Matam, Louga et Kaffrine, le projet a cofinancé le renforcement des capacités des représentants de l'administration territoriale et locale (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, élus locaux) et des services techniques (directeurs des agences de développement régional, responsables de la division régionale de l'environnement, des directions régionales de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc.) et des représentants des ONGs, Projets et programmes, sur l'intégration de l'ACC sur la planification et de budgetisation du développement local. Également, le projet a produit et diffusé deux policy briefs, des films vidéo sur l'ACC et animé le site web du COMNACC et les réseaux sociaux, pour renforcer la sensibilisation les acteurs nationaux sur l'intégration de l'ACC dans les politiques publiques.
134. Le projet a également contribué au renforcement des capacités des experts sénégalais membres du groupe des négociateurs africains sur le changement climatique, à travers, l'appui financier à l'organisation de : (i) deux ateliers de formation sur genre et changement climatique et sur les implications du Koronivia Joint Framework on Agriculture ; (ii) plusieurs réunions du

groupe francophone d'Afrique et de diverses réunions de pré-sessions et d'inter-sessions de préparation des positions de l'Afrique aux COP et des organes subsidiaires.

135. Le projet a élaboré le draft de la plateforme de consultation multi-acteur sur la résilience climatique, mais celle-ci n'est pas encore finalisée et diffusée auprès de l'ensemble des parties prenantes, de même que l'animation de la plateforme qui n'a pas commencé. Par conséquent, les ateliers participatifs avec les décideurs, les parties prenantes institutionnelles et les représentants des OP pour partager les besoins communautaires et identifier les mesures d'ACC à inclure dans les politiques, programmes et projets ne sont pas encore réalisés. Dans le protocole avec le FNDASP, un plan d'action annuel sur quatre années a été élaboré pour le fonctionnement et la gestion de la plateforme. Dans la même foulée, le projet en partenariat avec le FNDASP, le projet a posé les jalons pour l'institutionnalisation des CEP/CEAP dans le continuum recherche-formation-conseil agricole. Récemment un atelier réunissant les universités, instituts de recherches, centres et bureaux de formation agricole et rural, a été tenu dans ce sens. Le FNDASP dispose des prérequis pour assurer la continuité et la pérennisation du processus dans la mesure où MAER lui a confié le programme financement de la recherche, développement et diffusion de technologies dans le cadre du programme P4R de la Banque Mondiale.
136. Le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural a officiellement confié à l'ANCAR, les prérogatives de faire des Champs écoles paysans, un levier de base des méthodes de vulgarisation/conseil. Un TCP facility a été mis en œuvre pour réaliser une étude diagnostique du conseil agricole et voir les possibilités d'internalisation du CEP/CEAP dans le dispositif de conseil agricole et rural. Cependant, l'internalisation de l'approche CEP/CEAP dans le conseil agricole et rural, est nécessaire mais pas suffisante pour garantir sa mise en œuvre, surtout en l'absence d'un programme d'appui, au regard des contraintes budgétaires de l'ANCAR. D'où la nécessité pour l'ANCAR de travailler à la mobilisation de ressources pour le financement d'un programme d'accompagnement de ce processus.
137. En collaboration avec le programme national du développement local, l'organisation internationale de la migration, la cellule de lutte contre la malnutrition, la direction genre, l'ONG IED Afrique, la DEEC et les acteurs régionaux et les collectivités territoriales, le projet a appuyé le processus d'élaboration du guide de planification et de budgétisation du développement local intégrant quatre dimensions : le changement climatique, le genre, la nutrition et la migration. Dans ce cadre, un comité technique multi-acteur a été mis en place et composé des représentants de l'administration territoriale et locale (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, élus locaux) et des services techniques (directeurs des agences de développement régional, responsables de la division régionale de l'environnement, des directions régionales de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc.). Le guide intégrant le changement climatique, le genre, la migration et la nutrition a été testé dans le processus d'élaboration des plans de développement de trois communes dans la région de Kaffrine. Les résultats obtenus évalués, capitalisés et diffusés à l'échelle locale et nationale. Le guide a été validé au niveau national et approuvé par le ministère en charge des collectivités territoriales et de l'aménagement du territorial comme instrument de référence pour l'élaboration des plans locaux de développement. Actuellement, le guide est utilisé par plusieurs collectivités territoriales dans l'actualisation ou l'élaboration de leurs plans de développement communaux. Selon l'équipe du projet, l'organisation internationale pour la migration et la cellule de lutte contre la malnutrition utilisent le guide de planification du développement local pour accompagner leurs collectivités territoriales partenaires à élaborer leurs plans de développement communaux. **Le niveau de réalisation du produit 3.1.1 est jugé satisfaisant.**

*Produit 3.1.2 Mise en place d'un groupe intersectoriel de haut niveau pour définir et faire adopter l'agenda des actions d'ACC et de résilience à intégrer dans les politiques, programmes et projets.*

138. Pour redynamiser et relancer le dialogue politique sur le changement climatique au niveau national et régional, le projet a appuyé le renforcement du COMNACC<sup>5</sup> et les COMRECC<sup>6</sup>. Le projet a soutenu la dynamisation du COMNACC, à travers une démarche participative et inclusive piloté par le secrétaire général du ministère en charge de l'environnement et le développement durable avec l'appui d'un comité technique multi-acteur. Dans ce cadre, le projet appuyé : (i) la réalisation et la validation d'une étude diagnostique d'identification des forces, faiblesses, obstacles et opportunités du COMNACC chargé du dialogue politique et de coordination intersectorielle dans la gouvernance institutionnelle du changement climatique ; (ii) l'appui au processus de réforme du COMNACC par l'élaboration, la modification et la validation du projet de décret de réforme, des statuts et du manuel des procédures du COMNACC. Malgré, ces efforts fournis, le projet de décret de réforme du COMNACC n'est toujours pas signé par le ministère en charge de l'environnement et du développement durable, du fait des lourdeurs et lenteurs administratives.
139. Au niveau régional, le projet a relancé les COMRECC qui étaient non actives depuis leur création, à travers le renforcement des capacités, la révision et la signature des arrêtés de création des COMRECC par les gouverneurs, l'élaboration de plans d'actions des COMRECC. En revanche, ces appuis n'ont bénéficié qu'aux COMRECC des régions de Matam et de Louga, contrairement à ceux des régions de Fatick et Tambacounda, à cause des contraintes de planifications liées à la COVID-19. Les COMRECC des régions de Matam et de Louga bénéficiaires des appuis du projet sont fonctionnels, elles tiennent régulièrement des rencontres, cependant elles éprouvent des difficultés dans la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions. Pour pallier à cela, le projet en collaboration avec le GCP/GLO/921/GQC « *Renforcement des capacités de planification de l'adaptation pour la sécurité alimentaire et la nutrition* », a cofinancé une session de formation sur le montage de projet pour l'accès aux fonds verts à l'endroit des membres des COMRECC.
140. En plus de ces appuis capacitaires, la FAO a financé la participation aux COP 23 et 24 de deux experts membres des COMRECC de Louga et Matam. Ces appuis de la FAO semblent être appréciés des membres des COMRECC interviewés et ont produit des résultats transformateurs, matérialisés par la dynamisation des COMRECC qui étaient en léthargies (encadré 2). Il s'agit de l'adoption par les Gouverneurs de régions de nouveaux décrets d'installations des COMRECC, de l'élaboration et la validation de plans d'actions annuels et de la mise en œuvre d'initiatives endogènes. Le cas du COMRECC de Louga décrit dans l'encadré 2 donne une parfaite illustration. Au niveau national, le COMNACC a été renforcé à travers son cadre juridique qui a été révisé. Le projet de décret (pas encore signé comme déjà mentionné) et les textes qui lui sont liés ont été conçus à travers une démarche inclusive et sont en cours de validation auprès du Ministre de l'Environnement et du développement durable. En outre, les parties prenantes

---

<sup>5</sup> Le COMNACC a été créé par le décret n°2011-1689 du 3 octobre 2011 pour assurer une fonction de coordination, de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre pour faire face au dérèglement climatique et endiguer les problèmes qui en résultent au regard de l'ampleur des changements climatiques et de leurs impacts sur l'économie mondiale et nationale.

<sup>6</sup> Les COMRECC sont les démembrements du COMNACC au niveau des 14 régions du pays. La mise en place des COMRECC participe de la volonté d'étendre le dialogue politique sur les changements climatiques au niveau décentralisé

ont été renforcées sur le plan de la maîtrise des enjeux. **Le niveau de réalisation du produit 3.1.2 est jugé satisfaisant.**

**Encadré 2: Redynamisation du COMRECC de Louga**

**Le COMRECC de Louga se redynamise et développe des initiatives endogènes, suite à l'appui de la FAO**

Le COMRECC de la région de Louga a été créé en 2012 par Arrêté N°01 du 05 janvier 2012. Cependant, depuis sa création, le COMRECC de Louga a connu des difficultés de fonctionnement à l'image de ceux des autres régions : rareté des réunions, absence d'initiatives endogènes. Pour relancer le dialogue politique sur le changement climatique au niveau local, à travers le COMRECC, la FAO a organisé un atelier de renforcement des capacités des membres du COMRECC de Louga, sur la période du 10 au 14 juillet 2018. Avant la fin de l'atelier, le Gouverneur de Région, a signé, séance tenante, un Arrêté N°29 du 19 juillet 2018, modifiant celui du 05 janvier 2012 portant création du COMRECC de Louga. Un plan d'action annuel a été également élaboré et approuvé par les membres du COMRECC. Ces derniers se réunissent régulièrement et développent des initiatives endogènes. Par exemple, le comité restreint a organisé un atelier au niveau régional et au niveau des trois départements de la région pour informer et sensibiliser les populations, les collectivités territoriales et les organisations paysannes sur le thème : *changement climatique et développement durable : les approches intégrées et le développement de l'agriculture paysanne résiliente*. En plus, ce comité a organisé plusieurs réunions de préparation et formulation de deux projets soumis à l'autorité nationale désignée pour avis de non objectif avant transmission au fonds vert climat. Un des projets a été présélectionné pour être soumis au fonds vert climat « *Projet de ferme agricole communautaire intégré : Adaptation et résilience des populations de Louga pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition* ».

Source : Consultants

*Effet 3.2- Un « fonds national de résilience aux CC » est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation au changement climatique au niveau local.*

141. Sous l'effet 3.2, l'objectif du projet était d'octroyer des financements à partir du fonds résilience climatique et de dédoubler l'apport du FEM dès la troisième année de mise en œuvre du projet. Le projet a effectivement mis en place le fonds résilience climatique, qui a permis de financer 10 sous projets pour un montant total de 367 589 225 Fcfa au profit 10 OP, réparties dans toutes les régions d'intervention du projet. Cependant, le projet n'a pas encore mis en place un fonds (ou guichet) mobilisant le double de la contribution initiale du FEM (dédoulement du fonds). **En conséquence, l'évaluation juge modérément satisfaisante la réalisation de l'effet 3.2.**

*Produit 3.2.1 : Un « Fonds national de résilience » est créé via un guichet ouvert au niveau d'un des Fonds existants.*

142. La réalisation du produit 3.2.1 est modérément satisfaisante. Le fonds de résilience climatique est mis en place mais avec du retard et le dédoublement du fonds n'est pas encore effectif. Un fonds d'un montant de 403 594 100 Fcfa a été effectivement mis en place, logé dans un guichet et géré par le FNDASP dans le cadre du protocole d'accord signé avec le FAO, le 5 mars 2019. Le fonds a été abondé d'un montant de 403 594 100 Fcfa en deux tranches, respectivement le 5 juillet 2019 et le 25 août 2020. Le fonds a permis de financer 10 sous projets d'investissements agro-sylvo-pastoraux pour un montant total de 367 589 225 Fcfa au profit 10 organisations paysannes (OP) rurales, réparties dans les 07 régions d'intervention du projet. Dix conventions de financements définissant les modalités de gestion, de décaissement et d'utilisation et de justification des fonds, ont été signées entre le FNDASP et chaque OP bénéficiaire, en présence des autorités administratives et territoriales. A date, les montants décaissés par le FNDASP dans les comptes bancaires ouverts par les OP s'élèvent à 344 115 050 Fcfa, soit un taux de décaissement de 93%.

OP BENEFICIAIRES	MONTANTS (FCFA)	COMMUNES	REGIONS
------------------	-----------------	----------	---------

1	GIE BELEDE	38 500 000	OUDALAYE	MATAM
2	GIE LES AMAZONES	34 590 500	BARKEDJI	LOUGA
3	GIE PINAL BANTARE DJOLOFF	37 623 775	THIEL	LOUGA
4	ASSOCIATION DIAMBAR DE GUEYE GUEYE	37 051 250	NGOHE	DIOURBEL
5	RESEAU DES GROUPEMENTS DE CONSERVATION FARMING	40 000 000	DJILOR	FATICK
6	GIE SOUKHALI MBAYMI	40 000 000	KAYMOR	KAOLACK
7	GIE NDOUCOUMANE	39 823 700	KATHIOTE	KAFFRINE
8	GIE AND JEUF DIAROUGNOU	20 000 000	SAGNA	
9	UION SECTEURS E GROUPEMENTS DE PRODUCTION DE COTON	40 000 000		TAMBA
10	GIE DJANT BI	40 000 000	KOULOR	TAMBA
TOTAL		367 589 225		

143. L'opérationnalisation du Fonds a été conduite par le FNDASP de manière participative, inclusive, ce qui est positivement appréciée par l'ensemble des partenaires rencontrés sur le terrain, qui a permis d'aboutir à une architecture originale fondée sur un bon ancrage institutionnel d'appui, de coordination et de suivi sur le terrain. Les sous-projets ont été sélectionnés sur la base d'un appel à proposition de projets et suite à des missions d'informations et de sensibilisations des OP potentielles bénéficiaires, les services techniques régionaux et départementaux ainsi que les autorités administratives et territoriales, sur les critères d'éligibilités et de sélection, le montant plafond et les modalités de gestion. Des cadres d'appuis, d'évaluation et de supervision impliquant l'ensemble des parties prenantes ont été mis en place et ont activement accompagné le processus d'opérationnalisation du fonds. Ces cadres fonctionnent correctement et apportent une assistance technique aux OP, assurent le suivi et la supervision de l'exécution des projets sur le terrain. Au niveau départemental, des comités d'appuis locaux (CAL) composés des services des représentants des services techniques, ont été mis en place et ont été informés et sensibilisés sur le fonds de résilience climatique, les critères de sélection et d'éligibilité. Les CAL ont appuyé les OP dans l'identification et la formulation des sous-projets, apportent une assistance technique dans l'élaboration des dossiers d'appels d'offres, la sélection des entreprises et des fournisseurs pour la réalisation des infrastructures (mini forage, château d'eau, magasins stockage, étables, etc.) et l'acquisition des équipements/intrants (goutte à goutte, aspersion, batteuse, tracteurs, semences, engrais, aliments bétail, etc.), le suivi des travaux, la réception des équipements et fournitures, l'encadrement technique dans la production et l'exploitation et le rapportage. Au niveau régional, les comités d'évaluation régionaux (CER), composés des représentants des services régionaux de développement, ont réalisé la présélection des sous-projets sur la base des critères de sélection préétablis, ils organisent périodiquement des missions de suivi et de supervision des activités des CAL et de l'exécution des sous-projets sur le terrain, fournissent des recommandations et suggestions et appuient le rapportage et le contrôle qualité sur la gestion des fonds. Au niveau national, le comité d'approbation national (CAN), a réalisé la sélection finale des sous-projets, approuvent les modalités de gestion des fonds, assurent le suivi et la supervision sur le terrain et formulent des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre. En plus de ces cadres d'appuis et de coordination, le projet a mis en place un ensemble d'outils d'ingénierie financière et renforcé les capacités des OP, appuyé la mise en place de commission des marchés et de réception dont les membres sont composés des représentants des OP, et a renforcé des OP et des membres des commissions des marchés sur les procédures de gestion financière et comptable du fonds résilience climatique. Cet accompagnement par les CAL, CER et CAN a permis aux OP bénéficiaires de conduire les procédures de passation des marchés, de suivre la réalisation des travaux et la fourniture des équipements et intrants, de

mobiliser les ressources, de payer les prestations, de réaliser et de justifier les dépenses effectuées sans contraintes majeures. A titre d'exemple, malgré le contexte de la COVID-19, la délégation des procédures de passation des marchés et la responsabilisation des OP, a permis la sélection de fournisseurs et d'entrepreneurs locaux suivant les procédures de passation des marchés en vigueur, et de réaliser les travaux et prestations dans les délais requis pour la plupart des marchés exécutés, au moment où les déplacements entre les régions étaient interdits.

144. Divers sous-projets financés sont en cours d'exécution sur le terrain. Dans la commune de Djilor, le fonds a permis à l'OP porteuse de financer à crédit un montant de 12 millions Fcfa taux d'intérêt de 3% pour la réalisation d'AGR aux profits de 13 groupements, l'accès aux intrants agricoles (semences de riz à cycle court et semences maraichères, engrais, produits phytosanitaires) à crédit mais à moindre coût. Dans la commune de Kayemore, le fonds a permis au groupement porteur d'acquérir une batteuse multifonctionnelle, un tracteur et de réaliser des prestations de services de travail du sol et de battage de céréales à l'intérieur et à l'extérieur de la zone. Les recettes tirées de la première année d'opération ont permis d'acheter une station wagon, qui offre divers services de transports dans la commune. Également, le groupement a acquis et vendu à crédit des semences de mil souba 3 et d'urée pour l'amélioration de la productivité de mil. Dans les communes de Kathiote et de Sagna, le fonds résilience climatique a permis à 4 groupements d'aménager et d'exploiter 03 périmètres maraichers équipés de mini-forages, de pompes solaires, de systèmes d'irrigation goutte à goutte et par aspersion, de démarrer une activité de production maraichère. Dans la zone sylvo-pastorale et une partie de la zone du Sénégal oriental, le fonds a permis aux OP bénéficiaires de financer des activités d'embouche bovine et ovine, d'aviculture, d'achats et de vente d'aliments de bétail, de transformation de produits forestiers non ligneux, etc.

145. Les visites de terrain ont révélé quelques contraintes dans les investissements réalisés, notamment la faiblesse des débits des mini-forages des périmètres maraichers dans la commune de Kathiote, qui ne permettent pas d'exploiter toutes les superficies des parcelles ; le faible niveau d'encadrement et de suivi des producteurs, l'enherbement des cultures maraichères et l'absence de stratégies de commercialisation des produits agricoles ; à Kayemore, l'échec de l'opération d'aviculture améliorée à cause de la mortalité des sujets, due à la forte chaleur et à l'habitat inadapté ; l'opération d'embouche ovine n'a pas donné les résultats escomptés à cause de la vente des sujets induits à des prix bas pendant la fête de Tabaski ; le retard dans la finalisation des travaux d'aménagement de la bergerie, dans la mise en place des ovins et des intrants pour l'exploitation du périmètre maraicher de Oudalaye. A Djilor, les lenteurs dans la livraison du magasin de stockage de céréales locales à cause des faibles performances de l'entreprise ont retardé le déroulement de l'opération de stockage des céréales.

146. Du fait des lenteurs dans le processus de mise en place du fonds, la quasi-totalité de ces sous-projets viennent de boucler un premier cycle de production/exploitation. Ce qui ne permet pas d'apprécier objectivement, la rentabilité des opérations. L'évaluation a noté un fort retard dans la mise en place du fonds de résilience climatique. Sur le Prodoc, le fonds devrait être mis en place dès la deuxième année du projet, dans la pratique, le fonds a été mis en place deux années après (2019). Cela est lié au retard de la signature du protocole avec le FNDASP (prévu 2016, réalisation 2019), la mise à disposition tardive des fonds aux bénéficiaires, à cause du processus assez long entre le lancement de l'appel proposition, l'information et la sensibilisation des acteurs, la mise en place des comités d'appui et d'évaluation, la formation, le montage des projets, l'évaluation, la sélection, la notification et la signature des conventions de financements. Ceci a entraîné la réalisation tardive des infrastructures et équipements pour certains micro-

projets. La réalisation de certaines infrastructures et équipements n'est toujours pas finalisée (cas de la bergerie de Oudallaye, de magasins de stockage de Djilor), d'autres AGRs ne sont qu'à leur première phase de mise en œuvre et/ou qu'à la fin de leur premier cycle d'opération. La quasi-totalité des CEP installés dans les fermes des sous-projets financés ont des difficultés de fonctionner correctement du fait des irrégularités du technicien et du déficit de suivi.

147. Le dédoublement du fonds n'est pas encore effectif, alors qu'il devrait l'être à la troisième année du projet. Cependant, au niveau de chaque sous-projet financé, le FNDASP a mis en place une stratégie interne pour le dédoublement (ex : passage de dons pour le cheptel, financement d'autres membres de l'OP, après le remboursement, etc.). **L'évaluation juge la réalisation de ce produit modérément satisfaisante.**

*Effet 4 : La mise en œuvre du projet sur la base de la gestion des résultats et l'application des leçons apprises du projet dans les actions futures*

148. Le cadre logique du Prodoc ne dispose pas d'indicateurs pour mesurer ce résultat. Sur la base du niveau de réalisation des produits, ci-dessous, l'évaluation juge l'effet 4 modérément satisfait.

*Produit 4.1 : Système de collecte systématique de données sur le terrain pour surveiller les indicateurs d'effets des projets rendus opérationnels*

149. Le projet ne dispose pas de système de collecte de données pour surveiller les indicateurs d'effets. Il est noté une absence totale d'enquêtes, de bases de données sur les bénéficiaires touchés, les pratiques d'ACC, les technologies diffusés au niveau des CEP et CEAP, les effets et impacts des CD, du fonds résilience climatique, des caisses AVEC et des AGR. Comme souligné plus haut, le projet ne dispose pas d'un expert suivi-évaluation. Le projet a orienté le suivi-évaluation sur la redevabilité et le rapportage des partenaires de mise en œuvre, pour faciliter l'élaboration des rapports contractuels avec le FEM (PIR). Également, des ressources financières n'ont pas été prévues pour mener des enquêtes annuelles ou ponctuelles de suivi des indicateurs effets du projet. Les rapports contractuels réalisés par les partenaires sont plus axés sur les activités que sur les produits encore moins sur les effets. L'outil de suivi des indicateurs d'effets du FEM (Tracking tool) qui doit être renseigné à mi-parcours et en fin du projet n'a été renseigné qu'à mi-parcours. **En conclusion, l'évaluation juge la réalisation de ce produit modérément insatisfaisante.**

*Produit 4.2 : Evaluation à mi-parcours et évaluation finale menées*

150. Une évaluation à mi-parcours a été menée en 2019 par des consultants externes. Cette évaluation a formulé des recommandations que le projet a mises en œuvre pour la majorité. Le tableau suivant fait un bref rappel des conclusions et recommandations

Conclusions	Recommandations	Niveau de réalisation
La pertinence stratégique du projet est satisfaisante. Le projet est bien aligné sur les priorités de développement durable et d'adaptation au changement climatique du Sénégal. Il est en général cohérent avec les cadres stratégiques du GEF et de la FAO en matière de développement agricole durable et de sauvegarde environnementale et sociale.	La FAO à travers l'Unité de Coordination du Projet doit poursuivre le dialogue politique avec le Gouvernement pour l'encourager à financer la conception, le développement et la diffusion des stratégies d'ACC au Sénégal.	En cours (la FAO a contribué à l'élaboration du guide de planification du développement local qui intègre, quatre dimensions, : CC, genre, nutrition et migration)

La mise en œuvre du projet progresse de manière modérément satisfaisante vers la réalisation des résultats du projet.	-	-
La mise en œuvre du projet est en général satisfaisante, bien que la réactivité de l'UCP et les mécanismes de suivi-évaluation et de planification utilisés méritent encore d'être renforcés pour répondre aux diverses contraintes internes et externes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet	La FAO doit améliorer sa stratégie de mise en œuvre en renforçant son système de suivi-évaluation du projet et en étant plus anticipative et proactive.	Non -réalisé
Les questions liées au genre, aux groupes vulnérables et à la sauvegarde environnementale ont été prises en compte de manière très satisfaisante.	La FAO et particulièrement la division technique en collaboration avec la Représentation Pays, doivent assister le Gouvernement pour institutionnaliser l'approche champs école et susciter la diffusion des technologies d'adaptation qui s'avèrent déjà intéressantes.	En cours (la FAO accompagne l'ANCAR dans le cadre d'un TCP à internaliser l'approche CEP dans le conseil agricole et rural). Un document d'institutionnalisation est en cours d'élaboration. De plus la FAO appuie le FNDASP à institutionnaliser l'approche CEP dans le continuum recherche formation et vulgarisation en collaboration avec l'ISRA et les universités et centres de formation. Un atelier d'orientation a été déjà organisé
Les facteurs de durabilité ont été identifiés et pris en compte de manière satisfaisante.	La FAO à travers l'Unité de Coordination du Projet et les partenaires de mise en œuvre doit redimensionner le cadre de résultats du projet et les moyens d'accompagnement de manière à mettre en place un maximum de conditions pouvant faciliter l'adoption durable des technologies et stratégies proposées.	En cours (la cible du nombre de CE à mettre en place a été réduite. Des infrastructures et équipements d'accompagnements sont en cours de mise en œuvre (réseau d'irrigation goutte à goutte, poulaillers modernes, équipements de pompes).

#### *Produit 4.3: Stratégie de communications développée*

151. Au départ le projet prévoyait de se donner une visibilité élevée et d'assurer des communications efficaces à travers bon nombre d'activités qui ont été intégrées dans la conception du projet. Elles comprennent : (i) le recrutement d'un expert en communication et en gestion des connaissances faisant partie de l'UCP ; (ii) la préparation de documents et des outils de communication qui rendent compte des avantages économiques, écologiques et sociaux du projet ; (iii) plusieurs ateliers régionaux et nationaux nécessaire pour la sensibilisation et le plaidoyer, et ; (iv) plusieurs activités de sensibilisation. Dans la mise œuvre, l'expert SE n'a pas été recruté, le projet a eu recours à l'expert en Suivi Evaluation du bureau pays pour assurer le suivi du projet, cependant, cette configuration n'a pas permis d'assurer pleinement cette fonction et a limité la capacité du projet à tirer des leçons apprises de ses expériences ; les outils de communication ont été élaborés mais leur validation et diffusion ont connu beaucoup de retard. C'est le cas du recueil des pratiques d'ACC réalisé par l'ANACIM et le CSE. La tenue des ateliers de validation des COMRECC a également connu beaucoup de retard du fait surtout de la COVID. Pour ce qui est de communication de masse, le projet a eu recours aux radios

communautaires et à l'envoi de SMS ou de messages vocaux pour la diffusion des informations climatiques. Deux vidéos sur les CD et les pratiques d'ACC ont été publiées par la FAO et la Deutsche Welle (télévision allemande) et des journées portes ouvertes marquant la fin de la formation des facilitateurs en champs écoles agropastoraux ont également été organisées. **La réalisation de ce produit est considérée comme satisfaisante.**

### 3.2. Efficience

#### **Questions d'évaluation :**

- Dans quelle mesure la FAO a-t-elle assuré l'identification des projets, la préparation du concept, l'évaluation, la préparation, l'approbation et le démarrage, la supervision ? Dans quelle mesure les risques ont-ils été identifiés et gérés ?
- Dans quelle mesure l'agence d'exécution s'est-elle acquittée efficacement de son rôle et de ses responsabilités liées à la gestion et à l'administration du projet ? (Distinguer le rôle de la FAO en tant qu'agence d'exécution et en tant qu'acteur dans la mise en œuvre des activités du projet)
- Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente par rapport à la mobilisation et l'utilisation des ressources ?
- Dans quelle mesure le projet a cherché à innover en proposant des approches nouvelles facilitant sa mise en œuvre ?
- Quel est le degré de communication entre les parties prenantes du projet au niveau des acteurs institutionnels et au niveau des acteurs de mise en œuvre ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet au regard des relations acteurs institutionnels/acteurs de mise en œuvre ?
- Quel est le degré d'efficience de la FAO dans l'exécution des procédures du projet ?

152. Le projet a été préparé par la FAO avec la participation de la majeure partie des institutions qui ont pris part à la mise en œuvre. La collaboration avec les institutions et organisations a permis la signature de conventions de partenariats avec chacune d'elles. Ces partenariats décrivaient de manière sommaire les buts recherchés, les activités à mener et le budget associé à chacun. L'équipe d'évaluation note que les partenariats qui ont été négociés ont été par moment vagues au niveau de la qualité des produits souhaités. Par exemple avec le Réseau des facilitateurs, le partenariat note que 600 CEP/CEAP devaient être mis en place et fonctionnels. Les standards à utiliser dans ces CEP et CEAP n'étaient pas clairement définis. Le partenariat allouait une somme de 80 000 FCFA par CEP/CEAP installé ce qui laissait présager que le travail serait fait de manière sommaire étant donné que la mise en place et l'animation d'un CEP/CEAP pourrait aisément coûter dix fois plus sur un cycle de production. Ce partenariat a fini par être abandonné après plusieurs mois de sous-performance.

153. La FAO a travaillé dans un environnement difficile. Par exemple la dispersion des zones d'intervention, couplée avec le grand nombre de partenariats et le personnel limité a entravé la mise en œuvre de certaines activités. La charge de travail n'a pas permis à l'équipe de projet de suivre de façon continue la bonne exécution des partenariats. Les rapports de performance qui étaient soumis ont servi bien souvent à déclencher les paiements plutôt qu'à générer de la connaissance utilisée pour la suite des activités. Les rapports n'ont pas été systématisés et uniformisés chez l'ensemble des partenaires. Au terme du protocole avec la FAO, le RNFS n'a pas renouvelé sa collaboration avec la FAO. Le redémarrage tardif de la collaboration entre la FAO et l'ANCAR, a fait que plusieurs activités en cours ne sont pas achevées et d'autres n'ont pas encore démarré.

154. Dans la gestion administrative, les lenteurs dans les procédures administratives, financière et de passation des marchés de la FAO ont retardé la mise en place des CEP/CEAP ainsi que le paiement des indemnités des animateurs. Certains CEP/CEAP, n'ont pu fonctionner que pour un cycle de production.
155. Dans le cadre de la gestion des fonds de résilience climatique, la délégation aux OP des procédures de passation des marchés, l'assistance technique de l'ARD et la sélection de prestataires locaux ont permis de dérouler dans la transparence et dans des délais raisonnables les procédures de passation des marchés, l'exécution des marchés et le suivi, malgré la COVID-19. En ce qui concerne le montage institutionnel, il est apparu que la qualité du montage institutionnel du Fonds résilience est une réussite, cependant il n'y a un manque de stratégie claire de pérennisation des ressources financières dédiées.
156. La supervision de la FAO jugée satisfaisante lors de la RMP est maintenue. L'Agent technique principal, le Responsable du budget et les agents de l'unité de coordination du FEM ont pleinement appuyé le projet durant sa mise en œuvre, les composantes CE et CD ont bénéficié d'un appui dispensé par le siège de la FAO en termes de renforcement de capacités de prestataires. Des missions de suivi ont été réalisées durant la mise en œuvre du projet. L'équipe d'évaluation a rencontré l'équipe FAO appuyant le projet durant la préparation et la conduite de l'évaluation.
157. Globalement, l'efficacité est jugée modérément satisfaisante.

### 3.3. Durabilité

#### **Questions d'évaluation :**

- Les résultats du projet sont-ils durables, quelle est la probabilité que ces derniers perdurent au-delà de la clôture du projet ?
- Quels sont les principaux risques et éléments susceptibles d'affecter la durabilité des bénéfices tirés par le projet ?
- Dans quel mesure les bénéfices tirés par le projet ont été mis à l'échelle au niveau institutionnel ?
- Quelles sont les mesures mises en place dans le cadre du COVID-19 pour limiter les effets de la pandémie sur les activités du projet ?
- Quel sont les mécanismes potentiels de réplique au niveau des pays de la sous-région (du fait du mandat de résilience du bureau régional) ?

158. Le projet a mis en place un ensemble de mécanismes pour garantir la pérennisation des résultats. Il n'y a ce jour aucun plan pour pérenniser le travail des facilitateurs dans les CEP. De même, l'investissement consenti pour mettre en place et animer des CEP et CEAP n'a pas été suivi d'une stratégie de multiplication et de mise à l'échelle (de l'apprentissage à la diffusion), et aucun budget n'a été dégagé à cet effet. Lors de la mission, seule une partie infime des CEP/CEAP pouvait prétendre continuer les activités pour la saison en cours.
159. En théorie, le renforcement des capacités (information, formation, sensibilisation) de toutes les parties prenantes à tous les niveaux (autorités administratives, locaux et nationaux, services techniques, ONG, organisations paysannes, producteurs, agro-pasteurs, facilitateurs, relais) sur les principaux instruments diffusés par le projet (CEP, CEAP, CD, AVEC, Fonds Résilience climatique) sont des facteurs susceptibles de renforcement, de consolidation et d'extension des CEP, CEAP, fonds résilience climatique, CD, AVEC.

160. La participation et la responsabilisation des OP dans la mise en place et l'animation des CEP et des CEAP, ainsi que la formation de plusieurs facilitateurs et relais facilitateurs est un levier important pour la poursuite des services d'appuis pour et par les OP et leurs membres dans le futur. La sensibilisation de divers acteurs (gouvernement, autorités administratives et territoriales, élus, sur les avantages des CEP et CEAP et les stratégies d'ACC sont des facteurs favorables au plaidoyer pour l'intégration des CEP, CEAP et stratégies d'ACC dans les politiques publiques nationales et locales. Le processus engagé d'institutionnalisation des CEP et CEAP dans le continuum recherche-vulgarisation et conseil à travers le FNDASP et l'internalisation des CEP et CEAP dans la vulgarisation agricole, via l'ANCAR, sont des signaux favorables à la pérennisation des CEAP et CEP.

161. L'implication et la responsabilisation des ONG locales (AVSF, Symbiose, FNPC) dans la mise en place des CD et caisses AVEC ainsi que la formations de leurs dispositifs d'animateurs, constituent un puissant levier pour la fourniture continue de service de proximité aux populations. D'ailleurs, ces acteurs ont tous confirmé leur engagement à poursuivre l'appui de leurs OP partenaires et d'étendre les CD et caisses AVEC dans d'autres zones. L'organisation des populations autour des CD et le renforcement de leurs capacités, sont des preuves palpables de la pérennisation des CD qui leurs ont permis de prendre en charge les problématiques de développement socio-économiques de leurs localités et de trouver des solutions endogènes à leurs problèmes, et de réaliser des actions dans ce sens. De même, l'organisation des populations autour des caisses AVEC sont des moyens de décentralisation de l'épargne et de facilitation de l'accès au crédit au niveau village, avec ou sans le projet.

162. La durabilité est appréciée sur la base des risques ci-dessous.

#### **Risques financiers :**

163. L'animation des CEP et des CEAP dans la zone d'intervention du projet s'est arrêtée avec la fin du projet. Les organisations bénéficiaires n'ont pas les moyens dans leur majorité, de continuer à payer les animateurs et le programme n'a pas mis en place un plan de sortie négocié et accepté par les institutions pour la poursuite de ce travail. L'investissement qui a été fait dans le cadre des AGR continuera à bénéficier aux récipiendaires directs. Les schémas de multiplication des bénéficiaires posés par les producteurs qui se basent sur un abandon volontaire des bénéfices au profit d'autres membres des groupements ne semblent pas être durable, en l'absence d'encadrement nécessaire. L'arrêt du fonctionnement des GTP à cause de manque de financement est un risque majeur de continuité de la rupture de la diffusion des informations climatiques. Si des mécanismes de mobilisation et de pérennisation des ressources de fonctionnement des GTP ne sont pas mis en place, les agriculteurs et agro-pasteurs ne recevront plus les informations agro-climatiques. L'absence de mécanisme de dédoublement du fonds résilience climatique est un risque majeur du financement des sous-projets des OP. **Sur cette base, la probabilité que les risques financiers entravent la pérennisation des résultats est modérément probable.**

#### **Risques sociaux-politiques**

164. Les mesures d'atténuation des risques sociaux ont été appliquées : inclusion, dialogue, centrage sur les besoins des communautés, etc. Toutefois, certains risques sociaux subsistent, liés aux conflits potentiels qui peuvent se soulever avec un accès des producteurs aux bénéfices générés avec les activités du projet. La décohésion sociale du fait de dérives ou de détournements d'objectifs des clubs DIMITRA constitue un risque du fait de leur cohabitation avec les caisses AVEC. De plus, les CD sont des dynamiques communautaires, leur transformation en « organisations » formelles peut entraîner des tensions sociales au sein des

communautés. Certains clubs Dimitra sont sur le chemin de la formalisation pour pouvoir accéder à des crédits au niveau des institutions financières ou pour se rendre plus crédibles au niveau d'autres partenaires potentiels. La multiplicité des AVEC au sein d'un village peut favoriser le surendettement des femmes et des conflits sociaux néfastes à la cohésion de la communauté. Ceci constitue un risque significatif les caisses AVEC promues par le programme s'installent sans chercher à ce que les producteurs intègrent les caisses similaires déjà existantes.

**La probabilité que les risques socio-politiques entravent la pérennisation des résultats est peu probable.**

### **Risques institutionnels et de gouvernance**

165. Le choix du projet de ne pas signer de protocoles avec les directions régionales de l'agriculture, de l'élevage ou des eaux et forêts et ANCAR pour la supervision et le suivi des CEAP et CEP a considérablement réduit l'implication des directions techniques régionales à une seule personne, notamment le facilitateur (techniciens) (ce dernier risque d'être affecté dans une autre zone et son animation peut être reléguée au second plan). En effet le projet avait signé un protocole avec le RNFS pour assurer cette mission. Certains responsables des directions régionales et des services publics de conseil agricole ne se sont pas sentis impliqués dans le suivi et la supervision de la mise en place et de l'animation des CEP et CEAP, malgré le fait que cela relevé de leur mission régaliennne.

166. L'accentuation des conflits de pouvoir entre institutions et au sein d'une même institution est un risque. En effet, il y'a eu des malentendus entre l'ANCAR et le FNDASP du fait de leurs prérogatives respectives, en lien avec l'institutionnalisation et/ou l'internalisation des CEP et CEAP. Ce risque est significatif et mérite d'être atténué, et la FAO peut servir de plateforme d'échanges et de discussions sous le pilotage de MAER. La diversité des acteurs qui s'active dans la promotion des champs-écoles sans une concertation et coordination, est un risque d'émiettement de la gouvernance du conseil agricole et rural à travers les CEP et CEAP. Les lenteurs dans la signature de l'arrêté sur la réforme du COMNACC, malgré les innombrables efforts soutenus par le projet, repose sur la table la question gouvernance du changement climatique. Par ailleurs, les difficultés rencontrées par le projet pour l'intégration de l'ACC dans les politiques, programmes sectoriels constituent des manquements institutionnels à combler.

167. Les ONG et projets partenaires du projet se sont engagés à répliquer les CEP, CEAP, CD introduits par le projet. Des projets internes au bureau pays de la FAO sont répliquent les CEP, CEAP et CD, d'autres projets prévoient de mettre l'échelle le fonds résilience climatique. Le Gouvernement à travers le FNDASP est en train d'institutionnaliser l'approche CEP et CEAP dans le continuum recherche-formation-conseil. L'ANCAR est aussi en train d'internaliser l'approche CEP et CEAP dans la stratégie de vulgarisation et de conseil agricole et rurale. **Sur cette base, la probabilité que les risques institutionnels et de gouvernance entravent la durabilité des résultats est modérément probable.**

### **Risques environnementaux**

168. Parmi les risques environnementaux potentiels recensés dans le document du projet et qui sont susceptibles de menacer la durabilité des acquis du projet, figuraient les risques suivant « réseaux de partage de connaissances ne sont pas pérennisés à la fin du projet » et les mesures d'atténuation prévues formulées « les réseaux de partage de connaissance seront mués en GTP locaux et placés sur la responsabilité d'ANACIM qui avait l'objectif de disséminer cet exemple ». Il est apparu sur le terrain que l'ANACIM a effectivement mis en place et animé des GTP

régionaux. Toutefois, ces GTP, à l'image de celui de Tambacounda, ont fonctionné pendant que l'ANACIM disposait du financement du projet. Mais avec l'arrêt de ce financement, ce GTP n'est presque plus actif passant de plus de 15 participants à 2 à 3 pour les dernières sessions tenues avant le passage de l'équipe d'évaluation. Il faut rappeler qu'en dehors des GTP, sur le plan environnemental, le projet a proposé une diversité d'approches et d'outils ainsi que la promotion des bonnes pratiques agricoles, qui ont permis de renforcer la résilience des bénéficiaires face au changement climatique. Il s'agit entre autres, de la diffusion des informations climatiques. L'équipe d'évaluation a eu accès à la classification initiale et celle de la RMP, jugée modérément probable, celle-ci est maintenue. Aucune action accentuant le risque environnemental et social n'a été constatée, au contraire les réalisations effectuées ont porté sur la durabilité environnementale (Gestion durable des terres, reboisement, utilisation de produits biologiques). **Par conséquent l'évaluation note qu'il n'y a pas de risque pour la durabilité.**

### 3.4. Facteurs affectant la performance

#### Questions d'évaluation :

- **Suivi-Evaluation (SE) :** Le plan de suivi évaluation adopte-il une approche pratique et suffisante dans sa mise en œuvre ? Le SSE a-t-il opéré dans le cadre du plan de SE ? Les informations ont-elles été collectées de manière systématique en utilisant les méthodes appropriées ? Les informations tirées du SE ont-elles été utilisées de manière appropriée dans les processus de prise de décisions ?
- **Engagement des parties prenantes:** D'autres acteurs, tels que la société civile, la population autochtone ou le secteur privé, ont-ils été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre du projet, et quel en a été l'effet sur les résultats du projet ?
- La conception du projet a-t-elle été appropriée pour produire les résultats escomptés ?

169. L'arrivée de la Covid 19 en 2020 et les mesures restrictives qui ont été adoptées au regard du mouvement entre régions a freiné la programmation et ralenti le rythme de mise en œuvre du projet. Les partenaires interviewés lors de cette évaluation ont confirmé que la Covid a eu un impact négatif, significatif sur leurs plans de travail et leurs capacités de mise en œuvre de leurs conventions avec le programme.

#### 3.4.1. Qualité globale du Suivi-évaluation

##### Conception du dispositif de suivi-évaluation

170. Dans le Prodoc, les tâches et responsabilités de S&E sont clairement définies dans le plan de suivi détaillé et doivent être réalisées à travers: (i) des missions quotidiennes de suivi et de supervision de l'état d'avancement du projet (UCP); (ii) le suivi technique des indicateurs (UCP); (iii) des activités de suivi au niveau de la sécurité alimentaire ; (iv) évaluations à mi-parcours et finale (consultants indépendants et Bureau d'évaluation de la FAO) et (v) missions continues de surveillance, de suivi et de supervision (FAO).

171. Le dispositif de suivi et d'évaluation se situe à deux niveaux et implique plusieurs intervenants. Le Coordonnateur national du projet est redevable de la qualité du suivi et de l'évaluation du projet. Il prépare avec l'équipe de projet les rapports de mise en œuvre du projet (tous les six mois). La revue à mi-parcours a été dirigée par l'unité de coordination FAO-FEM au

siège à Rome, et la responsable de suivi du projet au sein de l'unité de coordination. L'évaluation finale, gérée par le Bureau de l'Evaluation de la FAO (OED).

172. La chaîne des résultats du projet montre une bonne cohérence entre les activités envisagées et les différents niveaux de résultats escomptés. Les effets sont regroupés au sein de 3 composantes qui apparaissent complémentaires et pertinentes pour l'atteinte du changement final visé qui est comme on sait l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques. En effet, les trois composantes traduisent les 3 niveaux d'intervention du projet à savoir : 1) la production de connaissances, y compris les connaissances endogènes et les nouvelles technologies d'ACC à faire par les partenaires du projet mais de manière participative ; 2) l'utilisation de ses connaissances et technologies par les bénéficiaires à travers leur diffusion et un renforcement de capacités des cibles et enfin 3) la prise en compte de la dimension institutionnelle avec l'intégration de ces connaissances et technologies dans les politiques, stratégies et programmes nationaux ainsi que la capitalisation gages de durabilité.
173. Sur le plan financier, les ressources sont prévues dans le montage pour la majeure partie des éléments clés du suivi évaluation à savoir : l'établissement de la situation de référence, l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale et une étude d'impact. L'atelier de lancement, la diffusion des connaissances ainsi que le suivi sur le terrain étaient aussi prévus dans la conception du projet. Toutefois, le résumé des coûts liés au suivi évaluation ne fait pas ressortir la coordination entre acteur de mise en œuvre. Le projet a eu recours à l'expert en Suivi Evaluation du bureau pays pour assurer le suivi du projet, cependant, cette configuration n'a pas permis d'assurer pleinement cette fonction et a limité la capacité du projet à tirer des leçons apprises de ses expériences. Ces rencontres, en plus de permettre d'affiner la stratégie d'intervention, sont aussi des occasions d'apprentissage, de partage et d'échanges entre les différentes parties pour tirer les leçons de l'intervention et trouver des solutions idoines rapidement.
174. L'analyse de la matrice des résultats du projet montre un équilibre entre les indicateurs quantitatifs et les indicateurs qualitatifs par contre, certains indicateurs apparaissent comme trop ambitieux. Il s'agit surtout des indicateurs : du produit 2.1.3. (i) au moins 1.250 CE sont mis en place ou renforcés dont 750 CEP de production végétal et 500 CEAP ; de l'effet 2.2. (i) les revenus des ménages appuyés par le projet ont augmenté d'au moins 20% [LDCF AMAT Indicateur 1.3.2] ; de l'effet 3.1. (i) Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30% des politiques et des programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux [LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.1]
175. Toutefois pour ces indicateurs, il y a beaucoup de facteurs que le projet ne maîtrise pas on peut citer : la volonté des cibles de participer au champ école, la commercialisation des produits agricole ou la maîtrise des risques sur le marché, la volonté politique. Par ailleurs, la matrice montre également des incohérences au niveau des objectifs à mi-parcours et finaux pour certains indicateurs. En effet, au lieu de suivre le niveau d'atteinte de l'indicateur entre ces deux étapes, de nouveaux indicateurs sont définis : par exemple pour l'indicateur (i) de l'effet 2.1 «Au moins 25% des OP participant aux CE utilisent l'information climatique et les pratiques / technologies diffusées d'adaptation et de résilience au CC [LDCF AMAT Indicateur 3.1.1] » on a « 10% des OP qui suivent les CEP utilisent l'information climatique » à mi-parcours et «25 % des agriculteurs éleveurs formés ont adopté des pratiques d'ACC » en fin de projet. Concernant

l'indicateur sur les champs écoles, la valeur de base est de 1366 CE existants (déjà supérieure aux 1250 visés), il devait y avoir au moins un objectif de consolidation des CE existant dans la zone d'intervention parmi les 1250 prévus.

176. Sur cette base, la conception du système de suivi-évaluation est jugée modérément satisfaisante.

### **Mise en œuvre du suivi-évaluation**

177. Dans la mise en œuvre, le projet n'a pas eu de chargé de suivi Evaluation, chargé du suivi, de la collecte des données et du renseignement des indicateurs. Le projet a eu recours à l'expert en Suivi Evaluation du bureau pays pour assurer le suivi du projet, cependant, cette configuration n'a pas permis d'assurer cette fonction et a limité la capacité du projet à tirer des leçons apprises de ses expériences. Le travail de suivi et d'évaluation a dû être assuré en partie par des experts techniques déjà surchargés. Ainsi la performance des acteurs dans la mise en œuvre des conventions, de même que les planifications de leurs activités ne recevaient qu'une évaluation sommaire minimale qui ne garantissait pas une qualité des produits. Cette approche ne permet pas d'assurer l'indépendance et la redevabilité des partenaires. De même, l'absence d'un système de suivi évaluation a significativement réduit la capacité du programme à apprendre de ses expériences, affiner ses planifications, évaluer les performances et rebondir par la suite. L'UCP effectue des missions de suivi sur le terrain. Parallèlement aux rapports des partenaires, la collecte de données se fait également par l'exploitation des rapports de facilitateurs, CAR et points focaux transmis directement à L'UCP.
178. Sur le terrain, une partie du suivi-évaluation est prise en charge par les partenaires d'exécution à travers des conventions contractuelles qui décrivent la qualité des processus, les résultats et le format de rapportage attendus. Les informations manuellement collectées sur l'état de mise en œuvre du projet dans les 3 zones sont remontées depuis les sites de production (animateurs/facilitateurs) jusqu'à l'UCP en passant respectivement par les points focaux et les superviseurs qui capitalisent les données au niveau des communes (points focaux) et départements (superviseurs du projet). Toutes ces informations sont consignées dans des rapports d'activités élaborés par les partenaires de mise en œuvre et transmises à la FAO. Ces données sont utilisées pour l'élaboration des rapports d'avancement du projet
179. L'évaluation a constaté une absence de stratégie intégrant les aspects liés à l'apprentissage et le suivi des effets. Par exemple, certains indicateurs d'effets n'ont pas été suivis ni mesurés convenablement, notamment les indicateurs de : (1) l'Effet 2.1 « Au moins 25% des OP participant aux CE utilisent l'information climatique et les pratiques / technologies diffusées d'adaptation et de résilience au CC [LDCF AMAT Indicateur 3.1.1] ; (ii) 25.000 personnes (dont 40% de femmes et de jeunes) sont directement touchées par le projet » ; (2) l'Effet 3.2 « Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30% des politiques et des programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux [LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.1]; et () Au moins 30% des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent dans leur budget les questions d'ACC [LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.2] » ; (3) du Produit 2.2.3 « (i) 50% des bénéficiaires ont adopté les nouvelles variétés ; et (ii) 70% des bénéficiaires diversifient leur alimentation et comblent leurs besoins nutritionnels ». Pour l'indicateur sur le doublement du fonds de résilience, aucune information n'a été obtenue par l'EE sur les engagements des parties ciblées ou sur son état d'avancement.

180. Le projet a réalisé 2 études de base pour avoir la situation de référence des différentes zones d'intervention en 2017 et 2018 soit plus de deux ans après le démarrage. Une revue à mi-parcours a été réalisée en fin 2018 début 2019 pour déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats attendus. L'évaluation a noté l'absence de bases de données sur les réalisations et les résultats, le tracking tool n'est pas renseigné à la fin du projet. Dans le volet reporting du projet, l'évaluation a eu quelques difficultés à accéder aux rapports semestriels, rapports sur les cofinancements à jour, comptes rendus, plans de travail annuels, procès-verbaux des réunions comité de pilotage, rapports sur les cofinancements, etc. Les rapports de performance qui étaient soumis servaient bien souvent à déclencher les paiements plutôt qu'à générer de la connaissance en vue d'améliorer la poursuite des activités. Ce décalage a aussi impacté négativement le suivi et l'exécution des partenaires. Les rapports n'étaient pas systématisés et uniformisés chez l'ensemble des partenaires, ce qui a rendu difficile tout travail de consolidation et de partage. **La mise en œuvre du système de suivi-évaluation est jugée modérément insatisfaisante.**

#### **Qualite de conception du projet**

181. Théoriquement la conception du projet est appropriée mais dans la mise en œuvre, elle a montré des failles qui ont limité l'atteinte des résultats. L'étendue de la zone d'intervention (07 régions, 17 communes, 03 zones agroécologiques) et la taille très réduite de l'UCP (04 : Coordonnateur, expert agriculture, expert élevage, expert politique et institution) a causé des difficultés dans le suivi et la supervision des interventions sur le terrain. Le projet n'a pas recruté un expert suivi-évaluation exclusivement dédié aux activités du projet. Le chargé du suivi-évaluation recruté dans le cadre du projet 1 million de citernes et du projet, devrait aussi s'occuper du suivi-évaluation du projet de résilience climatique), cependant ce dernier n'a été réellement impliqué que dans le cadre du premier projet. Ceci a entraîné des faiblesses dans le suivi-évaluation (absence d'enquête de suivi des indicateurs d'effets et de quelques produits pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats, absence de collecte de données sur les réalisations des partenaires de cofinancement, absence de mécanismes de capitalisation des réalisations des partenaires de mise en œuvre). Aussi, le projet n'a pas d'expert en genre, cette fonction est censée être assurée par le point focal genre du bureau pays, aussi expert en protection sociale et qui s'occupe du volet genre de tous les projets en cours. Ainsi, à cause de cette charge de travail, la dimension genre n'a pas été faiblement prise en charge dans ce projet (absence d'outils, de mécanisme, de suivi, d'alerte et de veille ainsi que de rapportage).

182. La pluralité des partenaires de mise en œuvre (40) et le déficit de coordination de leurs interventions au niveau local ont entraîné une absence de synergie et d'harmonisation de leurs interventions sur le terrain. Par ailleurs, la stratégie de centralisation des achats des intrants et équipements, matériels nécessaires à la mise en place et à l'animation des CEP et CEAP a retardé leur mise en place et altéré leur fonctionnement. A cela s'ajoute, le choix de payer de directement les indemnités de tous les facilitateurs, qui a connu des retards et a démotivé certains d'entre eux. Aussi, l'absence de mécanisme clair de mobilisation des ressources des partenaires de cofinancement, a fait que l'UCP a eu des difficultés pour maintenir un dialogue constant avec les cofinanciers. Du coup, la concertation et la coordination entre les cofinanciers et l'UCP s'est vite effritée au début du projet, le suivi des ressources mobilisées, les réalisations et résultats obtenus n'ont pas été systématiquement réalisés par l'UCP. **En conséquence, la qualité de la conception du projet est jugée modérément satisfaisante.**

### 3.4.2. Qualité de la mise en œuvre

#### Coordination par l'UCP

183. Le projet a été directement exécuté par la FAO, suivant la modalité d'exécution directe. L'UCP recrutée pour assurer la mise en œuvre du projet, travaille sous la supervision de l'AGPMC, basé à Rome, qui assure la fonction de LTO (Lead Technical Officer) et de l'Unité de coordination du FEM au sein de la FAO. Au niveau du bureau pays de la FAO, le représentant de la FAO au Sénégal est le responsable du budget. L'UCP a bénéficié de l'assistance technique et financière du LTO, de l'unité de coordination du FEM et du bureau pays de la FAO.
184. Malgré les contraintes administratives, l'UCP a fait preuve d'engagement et de volontarisme, ce qui a permis la mise en œuvre du projet de manière participative et inclusive, de mobiliser autant que possible les moyens nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du projet. Le maintien des experts de l'UCP pendant toute la durée du projet, à l'exception du coordonnateur national, qui a été promu, responsable des programmes au bureau pays de la FAO, a été un élément favorable au maintien de la dynamique d'ensemble dans la mise en œuvre du projet. Cependant, l'UCP a travaillé dans des conditions quelques fois difficiles. Par exemple la dispersion des zones d'intervention, couplée au grand nombre de partenariats et le personnel limité a freiné la mise en œuvre du projet. L'absence d'un expert en suivi-évaluation exclusivement dédié au projet a créé un vide dans le suivi, la collecte et l'analyse et l'orientation du projet, ainsi que la capitalisation.

#### Assistance technique de la FAO (siège et bureau pays)

185. Le LTO a appuyé la mise en œuvre du projet à travers, les missions qui lui sont assignées : approbation et suivi des plans de PTBA ; soutien technique et missions de suivi ; mise à disposition et gestion convenable des ressources du projet ; gestion, surveillance opérationnelle des activités et proposition des mesures de correction ; suivi des recommandations de la revue à mi-parcours ; etc. Également, il a assuré l'orientation technique nécessaire au projet et a été proactif dans l'appui du projet à lever les contraintes menaçant la livraison de produits de qualité. Avant la COVID-19, des missions d'assistance techniques ponctuelles à l'UCP ont été réalisés. L'unité de coordination du FEM a appuyé la formulation du projet, a régulièrement examiné et approuvé les rapports d'avancement du projet, les rapports financiers, a participé la supervision du projet sur le terrain et a appuyé la revue à mi-parcours du projet. L'UCP a bénéficié de l'assistance technique des experts de la FAO dans la mise en œuvre de l'approche CEP, CEAP et CD.
186. Le bureau pays de la FAO au Sénégal a travaillé en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et l'équipe du siège dans la formulation du projet et son portage par le gouvernement du Sénégal, il a piloté le recrutement de l'UCP, le lancement du projet. Il a régulièrement approuvé les budgets, les protocoles avec les partenaires, l'approbation des missions de terrain, l'orientation dans la mise en œuvre, le paiement des facilitateurs, des partenaires de mise en œuvre.
187. En revanche, des lourdeurs administratives ont contribué au ralentissement de la mise en œuvre des activités du projet, notamment les retards dans les processus de signature des protocoles avec les partenaires de mise en œuvre, les lenteurs dans les procédures de passation des marchés pour l'acquisition des intrants (engrais, semences, équipements, réseau d'irrigation, etc.) nécessaires à la mise en place des CEP et des CEAP ; les retards sur le paiement des indemnités des facilitateurs, des décaissements pour le paiement des prestataires, etc.
- L'évaluation juge modérément satisfaisante, la qualité de la mise en œuvre.**

## Pilotage et supervision du projet

188. Le MAER a signé un arrêté portant création du comité technique de pilotage du projet en juillet 2016. Le comité technique de pilotage est présidé par le MAER ou son représentant et le secrétariat est assuré par l'UCP. Le comité comprend plusieurs membres dont les ministères compétents, les représentants des élus, les autorités administratives et territoriales, les services techniques, directions et agences du secteur agro-sylvo-pastoral et travaillant sur les questions de changement climatique, etc. Le comité technique de pilotage a cessé de fonctionner pendant les dernières années du projet. Or il permettait aux membres d'examiner les rapports d'activités, approuver les PTBA et formuler des recommandations pour améliorer l'exécution du projet. Cependant, les rencontres du comité de pilotage n'étaient pas suivies de visites de terrain afin de constater de visu les réalisations et de s'entretenir avec les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre. La COVID-19 a été citée parmi les facteurs explicatifs pour l'arrêt des travaux du comité mais ne peut pas justifier l'absence de fonctionnement du comité technique, avec les possibilités de rencontres virtuelles. Ceci constitue un manque criant au regard du rôle important que le comité technique de pilotage devrait jouer pendant la phase de maturation et d'achèvement du projet. Ainsi, par manque de fonctionnement régulier, le comité technique de pilotage n'a pas été à mesure de : (i) jouer pleinement son rôle d'orientation du projet suite à un suivi périodique de l'état des objectifs du projet et l'atteinte des résultats ; (ii) faciliter la mobilisation des cofinancements des projets et programmes et la collaboration intersectorielle et interministérielle ; (iii) faciliter la coordination efficace entre les partenaires de mise en œuvre ; (iv) piloter l'intégration de la dimension changement climatique dans les politiques et programmes sectoriels, de promouvoir l'institutionnalisation de CEP/CEAP et de plaider pour le dédoublement du fonds de résilience climatique. **L'évaluation juge la supervision du projet modérément satisfaisante.**

### 3.4.3. Gestion financière et cofinancement

#### Questions d'évaluation :

- Dans quelle mesure le cofinancement attendu s'est-il matérialisé et cela a-t-il affecté les résultats du projet ?

189. Le niveau d'exécution du co-financement au 31 juin 2021 est de 113% soit USD 27,8 millions (31 Juin 2021) contre USD 24,6 millions initialement prévus lors de la planification du projet, soit une augmentation de 13%. L'intégralité des contributions financières des partenaires au travers des projets PASA/LouMaKaf, ANGMV, PAFA-E, P2RS, PADAER sont exécutées à hauteur de 100%.

190. L'ajout des co-financements de l'AVSF et du PRAPS durant la mise en œuvre du projet pour des montants respectifs de USD 2 261 330 et USD 960 900 couvrant les activités de suivi, de mise en œuvre et de supervision des CD et de CEAP ont aussi contribué à cette performance.

191. Le tableau suivant donne la situation des cofinancements en Juin 2021 :

**Tableau 4: Situation des cofinancements (USD)**

Co-financement	Montant à la planification	Montant total indiqué dans le rapport de l'évaluation finale (selon le PIR 2020)	Actual Amount Materialized at 30 June 2021 (PIR 2021)	Taux d'exécution (%)
PASA/LouMaKaf	9 769 939	5 126 450	9 769 939	100%
ANGMV	3 068 656	1 250 340	3 068 656	100%
PAFA-E	3 321 254	66 425	3 321 254	100%
P2RS	4 225 390	2 330 370	4 225 390	100%
PADAER	4 022 146	201 107	4 022 146	100%
FAO	200 000	180 000	180 000	90%
AVSF	-	2 261 330	2 261 330	100%
PRAPS	-	960 900	960 900	100%
<b>TOTAL</b>	<b>24 607 385</b>	<b>12 376 922</b>	<b>27 809 615</b>	<b>113%</b>

Source : PIR Juin 2021

192. Le coût total du projet est de USD 34 038 610 comprenant USD 6 228 995 sous financement FEM et USD 27 809 615 sous forme de co-financements<sup>7</sup>. Le taux d'exécution financière est de 98,2% au 28 Février 2022 correspondant à USD 6 116 876, le taux d'exécution budgétaire étant de 98,2% sur la même période.

#### **3.4.4. Partenariats de projet et engagement des parties prenantes**

193. Le projet a été bâti et mis en œuvre à travers une démarche partenariale qui a mobilisé au moins 16 partenaires de mise en œuvre dont 8 OP faitières (. FNPC, EGAB KAWRAL Younoufé, Gallé Aynabé BARKEDJI, PINAL BAMTAARE THIEL, GIE LEWNA KATHIOTE, GIE Kouthiary Fary Ndella, GIE Kambeng KOUSSAR), Les différents partenaires se sont investis dans le partenariat et ont globalement respecté leurs engagements au regard du projet. Le Réseau des facilitateurs qui a mis un terme à son partenariat, l'a fait dans la transparence et le respect des conditions du partenariat (information de l'UCP et reversement du reliquat des ressources mises à disposition par la FAO).

194. Les partenariats avec le projet sont diversifiés et bien ciblés (OP faitières bien ancrées dans leurs terroirs, ONG spécialisée en pastoralisme et maîtrisant la zone sylvopastorale(AVSF), ONG spécialisée en dynamique d'autopromotion(SYMBIOSE), institutions expertes en informations climatiques, environnement, changement climatique et développement durable(ANACIM, CSE), association professionnelle spécialisée en champs écoles(RNFS), institution d'appui conseil(ANCAR), institutions spécialisées en planification locale (ARD)).

195. Le ciblage des partenaires institutionnels est pertinent. L'ANCAR, le FNDASP, La DEEC, l'ANACIM, le CSE sont des institutions pérennes et l'objet de leur partenariat est en lien avec

<sup>7 7</sup> La FAO, en tant qu'Agence d'exécution du FEM, est responsable de l'exécution des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur un compte bancaire de l'Organisation.

leurs missions respectives, ce qui est un facteur de pérennisation de l'action. Pour accélérer la mise en œuvre des activités génératrices de revenus et des micro-projets qui font la promotion de pratiques de résilience, le programme s'est lié avec le FNDASP, dont la mission et les activités sont en ligne directe avec ces groupes d'activités du programme. Cette stratégie s'est aussi révélée appropriée vu le niveau élevé de mise en œuvre de ces sous-projets et les bons résultats obtenus, au sein des zones d'intervention. En outre, dans le cadre de la convention avec l'ANCAR, le programme a tardé à finaliser la signature de l'avenant, ce qui a fait que plusieurs activités en cours ne sont pas achevées et d'autres n'ont pas démarré au moment de l'évaluation finale.

196. L'ANCAR, l'ANACIM, le CSE et le FNDASP sont des organisations autonomes d'utilité publique mises en place pour répondre à des préoccupations spécifiques de l'état et des autres acteurs du développement. La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes (DEEC) est un organe du Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD). Leurs missions de services publics sont respectivement centrées sur le conseil agricole et rural (ANACR), les activités aéronautiques et météorologiques du Sénégal (ANACIM), la production de connaissances et de services sur la gestion durable des ressources naturelles, le financement agricole en particulier des services de Conseil agricole et rural(FNDASP), la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances(DEEC). Ces institutions sont des partenaires techniques et stratégiques en matière de développement agricole et rural au Sénégal.

197. En faisant appel au RNFS pour la mise en place et l'animation des CEP et CEAP, le projet a voulu faire bénéficier aux organisations bénéficiaires, de l'expérience du réseau. Cette convention n'a pas porté ses fruits du fait du manque de coordination des activités sur le terrain, d'un budget insuffisant pour effectuer le travail requis, ce qui a entraîné une sous-performance et finalement conduit à une rupture de la convention. En 2020 le projet dans sa stratégie d'intervention, a choisi de contractualiser directement avec les OP, en recrutant des relais facilitateurs locaux pour les CEP. Le ciblage des OP et leurs animateurs s'est avéré pertinent. Ces dernières sont ancrées dans les territoires, elles travaillent avec les communautés ciblées par le projet, elles disposent de ressources humaines engagées dans le développement à la base et donc d'un contact naturel avec leurs membres et d'une bonne image auprès des acteurs locaux, elles offrent de bonnes possibilités de continuer l'action au-delà du projet. Cette stratégie a été la bonne.

198. Le projet n'a pas suffisamment valorisé les résultats des études de vulnérabilité aux changements climatiques et de recueil des bonnes pratiques d'adaptation de chaque zone agroécologique. En effet zones d'intervention ont eu des paquets d'activités relativement similaires, alors que ces zones présentent des spécificités comme indique dans les études. Par ailleurs l'équipe d'évaluation a noté l'insuffisance de suivi, de systématisation et de partage des connaissances générées entre les acteurs des différentes zones. Ceci constitue des opportunités perdues pour certaines zones et acteurs qui auraient pu améliorer leurs stratégies en se basant sur les succès et échecs des autres zones ou acteurs qui auraient déjà eu l'expérience. Les faiblesses suivantes ont été notées :

- La dynamique multi-acteurs n'a pas bien fonctionné. En effet, les complicités et synergies entre partenaires de mise en œuvre ont été insuffisantes même si nous avons constaté une bonne volonté des acteurs. A cela on peut lier plusieurs facteurs dont i) le déficit d'appropriation par les partenaires des enjeux du projet incluant le travail en réseau ; ii) l'absence ou l'insuffisance d'instruments de communication, de suivi et d'évaluation

- participatif ; iii) le déficit de portage institutionnel de l'action au niveau décentralisé (régional par exemple) ;
- En dépit des rencontres menées au niveau régional par le projet, les DRDR ont plus été des exécutants de tâches ponctuelles que des « pilotes » d'une dynamique de grande portée stratégique pour le développement agricole et rural régional. Ce pilotage est cependant pilotage est le cœur de leur mission. En effet, les DRDR ont pour mission de suivre et coordonner les actions des projets/programmes au sein de leur région.
  - Le projet a mobilisé individuellement des points focaux et des facilitateurs agents d'institutions publiques sans s'appuyer sur leurs institutions d'attache. Le travail a été conduit au détriment de la cohérence institutionnelle que défend en théorie la FAO et que revendiquent les institutions concernées (ANCAR, DRDR, Services régionaux de l'élevage).

### Degré de cohérence des synergies entre acteurs

199. Le projet s'inscrit dans une démarche pluri-acteurs et multisectorielle. Les parties prenantes ont participé au lancement du projet. La réalisation de l'étude diagnostic de départ par le CSE et l'ANACIM a d'une part, facilité le rapprochement entre ces deux institutions et d'autre part, permis la participation des parties prenantes sur le terrain (collectivités territoriales, autorités administratives, partenaires de mise en œuvre, communautés, services déconcentrés, etc.). L'élaboration des curricula en particulier celui des CEAP a été inclusive et a permis une collaboration entre les parties prenantes. Le mécanisme du fonds résilience a permis une bonne dynamique au niveau régional à travers les Comités d'Évaluation Régionaux (CER) et départemental par les Comités d'Appui Locaux (CAL). Les GTP ont été actifs dans certaines régions et ont permis le travail en réseau des institutions parties prenantes.
200. Quatre succès notables sont à noter en matière de synergies d'acteurs: 1) La revitalisation du Comité National sur le Changement Climatique (COMNAC) et des Comités Régionaux sur le Changement Climatique (COMRECC) en tant qu'instruments politiques et opérationnels ; 2) La mise en place du Fonds résilience à travers un benchmarking et une architecture originale ; en outre la plateforme des savoirs appuyé par le FIDA a été valorisée pour intégrer la dimension adaptation au changement climatique ; 3) L'élaboration d'un guide national de planification locale qui intègre 4 dimensions transversales stratégiques que sont l'adaptation au changement climatique, la nutrition, les migrations, le genre ; 4) Le processus d'institutionnalisation des champs écoles est en cours (L'ANCAR a été responsabilisée par le MAER et un processus multi-acteurs est engagé par la FAO pour faire des champs écoles un centre d'intérêt pour la recherche, la formation et le développement).
201. En revanche, la grande quantité de partenariats a pris le dessus sur la qualité de l'approche, avec une quasi absence de coordination entre les partenaires sur le terrain, et l'absence de synergie et d'harmonisation des interventions entre les partenaires. Ceci découle en grande partie de l'absence de cadres de coordination sur le terrain soutenus ou créés par le projet. **En conclusion, l'évaluation juge modérément satisfaisante, le degré de cohérence du projet, notamment la synergie entre les acteurs.**

#### 3.4.5. Communication, gestion des connaissances et des produits des connaissances

202. Une stratégie de communication a été prévue lors de l'élaboration du projet pour promouvoir sa visibilité, le partage des connaissances et la "communication pour le développement". Durant la mise en œuvre, le projet a produit des bulletins trimestriels pour communiquer sur les activités menées et les résultats atteints. Selon l'équipe du projet l'UCP a tenu 2 réunions du CTP et une réunion des partenaires de cofinancement au cours desquelles des informations sur l'état de mise en œuvre du projet ont été présentées et discutées. Cependant, l'équipe d'évaluation ne dispose des procès-verbaux de ces rencontres pour certifier

de leur effectivité malgré les requêtes formulées. Deux vidéos sur les CD et les pratiques d'ACC ont été publiées par la FAO et la Deutsche Welle (télévision allemande). Un document de capitalisation sur les CEAP a été réalisé par AVSF, un recueil des bonnes pratiques d'ACC a été élaboré et traduit en langues locales. Des visites de capitalisation des expériences CD ont été effectuées au Sénégal et au Niger dans le cadre de la coopération sud-sud de la FAO. Le projet utilise également les radios communautaires pour diffuser les informations climatiques et les informations sur l'adaptation au changement climatique, les CEP, CEAP et les CD. Le FNDASP mène actuellement une étude de capitalisation des sous projets du fonds résilience climatique. Comme déjà noté, il y a eu une faible gestion des savoirs au niveau des acteurs institutionnels mais surtout au niveau des CEP/CEAP en lien avec les communautés.

### 3.4.6. Evaluation globale des facteurs affectant la performance

## 3.5. Préoccupations transversales

### Questions d'évaluation :

#### **Genre**

- Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Le projet a-t-il été mis en œuvre en garantissant une participation et des bénéfices équitables entre sexes ?

#### **Garantie environnementale et sociale**

- Dans quelle mesure les préoccupations environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- La classification initiale des risques ESS du projet est-elle encore pertinente ?
- Le projet a-t-il aidé les bénéficiaires à s'adapter au changement climatique ?

### 3.5.1. Genre et inclusion sociale

203. Les principaux concepts démontrant qu'un projet est sensible aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes sont l'inclusion, la participation, la non-discrimination et des relations de pouvoir équitables. Ces dimensions ont été prises en compte depuis la formulation jusqu'à l'évaluation du projet, et dans la mise en œuvre, le projet a veillé à leur intégration.

204. La prise en compte du genre est effective dans la majeure partie des activités du projet. En effet, dès la phase d'élaboration, le projet avait prévu l'intégration du genre dans la formulation des indicateurs en prévoyant d'atteindre un certain pourcentage de femmes parmi les cibles de certaines activités par exemples : 15.000 agriculteurs et 10.000 agropasteurs formés dont au moins 30% de femmes et de jeunes ; (iii) 2 visites d'échanges organisées entre CE par an (1 intra et 1 inter zone agroécologique) avec au moins 25% de participation des femmes et des jeunes. [LDCF AMAT Indicateur 3.2.1.1]. Le genre est également pris en compte dans les champs écoles en identifiant les actions spécifiques pouvant augmenter leur participation, telles que : la démonstration de l'agenda de la femme sous forme de jeu de rôle, l'implication des femmes dans les instances gouvernantes des OP, les sessions de renforcement de capacité, etc. Le constat qui est fait sur le terrain est une forte présence des femmes au niveau des CEP, CEAP, clubs Dimitra et micro-projets. Les données tirées sur le PIR 2020 et les rapports des partenaires montrent que sur les 4200 agro-pasteurs formés dans les CEAP, les femmes sont majoritaires, représentant 2310, soit 55% des membres. Au niveau des CEP, on dénombre 5025 femmes sur les 8 376 membres formées sur les pratiques d'ACC, soit 60%. Au niveau des OP bénéficiaires, on note 39% de femmes (1280) sur 61% d'hommes (2030). Par ailleurs, les clubs Dimitra jouent un rôle important dans le renforcement des capacités et le leadership des femmes et des jeunes. Les femmes y sont les plus représentées avec 51% des clubs composés entièrement de femmes contre 42% pour les hommes. Le reste des clubs, 7%, sont composites (jeunes ou vieux avec

hommes et femmes confondus). Les caisses de résilience participent au renforcement du pouvoir économique des femmes et des jeunes en permettant leur accès aux financements pour mener des AGR, Enfin, les femmes font partie des principaux bénéficiaires des sous-projets financés par le fonds résilience climatique. **L'évaluation juge l'aspect genre et inclusion satisfaisant.**

### **3.5.2. Sauvegarde environnementale et sociale**

205. Le projet a contribué à la sauvegarde environnementale et sociale en ciblant les populations vulnérables des différentes zones agroécologiques du pays. Ces zones ont la particularité de présenter des niveaux relativement élevés de dégradation des sols. Toutes les actions proposées par le projet, allant de l'approche CEP et CEAP déroulée avec les producteurs, les clubs Dimitra et AVEC, la mise en place et l'animation des GTP qui permettent la diffusion des informations climatiques, la promotion des pratiques d'ACC concourent à accroître la résilience de l'écosystème et des communautés locales face aux changements climatiques et au renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés. Sur le terrain, les projets a mené plusieurs activités qui contribuent à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Le reboisement (brise-vent, haie-vive) a été réalisé au niveau des CEP et des CEAP ainsi que des périmètres maraichers. La pratique de l'agroforesterie est aussi effective au niveau des CEP et des périmètres maraichers. Au niveau des CEAP, des sessions d'informations et de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse, la mise en défens des pâturages dégradés ont été réalisées. Dans la zone du bassin arachidier et du Sénégal oriental, les agriculteurs ont été informés et sensibilisés sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres, de restauration des terres dégradées et de conservation de l'eau. Également, au niveau des CEP, CEAP et des périmètres maraichers, le projet a diffusé des pratiques d'agroécologies (utilisation de fumure organique, utilisation de produits biologiques pour la lutte préventive contre les ravageurs et les maladies des cultures, la promotion de la culture de coton bio.

206. Les Policy brief, l'intégration des pratiques ACC par d'autres projets, la redynamisation du COMNACC et des COMREC ainsi que tout le travail fait pour la prise en compte de l'ACC dans les politiques nationales peuvent avoir des effets positifs sur la dissémination et à terme l'institutionnalisation de l'approche, avec des conséquences positives au plan social et environnemental. Sur ce plan, l'implication des services étatiques comme le CSE et l'ANACIM et de certains ministères tels que celui de l'environnement et du développement durable comme partenaires stratégiques constitue un bon facteur de durabilité. **En conclusion, l'évaluation juge la sauvegarde environnementale et sociale très satisfaisante.**

## **4. Leçons apprises**

207. La dimension inclusive du projet par la pluralité des partenariats est un aspect important dans la mise en œuvre. Elle permet de mobiliser des ressources par le système de co-financement mais aussi de mieux atteindre les résultats visés par le projet. Elle permet aussi de promouvoir une approche intersectorielle par la mise en collaboration des différents services techniques de l'état et autres secteurs d'activités. Toutefois, elle requiert coordination et communication pour assurer le suivi des engagements et peut-être aussi une certaine retenue par rapport au nombre de partenariats poursuivis. Au vu des lenteurs procédurales de la FAO dans ce domaine, il n'est pas prudent de multiplier les partenariats au-delà du strict nécessaire.

208. La responsabilisation des OP dans la mise en place et l'animation des CEP et CEAP et la formation des animateurs relais, a montré son efficacité et s'inscrit dans une bonne perspective d'appropriation et de pérennisation des acquis.

209. La mise en place d'un fonds de résilience climatique qui finance des sous-projets gérés directement par les OP sous l'assistance et la supervision des services techniques, contribue à l'autonomisation des organisations paysannes, à l'auto-apprentissage sur la gestion de projet et au renforcement de la bonne gouvernance.
210. Le dialogue et la concertation installé entre le CSE et l'ANACIM a permis de réunir deux grandes institutions et a permis de mutualiser leurs ressources (humaines et financières) et co-produire des documents scientifiques.
211. La dimension participative et inclusive du projet par la pluralité des partenariats est nécessaire, mais son efficacité n'est garantie qu'avec une bonne coordination des partenariats, la planification conjointe, la synergie et l'harmonisation des interventions sur le terrain.
212. Il est nécessaire des déléguer aux organisations paysannes et autres partenaires de mise en œuvre les procédures de passation des marchés par la responsabilisation des organisations paysannes et autres structures partenaires, afin contourner les lourdeurs administratives de la FAO, et de faciliter la mise en à disposition des infrastructures, équipements et intrants dans les délais requis.
213. La coalition multi-acteurs et intersectorielle autour de l'intégration du changement climatique, du genre, de la migration et de la nutrition dans le guide de planification et de budgétisation du développement local, est une approche à la fois, pertinente, efficace, efficiente et durable.
214. L'échange et la concertation entre les agents et techniciens de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, des conseillers agricoles dans la même zone éco-géographique autour des questions d'ACC a permis la co-construction de savoir-faire, l'assouplissement des relations de travail et la promotion d'un esprit collectif.

## **5. Conclusions et recommandations**

### **5.1. Conclusions**

215. Conclusion 1 : Le projet est pertinent par rapport aux priorités stratégiques nationales, de la FAO, du FEM et il répond aux besoins des bénéficiaires. La mobilisation et l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre du projet traduit leur intérêt partagé des questions d'adaptation au changement climatique, d'équité de genre et de résilience des écosystèmes.
216. Les Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de l'action sociale ont été actifs dans la mise en œuvre du projet. Leurs appréciations positives sur le projet montrent que celui est en phase avec les politiques et stratégies nationales. Il n'y a pas eu de changements dans la problématique de départ qui a été confirmée par les études diagnostiques ainsi que les concertations multi-acteurs réalisées au démarrage du projet.
217. Le projet est également pertinent par rapport aux besoins des bénéficiaires. Ces derniers ont renforcé leurs connaissances et savoirs faire pour améliorer la résilience de leurs systèmes de production et développer des dynamiques communautaires d'autopromotion contribuant à la prise en charge des besoins de la communauté au travers des Clubs Dimitra. En outre, les bénéficiaires femmes et jeunes grâce à la discrimination positive dans le ciblage, les appuis des AGR et les Clubs Dimitra ont pu renforcer leur pouvoir de décision et leur pouvoir économique.

218. Conclusion 2 : le projet a effectivement renforcé les capacités des acteurs institutionnels et des OP en matière d'adaptation au changement climatique, résilience et équité de genre
219. Le projet a effectivement contribué à l'intégration de l'ACC dans les politiques, projets et programmes. Grace au projet le cadre juridique du COMNAC a été révisé et les COMRECC de Matam et Louga ont également été revitalisés, les COMRECC de Kaolack, Tambacounda, Fatick e, Kaffrine et Diourbel sont en suspens.. Les parlementaires et élus locaux ont été informés, sensibilisés et formés sur les questions d'adaptation au changement climatique. L'institutionnalisation des champs écoles paysans est en bonne voie alors que celle du Fonds résilience climatique est effective. L'institutionnalisation de l'intégration de l'ACC dans les instruments de planification locale est également en voie avec la validation en cours du guide de planification locale intégrant les quatre dimensions transversales que sont ACC, migration, nutrition et genre.
220. Plusieurs institutions clés ont été renforcées : la DEEC, l'ANACIM, le CSE, l'ANCAR. Le capital humain des services techniques déconcentrés (Agriculture, Élevage, Eaux et forêts) a été formé dans le domaine de champs écoles paysans et de l'intégration des dimensions adaptation au changement climatique et équité de genre. Le réseau des facilitateurs GIPD a actualisé sa démarche CEP avec l'intégration de l'ACC et des CEAP. L'expertise nationale en matière de club Dimitra a été rehaussée à travers des partenaires de mise en œuvre formés dans ce domaine. Le projet a facilité l'amorce de dynamiques institutionnelles à travers la revitalisation de COMRECC, de certains GTP, la mise en place de réseau de diffusion de l'information climatique auprès des producteurs et des communautés et aussi à travers le dispositif du Fonds résilience climatique (CER au niveau régional et CAL au niveau local). L'intégration des organisations paysannes faitières en qualité de partenaires de mise en œuvre a permis de renforcer leurs capacités dans les domaines : d'animation de CEP, de CEAP et de clubs Dimitra, fournitures de services de conseil à leurs membres, de prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de l'équité de genre, travail en réseau, etc.
221. Conclusion 3 : le projet a pris en compte les questions d'équité de genre et d'environnement dans sa conception et touche une majorité de femmes en pratique. La dimension environnementale a également été au cœur du projet.
222. L'analyse contextuelle a bien fait ressortir la dimension environnementale et la situation de vulnérabilité des femmes et des jeunes. Le genre est pris en compte depuis l'élaboration du projet avec la formulation d'un indicateur sexospécifique a (40% de femmes et de jeunes sont directement impactées par le projet. La prise en compte du genre est également effective dans la majeure partie des activités du projet durant la mise en œuvre. Au sein des champs écoles il a été identifié des actions spécifiques pouvant augmenter la participation des femmes telles que le paillage des cultures maraichères. Les femmes sont majoritaires dans la plupart des CEAP, CEP, CD et micro-projets. 51% des CD sont exclusivement composés de femmes. Elles représentent entre 55 et 60% des bénéficiaires formés.
223. La dimension environnementale a été au cœur du projet. La vulnérabilité environnementale a été un critère important dans le ciblage des zones d'intervention du projet. Toutes les actions promues par le projet concourent à accroître la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques (pratiques d'ACC via les CEP et CEAP, clubs Dimitra, GTP). Sur le plan politique et institutionnel, les Policy brief, la redynamisation du COMNACC et des COMRECC, l'élaboration d'un guide de planification locale intégrant l'adaptation au changement climatique contribuent à une meilleure prise en compte de l'ACC au sein des politiques nationales.

224. Conclusion 4 : La mise en œuvre du projet a été défailante sur plusieurs points qui ont affectés son efficacité

225. Plusieurs facteurs ont affecté négativement la mise en œuvre du projet. La lenteur des processus administratifs de la FAO a fait que la plupart des CEP et CEAP ont été installés tardivement, et sur une vaste zone d'intervention. L'accent a été mis sur la quantité de CEAP à mettre en place au détriment de la qualité de la pédagogie et de la pertinence des thèmes abordés, souvent peu innovants et parfois mal adaptés aux systèmes de production des bénéficiaires (peu de travail sur l'arachide dans le Bassin Arachidier ; peu de travail sur le pastoralisme dans le Ferlo...). En l'absence d'un système de suivi-évaluation et confronté à une forte déperdition des facilitateurs, le projet n'a eu ni le temps ni les moyens de corriger systématiquement ces faiblesses. Enfin, le contexte de lutte contre la pandémie à partir de début 2020 a également réduit sa marge de manœuvre et limité ses capacités d'actions sur le terrain.

## Recommandations

226. Sur la base des constatations et conclusions, les recommandations suivantes sont formulées.

Recommandations	Destinataires	Importance	Priorité
Procéder à une fermeture officielle des activités en informant tous les partenaires de manière officielle et leur demander de faire de même avec les acteurs sur le terrain, surtout les bénéficiaires.	FAO	Haute	Haute
Responsabiliser les OP de base dès le début des projets futurs pour la formation au niveau des CEP et CEAP, la mise en place, l'animation, le suivi, la capitalisation, pour éviter les risques de déperdition, la surcharge de travail des agents techniques d'agriculture et d'élevage.	FAO	Moyenne	Moyenne
Lors des interventions futures promouvoir une meilleure coordination des partenariats et harmonisation des approches CEP-CD-AVEC-Fonds de résilience ainsi qu'une refonte des guides afférents.	FAO	Haute	Moyenne
Déléguer les procédures de passation de marches auprès des partenaires de mise en œuvre pour faciliter l'acquisition des intrants/matériels/ équipements nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des CEP/CEAP	FAO	Haute	Haute
Renforcer la coordination les synergies d'action et l'harmonisation des interventions entre les partenaires de mise en œuvre en mettant en place un mécanisme de coordination et de suivi des réalisations physiques et financières des cofinanciers ainsi que de rapportage de capitalisations des acquis	FAO/GEF	Moyenne	Moyenne
S'assurer de mettre en place dans les six mois précédant la fin un plan de sortie, négocié avec tous les acteurs Négocier un plan indicatif de sortie avec les parties prenantes d'ici fin 2021.	FAO	Haute	Haute

<b>Recommandations</b>	<b>Destinataires</b>	<b>Importance</b>	<b>Priorité</b>
Les projets futurs devront renforcer la capitalisation et le partage des savoirs générés au cours de la mise en œuvre	FAO	Haute	Moyenne
Lors des prochaines interventions recruter une personne dédiée au suivi-évaluation et mettre en place un système de suivi-évaluation SSE fonctionnel	FAO	Haute	Haute
Lors de la conception des projets futurs s'assurer de la disponibilité de moyens humains et financiers, pour garantir l'exécution du projet en fonction de la couverture géographique.	FAO	Haute	Moyenne
Mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi des réalisations physiques et financières des cofinanciers ainsi que de rapportage de capitalisations des acquis	FAO/GEF	Haute	Haute
Renforcer le partage et la communication des produits de connaissances avec l'ensemble des parties prenantes	FAO	Haute	Moyenne
Travailler en collaboration avec l'ANACIM et les autres partenaires du développement sur un mécanisme de pérennisation du financement et du fonctionnement des GTP	FAO, ANACIM	Haute	Haute
Procéder à l'intégration effective du pastoralisme dans les CEAP et mettre l'accent sur les méthodes d'animation en mettant les agropasteurs au centre de l'apprentissage	FAO	Haute	Haute
Prendre en compte les besoins des personnes vivants avec un handicap dans l'approche CEAP, CEP, CD et Caisse AVEC	FAO	Haute	Haute
Assurer le suivi pour la finalisation de la signature du décret de réforme du COMNACC et l'accélération du processus d'institutionnalisation et d'internalisation des CEP et CEAP	FAO, ANCAR, FNDASP, DECC	Haute	Haute
Mettre en place rapidement un mécanisme de dédoublement du fonds résilience climatique	FAO, FNDASP	Haute	Haute

## 6. Appendices

### Appendice 1 : tableaux des critères d'évaluation du FEM

<b>Critères /Sous critères FEM</b>	<b>Note</b>	<b>Commentaires</b>
<b>A. PERTINENCE STRATEGIQUE</b>		
A1. Pertinence stratégique globale	<b>S</b>	
A1.1. Alignement avec le FEM et les priorités stratégiques de la FAO	<b>HS</b>	Le projet cadre avec les priorités de la FAO et contribue aux priorités stratégiques du FEM.
A1.2. Pertinence par rapport aux priorités nationales, régionales et mondiales et aux besoins des bénéficiaires.	<b>HS</b>	En phase avec le PSE et les différentes orientations et politiques sectorielles concernées.
A1.3. Pertinence par rapport aux besoins des bénéficiaires	<b>S</b>	Le projet a pris en compte le contexte de la zone d'intervention. Il apporte des connaissances techniques et pratiques d'ACC mais permet aussi aux bénéficiaires femmes et jeunes d'avoir des opportunités de renforcement de leur pouvoir décisionnel et économique. Cependant certains

		besoins supplémentaires apparus au cours de la mise en œuvre ont été partiellement ou pas été pris en compte.
A1.4. Complémentarité avec les interventions existantes	<b>HS</b>	Un des critères de choix de la zone d'intervention est la présence de projets (en cofinancement ou pas) permettant des synergies. Des synergies ont été développées avec les projets existants.
A1.5. La conception du projet à elle été appropriée pour produire les résultats escomptés	<b>MS</b>	Conception satisfaisante mais : (i) l'étendue de la zone d'intervention ; (ii) la taille de l'équipe du projet ; (iii) l'absence d'expert suivi-évaluation et le manque d'antennes régionales ou de points focaux locaux ainsi que la pluralité des partenaires, ont limité la mise en œuvre et l'atteinte des résultats.
A1.6. Degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels, puis acteurs de mise en œuvre)	<b>MS</b>	De nombreux efforts ont été fournis mais la pluralité des partenariats a pris le dessus sur le partenariat multi acteur, occasionnant, la quasi absence de coordination entre les partenaires sur le terrain, l'absence de synergie et d'harmonisation des interventions. La coordination des interventions entre le projet et les partenaires de cofinancement initié lors du démarrage du projet n'a pas été poursuivie (PASA, PAFA, PADAER, P2RS, ANRGMV, PRAPS)
<b>B. EFFICACITE</b>		
<b>B1. Évaluation globale des résultats du projet</b>	<b>MS</b>	
<b>B1.1 Réalisation des produits</b>	<b>MS</b>	
Produit 1.1.1: L'ANACIM et le CSE ont analysé les menaces, les opportunités et contraintes dues au changement climatique et ont proposé une stratégie intégrée d'ACC par zone spécifique du projet.	<b>S</b>	Tous les produits de connaissances ont été élaborés, mais leur niveau de diffusion reste limité aux facilitateurs et relais.
Produit 1.1.2 : Les systèmes et les outils de gestion de l'information utilisés par le GTP national sont renforcés pour intégrer les aspects relatifs au changement climatique et des GTP locaux sont créés et participent au dispositif de conseil agro-climatique	<b>MS</b>	Les GTP sont redynamisés et ont fournis des informations climatiques, cependant, suite à la fin de leur financement la majorité d'entre eux ne sont plus fonctionnels.
Produit 2.1.1 : Des curricula spécifiques pour les CE focalisés sur l'ACC, la résilience des écosystèmes et l'intégration entre les systèmes de production agricoles, sylvopastoraux et la nutrition sont développés et diffusés	<b>MS</b>	Les curricula révisés intégrant l'ACC ont été élaborés. Toutefois, le contenu des CEAP ne prend pas assez en compte les problématiques liées au pastoralisme.
Produit 2.1.2. Des facilitateurs sont formés aux pratiques et stratégies d'ACC, aux aspects genre et nutrition	<b>S</b>	Les cibles ont été globalement atteintes. L'action a renforcé le capital humain des institutions et OP partenaires. Cependant la formation de nouveaux maîtres formateurs n'a pas été réalisée.
Produit 2.1.3. Les champs écoles de producteurs (CEP) sont installés ou renforcés pour l'intégration de pratiques d'ACC dans les systèmes de production et les producteurs sont formés	<b>MS</b>	Le nombre de CEP prévu n'est pas atteint. Certains ont fonctionné une seule année, d'autres ont été installés tardivement et ne sont pas sécurisés.
Produit 2.1.4. Les Clubs d'écoute Dimitra (CD) sont installés et autonomisés pour permettre la mise en réseau des Champs école	<b>MS</b>	Taux de réalisation supérieur à l'objectif visé. Les clubs Dimitra jouent un rôle important de consultation, et de prise en charge des problèmes sociaux économiques des communautés. Ils favorisent la participation des jeunes et des femmes. Cependant, les CD n'ont pas été systématiquement installés dans les zones de CEP/CEAP, zone du ferlo de Matam, ils n'intègrent pas les personnes vivant avec un handicap.
Produit 2.1.5 : Les bonnes pratiques et les leçons apprises pour une meilleure adaptation aux risques climatiques sont capitalisées et diffusées au niveau local	<b>MS</b>	De bonnes pratiques ont été sélectionnées et capitalisées au travers de l'ANCAR mais leur diffusion est relativement limitée.
Produits 2.2.1 : Les organisations d'agro-sylvopasteurs sont renforcées grâce à l'adoption de nouvelles technologies et innovations pour l'ACC	<b>MS</b>	Beaucoup d'OP renforcées, des AGR soutenues mais les bénéficiaires les mesures d'accompagnement pour faciliter l'adoption des bonnes pratiques (mise à disposition tardive des équipements cultures fourragères, boutures, intrants

et à l'amélioration de la production et de la valorisation des chaînes des valeurs		pour la fabrication de blocs multi nutritionnels, non disponibilité de semences au niveau local, absence d'équipements de maîtrise de l'eau).
Produit 2.2.2 : Au moins un producteur par CE multiplie et commercialise des semences adaptées au CC et à haute valeur nutritionnelle	<b>MI</b>	Peu de semences certifiées ont été produites et celles-ci ne sont pas commercialisées. La mise en place tardive des semences et intrants et le fait que certaines OP ne sont pas agréées pour la multiplication de semences a freiné l'atteinte de ce résultat.
Produit 2.2.3: De nouvelles variétés adaptées de céréales de fruits et légumes et d'espèces fourragères sont introduites dans les zones d'intervention pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations	<b>MS</b>	Des variétés de céréales de fruits et légumes et d'espèces fourragères ont été effectivement promues dans la zone. Cependant la disponibilité et l'accès des semences au niveau local reste une contrainte.
Produit 2.2.4 : Les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols et les plans de gestion des aires de pâturages et des parcours du bétail sont renforcés avec la participation des associations d'agriculteurs, d'éleveurs et les autorités locales.	<b>S</b>	De nombreux efforts ont été faits pour la caractérisation et l'accompagnement des UP. Les projets et ONG partenaires ont utilisé les résultats pour élaborer les POAS et plans d'actions. La pérennisation du financement de l'exécution des plans de gestion et des POAS au niveau des UP n'est pas garantie.
Produit 3.1.1. Les modules de sensibilisation à l'intention des décideurs sont élaborés et les capacités institutionnelles sont renforcées pour l'intégration de l'ACC basée sur l'approche CE dans les politiques, programmes et projets	<b>S</b>	Des efforts significatifs ont été faits (formations, mécanismes, plateformes) à différents niveaux pour garantir l'intégration de l'ACC dans les politiques de développement sectorielles et municipales.
Produit 3.1.2 Mise en place d'un groupe intersectoriel de haut niveau pour définir et faire adopter l'agenda des actions d'ACC et de résilience à intégrer dans les politiques, programmes et projets	<b>S</b>	Le projet a appuyé le processus de réforme du COMNAC de manière inclusive et participative. Les résultats des travaux ont été approuvés autour d'un atelier national de validation et le projet de décret de réforme a été élaboré et soumis au ministère en charge de l'environnement. Cependant les lourdeurs administratives retardent la signature du décret.
Produit 3.2.1 : Un « Fonds national de résilience » est créé via un guichet ouvert au niveau d'un des Fonds existants	<b>MS</b>	Le fonds est officiellement créé, son architecture est mise en place ainsi que la mobilisation de ressources financières. Une dizaine de projets ont été financés. Cependant les lenteurs administratives, signature du protocole et là l'abondement du fonds, a la sélection des sous projets ont retardé le financement des sous projets et la réalisation des investissements sur le terrain. Par ailleurs le mécanisme de dédoublement du fonds n'est pas effectif.
Produit 4.1 : Système de collecte systématique de données sur le terrain pour surveiller les indicateurs d'effets des projets rendus opérationnels	<b>MI</b>	Le projet n'a pas mis en place un système de collecte de données sur les indicateurs d'effets.
Produit 4.2 : Evaluation à mi-parcours et évaluation finale menées	<b>HS</b>	L'évaluation à mi-parcours est réalisée ainsi que l'évaluation finale.
Produit 4.3: Stratégie de communications développée	<b>S</b>	Plusieurs produits de connaissances ont été déroulés sans référence à une stratégie de communication.
<b>B1.2 Progrès vers les résultats et les objectifs du projet</b>	<b>MS</b>	
Effet 1 : Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au CC sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC qui pourraient être mises à échelle sont identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées.	<b>S</b>	Les connaissances et capacités ont été améliorées, renforcées et ont guidé la conception des supports de formation. Cependant leur diffusion au niveau des autres acteurs de développement est limitée.
Effet 2.1. L'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux.	<b>MI</b>	Le niveau d'utilisation et d'adoption des pratiques de l'information climatique n'est pas suivi (absence d'enquêtes de suivi des indicateurs d'effet). Les visites de terrain ont confirmé l'utilisation de l'information climatique. Cependant dans certains cas l'information climatique n'est plus transmise (zone sylvopastorale, Ranérou). Aussi l'adoption des innovations et des bonnes pratiques d'ACC se heurte à certaines contraintes techniques et financières.

Effet 2.2. Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux CE ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC, de l'information agrométéorologique et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux.	<b>MI</b>	Absence d'enquête sur les revenus des ménages. Les conditions susceptibles d'améliorer les revenus des bénéficiaires ne sont pas réunies (l'adoption des bonnes pratiques d'ACC n'est pas effective du fait : (i) de la mise en place tardive et du faible niveau de fonctionnement des CEP et CEAP ; (ii) des contraintes techniques et financières liées à l'utilisation des innovations et technologies diffusées ; (iii) l'utilisation des information agro-climatique; (iv) les micro-projets financés par le fonds de résilience climatique ne sont qu'à leur première année d'exploitation; (v) le développement des AGR se heurte à l'absence et/ou la mise en place tardive de mesures d'accompagnement (équipements, infrastructures, intrants).
Effet 3.1- La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes nationaux passant d'une réponse réactive à une approche proactive	<b>MS</b>	Le projet a contribué à l'élaboration du guide de planification et de budgétisation du financement du développement local intégrant la dimension changement climatique, la migration, le genre et la nutrition. Le guide a été testé dans deux communes, les leçons tirées et capitalisées et en cours de mise à l'échelle dans d'autres communes. Le ministère en charge du développement local a approuvé et adopté ce guide. Cependant, le projet n'a pas réussi à intégrer l'ACC dans le programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en cours de formulation. Par ailleurs, l'évaluation n'a pas trouvé de preuves d'intégration de l'ACC dans les projets de développement
Effet 3.2- Un « fonds national de résilience aux CC » est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation aux CC au niveau local.	<b>MS</b>	Le fonds est mis en place et le financement de 10 micro-projets OP est effectué de façon participative. Cependant il y'a eu un retard dans la mise en place du fonds, la réalisation des investissements du fait des lourdeurs administratives. De même la stratégie de doublement du fonds n'est pas effective.
Effet 4 : La mise en œuvre du projet sur la base de la gestion des résultats et l'application des leçons apprises du projet dans les actions futures	<b>MS</b>	Le projet a mis en place un mécanisme de coordination et de suivi de mise en œuvre, cependant son efficacité est limitée par l'absence de spécialiste de suivi-évaluation, de système de suivi-évaluation pour la collecte et l'analyse des données devant permettre de tirer les leçons et de guider la prise de décision.
<b>Note globale du progrès vers la réalisation des objectifs/effets</b>		
B1.3 Probabilité de l'impact	Pas évaluée	Aucune donnée d'enquête ou de suivi des effets.
<b>C. EFFICIENCE</b>		
C1. Efficience <sup>8</sup>	<b>MS</b>	L'efficacité du projet est limitée par : (i) les lenteurs dans les procédures de passation des marchés ; (ii) la signature des protocoles ;(iii) l'étendue de la zone d'intervention ; (iv) le déficit de coordination, de synergie et d'harmonisation des interventions des partenaires.
<b>D. DURABILITE DES RESULTATS DU PROJET</b>		
D1. Probabilité globale des risques pour la durabilité	<b>ML</b>	Des risques importants pèsent sur la durabilité des résultats du projet. L'arrêt des CEP et des CEAP suite à la fin du projet et l'absence de plans pour accéder aux semences améliorées constituent les risques les plus importants.
D1.1. Risques financiers	<b>MU</b>	Les institutions partenaires sur le terrain disposent d'une partie du budget pour dérouler certaines activités cependant la majorité du budget n'est pas allouée (ANCAR). On note déjà l'arrêt de certaines activités avec la fin des financements ; c'est le cas de quelques GTP, l'animation de certains CEP et CEAP. L'absence de mécanisme de dédoublement du fonds résilience climatique ne garantit pas l'extension du financement aux autres micro-projets présélectionnés. Le démarrage tardif des micro-projets financés et les contraintes

<sup>8</sup> Includes cost efficiency and timeliness.

		dans la mise en œuvre, menacent leurs rentabilités et l'auto-prise en charge de leur fonctionnement.
D1.2. Risques sociaux-politiques	<b>L</b>	Les mesures prévues pour gérer les risques sociaux ont été appliquées (inclusion, dialogue, centrage sur les besoins des communautés, etc.), toutefois, la mise en œuvre du projet peut entraîner d'autres risques sociaux, notamment, la coexistence entre les CD et les caisses AVEC dans la gestion financière des cotisations.
D1.3. Risques institutionnels et de gouvernance	<b>ML</b>	Le retard de signature de l'arrêté sur la réforme du COMNACC, la non clarification des rôles et responsabilités de l'ANCAR et du FNDASP dans le processus d'institutionnalisation et/ou d'internalisation des CEP/CEAP ; le faible niveau d'appropriation par les DRDR et le RNFS/GIPS dans le suivi des CEP/CEAP sont des risques institutionnels et de gouvernance.
D1.4. Risques environnementaux	<b>L</b>	Le projet ne pose pas de risques environnementaux dans le futur.
<b>E. FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE</b>		
E1. Conception et préparation du projet <sup>9</sup>	<b>S</b>	La conception et la préparation du projet est fondée sur une démarche participative et inclusive, fondée sur des preuves et centrée les problèmes clairement identifiés. Cependant, l'absence d'expert en suivi-évaluation est un manquement dans la conception du projet, de même l'étendue de la zone d'intervention par rapport à la taille de l'équipe du projet et l'absence de mécanisme décentralisé de coordination des interventions, sont des manquements dans la conception et la préparation du projet.
E2. Qualité de mise en œuvre	<b>MS</b>	
E2.1 Qualité de mise en œuvre par la FAO (BH, LTO, PTF, etc.)	<b>MS</b>	L'équipe de la FAO au siège (LTO, unité GEF) ont apporté un soutien et une assistance technique et financière au projet. Cependant, les lenteurs dans la signature des protocoles, des procédures de passation des marchés, combiné à la COVID-19 qui a entraîné la suspension des missions de supervision, ont limité la qualité de la mise en œuvre
E2.1 Supervision du projet (CSP, groupe de travail du projet, etc.)	<b>MS</b>	La supervision du projet est limitée par l'arrêt précoce du fonctionnement du comité de pilotage, qui n'a fonctionné que pendant les premières années ; l'absence d'instance de supervision des interventions au niveau régional
<b>E3. Qualité de l'exécution du projet</b>	<b>MS</b>	
E3.1 Modalité de gestion et d'exécution du projet (UCP, gestion financière)	<b>MS</b>	L'UCP a fait preuve de volontarisme et d'engagement dans le développement de partenariat, l'implication et la participation de diverses parties prenantes, la planification et le suivi de la mise en œuvre. Cependant, son effectif limité, l'absence d'expert en suivi-évaluation, l'étendue de la zone d'intervention, et la pluralité des partenaires, ont atténué son efficacité
E4. Gestion financière et cofinancement	<b>HS</b>	Le taux d'exécution des cofinancements est de 113%. Le niveau d'exécution du co-financement au 31 juin 2021 est de 113% soit USD 27,8 millions (31 Juin 2021) contre USD 24,6 millions initialement prévus lors de la planification du projet, soit une augmentation de 13%. L'intégralité des contributions financières des partenaires au travers des projets PASA/LouMaKaf, ANGMV, PAFA-E, P2RS, PADAER sont exécutées à hauteur de 100%.
E5. Partenariats de projet et engagement des parties prenantes	<b>MS</b>	Le ciblage des partenaires est cohérent. L'engagement des partenaires de mise en œuvre est également satisfaisant. Toutefois le projet n'a pas pu déclencher une véritable dynamique multi acteurs, fondée sur l'harmonisation, les synergies d'action et la coordination des interventions. Le projet n'a pas développé de partenariats avec les DRDR alors

<sup>9</sup> This refers to factors affecting the project's ability to start as expected, such as the presence of sufficient capacity among executing partners at project launch.

		que celles-ci assurent la supervision et la coordination de toutes les interventions de développement rural au niveau régional.
E6. Communication, gestion des connaissances et produits de la connaissance	<b>MS</b>	Beaucoup d'activités ponctuelles de communications ont été réalisés (ateliers, réunions, policy briefs, film vidéo et documents, affiches, partage de document) sont réalisées mais ne sont pas inscrites dans une stratégie claire de communication et de capitalisation.
E7. Qualité globale du S&E	<b>MS</b>	Lors de la conception, les aspects liés au suivi-évaluation ont été pris en compte et budgétisés, cependant lors de la mise en œuvre il y'a eu de nombreux manquements : absence d'enquêtes de suivi des indicateurs d'effets, absence de bases de données, manque d'harmonisation et déficit de qualité du rapportage des partenaires
E7.1 Conception du S&E	<b>MS</b>	La chaîne des résultats est bien conçue, les rôles et responsabilités sont bien définis, des ressources sont prévues pour les activités phares du suivi évaluation. Toutefois, il n'a pas été prévu de responsable du suivi évaluation.
E7.2 Mise en œuvre du plan de S&E (y compris les ressources financières et humaines)	<b>MI</b>	Absence de personne dédié au SE, le suivi des effets tout comme le volet apprentissage a fait défaut durant la mise en œuvre. Au niveau des PIR, les valeurs des indicateurs d'effets renseignés ne sont pas fondées sur des preuves rigoureuses
E8. Évaluation globale des facteurs affectant la performance		
<b>F. PRÉOCCUPATIONS TRANSVERSALES</b>		
F1. Genre et autres dimensions de l'équité	<b>S</b>	Prise en compte du genre lors de la conception du projet dans l'énoncé d'indicateurs d'effets. Dans la mise en œuvre, certaines activités telles que les Clubs Dimitras ont renforcé la participation et le pouvoir économique des jeunes et femmes. Cependant, les personnes vivant avec un handicap ne sont prises en compte dans les CD.
F2. Sauvegardes environnementales et sociales	<b>HS</b>	L'objectif global du projet répond à cette préoccupation. Il se matérialise à travers le choix de la zone d'intervention et le paquet d'activités proposé. L'équipe d'évaluation a eu accès à la classification initiale et celle de la RMP, jugée modérément probable, celle-ci est maintenue. Aucune action accentuant le risque environnemental et social n'a été constatée, au contraire les réalisations effectuées ont porté sur la durabilité environnementale (Gestion durable des terres, reboisement, utilisation de produits biologiques).
<b>NOTE GENERALE DU PROJET</b>	<b>MS</b>	

## Appendice 2 : Matrice des résultats

Chaine des Résultats	Indicateurs	Ligne de Base [1]	Objectif à Mi-Parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation	Justification de la notation
<b>Objectif/Impacte du Projet :</b> Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques (CC).								
<b>Composante 1 :</b> Développement et affinage des stratégies et outils d'ACC sur la base des connaissances améliorées ou nouvelles dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux								
<b>Effet 1.1:</b> Les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au CC sont renforcées et systématisées et des innovations/pratiques d'ACC qui pourraient être mises à échelle sont identifiées dans les zones éco-	Un système de recueil et d'analyse et d'échanges des données agro-climatiques est mis en place et opérationnel au niveau national et local [LDCF AMAT Indicateur 2.1.2.1].	Il n'existe pour le moment que 3 GTP locaux couverts par ANACIM pour la transmission de l'information climatique et le GTP national ne couvre pas l'ACC.	17 GTP locaux sont mis en place et le GTP national est redynamisé et adapté au GTP locaux	Les 17 GTP locaux mènent leurs activités correctement de même que le GTP national	8 GTP locaux et les GTP nationaux mènent correctement leurs activités.	11 sur 17 sont mis en place 08 bonnes pratiques d'ACC sont identifiées Les informations agro-climatiques sont collectées, analysées et transmises aux bénéficiaires sous formes de messages vocaux, textes, bulletins et radios	S	Le nombre de GTP visé n'est pas atteint Suite à la fin du protocole avec l'ANACIM, les GTP ont cessé de fonctionner et les bénéficiaires ne reçoivent plus les informations agro-climatiques.
	Des informations agro-climatiques sous forme de conseil agricole spécifique aux zones ciblées sont disponibles aux agro-sylvo-éleveurs au niveau des CE et des GTP locaux (LDCF AMAT Indicateur 3.1.1.1).	Actuellement il n'existe aucune donnée qui soit accessible à la compréhension des agro-sylvo-pasteurs, l'information est élaborée pour le niveau central	Les informations agro-climatiques et sur l'ACC sont adaptés à la compréhension des agro-pasteurs	Des informations agro-climatiques et sur l'ACC sont adaptés à la compréhension des agro-pasteurs sont disponibles dans les CE				

Chaine des Résultats	Indicateurs	Ligne de Base [1]	Objectif à Mi-Parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation	Justification de la notation
géographiques sélectionnées.	Au moins 4 pratiques d'ACC sont identifiées par zone spécifique (incluant des POAS), discutées et validées par les agro-sylvo-pasteurs							
<b>Composante 2</b> : Renforcement des capacités et diffusion des stratégies, des technologies, et des meilleures pratiques d'ACC, au niveau des petits producteurs agro-sylvo-pastoraux à travers un réseau croissant de Champs Ecoles								
<b>Effet 2.1:</b> L'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux.	(i) Au moins 25% des OP participant aux CE utilisent l'information climatique et les pratiques / technologies diffusées d'adaptation et de résilience au CC [LDCF AMAT Indicateur 3.1.1]	L'utilisation de l'information climatique et les outils d'ACC sont peu accessibles aux OP dans les zones d'intervention du projet ;	10% des OP qui suivent les CEP utilisent l'information climatique	25 % des agriculteurs éleveurs formés ont adopté des pratiques d'ACC	18% des agriculteurs formés par le biais des CEP et CEAP utilisent les informations climatiques	Le projet n'a pas réalisé d'enquêtes formelles représentatives pour apprécier le niveau de réalisation de ce résultat	MI	Les interviews sur le terrain montrent que les technologies et pratiques d'ACC diffusées sont faiblement adoptées du fait des contraintes techniques, financières, de disponibilités locales des intrants/équipements, etc.
	(ii) 25.000 personnes (dont 40% de femmes et de jeunes) sont directement touchées par le	Les activités sur la résilience climatique initiées par des projets		25.000 personnes (dont 40% de femmes et de jeunes)		Le projet ne dispose pas de bases de données pour	MI	Les producteurs, agro-pasteurs, jeunes et femmes ont bénéficié des

Chaine des Résultats	Indicateurs	Ligne de Base [1]	Objectif à Mi-Parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation	Justification de la notation
	projet [LDCF AMAT Indicateur 3.1.1.2] ;	(INFOCLIM, CCAFS) ne sont pas mises à échelle.				vérifier les cibles atteintes		appuis du projet, cependant, les éléments suivants ont limité l'atteinte de cet indicateur : (i) le nombre insuffisant de CEP et CEAP ; (ii) la mise en place tardive du fonds de résilience climatique ; (iii) l'absence de dédoublement du fonds résilience climatique ; (iv) le non fonctionnement de certains CD et AGR.
	(iii) Au moins 10 Plans d'actions des organisations de producteurs intègrent les stratégies d'ACC.			10 Plans d'actions des organisations de producteurs intègrent les stratégies d'ACC.		Dans le bassin arachidier et au Sénégal oriental, 9 plans d'action concernant 27	MS	Des stratégies d'ACC sont intégrées dans les plans d'actions des OP, toutefois ces

Chaine des Résultats	Indicateurs	Ligne de Base [1]	Objectif à Mi-Parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation	Justification de la notation
						(OP) intègrent les stratégies d'ACC. En Zone Sylvopastorale, 8 OP ont assuré la mise en place, l'animation et le suivi des CEAP		plans ne sont pas mis en œuvre du fait du manque de moyens financiers.
<b>Effet 2.2</b> : Les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux CE ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC, de l'information agrométéorologique et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux.	(i) Les revenus des ménages appuyés par le projet ont augmenté d'au moins 20% [LDCF AMAT Indicateur 1.3.2] ; ou (ii) la productivité agricole et animale a augmenté de 25% [LDCF AMAT Indicateur 1.2.8].	Les moyens d'existence des populations des zones d'intervention sont limités et les indices de malnutrition sont élevés ; (ii) L'organisation des filières de production initiée par le PAFA n'a pas connu d'extension dans la zone sylvo-pastorale et la région du Sénégal oriental.	60 % des agriculteurs éleveurs formés dans les CE ont adopté des outils de prévision météorologique et appliquent les bonnes pratiques ACC	100 % des agriculteurs éleveurs ciblés formés ont adopté des outils de prévision météorologique et ont augmenté leurs revenus d'au moins 20%	Enquête initiale réalisée auprès de 650 ménages du bassin arachidier et du Sénégal oriental et de 209 ménages de 13 unités pastorales de la zone sylvo-pastorale. 65 OP dans 15 communes et les besoins en formation ont été identifiés	Absences d'enquêtes formelles sur l'adoption des outils de prévision météorologiques et l'augmentation des revenus	MI	Les interviews montrent les bénéficiaires ont eu recours aux informations climatiques, cependant celles-ci ne sont plus disponibles suite à la fin du protocole de l'ANACIM. Aucune enquête n'a été réalisée sur l'évolution des revenus des bénéficiaires en lien avec l'utilisation de l'information climatique.

Chaine des Résultats	Indicateurs	Ligne de Base [1]	Objectif à Mi-Parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation	Justification de la notation
<b>posante 3 : Intégration des stratégies d'ACC d'une façon coordonnée dans les politiques, programmes et projets cadre de développement des secteurs de production agro-sylvo-pastoraux au niveau national et dans les zones vulnérables du projet.</b>								
<b>Effet 3.1</b> : La dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes passant d'une réponse réactive à une approche proactive.	(i) Des stratégies d'ACC sont intégrées dans au moins 30% des politiques et des programmes sectoriels agricoles, sylvicoles et pastoraux [LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.1] ; et (ii) Au moins 30% des projets agro-sylvo-pastoraux intègrent dans leur budget les questions d'ACC [LDCF AMAT Indicateur 1.1.1.2].	Les stratégies d'ACC se limitent actuellement aux politiques et programmes spécifiques environnement et de développement durable. Peu d'intégration intersectorielle.	10% des projets d'Agrosylvopastoraux intègrent les questions d'ACC dans leur budget	30% des projets d'Agrosylvopastoraux intègrent les questions d'ACC dans leur budget	La stratégie d'ACC a été intégrée au guide national de planification et de budgétisation locales pour une intégration de l'ACC dans le PLD ; 4 projets nationaux ont intégré l'ACC dans leurs activités (PASA et PRAPS, P2RS ; PARFA / PAFA-E (25%)	Le guide planification du développement local intègre le changement climatique Les plans d'actions budgétisés des COMRECC ont été élaborés L'ACC n'est pas intégrée dans les politiques et plans sectoriels de développement agro-sylvo-pastorales. C'est aussi le cas au sein des budgets de projets et programmes	MS	Le PNIASAN n'a pas intégré l'ACC ; le guide de planification et de budgétisation du développement local intégrant le changement climatique a été une réussite. Seuls deux COMRECC disposent de plans d'actions budgétisés

Chaine des Résultats	Indicateurs	Ligne de Base [1]	Objectif à Mi-Parcours du projet	Objectif à la fin du projet	Niveau à mi-parcours	Niveau fin de projet	Note de réalisation	Justification de la notation
<b>Effet 3.2:</b> Un « fonds national de résilience aux CC » est mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation aux CC au niveau local.	Au bout de la troisième année du projet, un fonds (ou guichet) mobilisant le double de la contribution initiale du FEM est opérationnel.		Le rapport diagnostic des fonds existant est élaboré, discuté et validé Un fonds/guichet est ouvert Un dispositif de plaidoyer est mis en place pour le doublement des ressources du fonds	Des financements sont octroyés L'apport initial du FEM est doublé et des partenaires au fonds sont mobilisés	Etude réalisée pour capitaliser les expériences de financement du développement agrosylvopastoral. LoA avec FNDASP pour gérer le fonds de résilience est en cours	Fonds de résilience climatique mis en place. Cependant le mécanisme de dédoublement est inexistant	MS	10 micro-projets sont financés par le fonds résilience climatique. Cependant, les lenteurs dans la signature des protocoles, la mise en place des fonds ont retardé le démarrage des micro-projets. Le mécanisme de dédoublement du fonds n'est pas encore mis en place

## Appendice 3 : Système de notation

### Barème de notation des résultats

Notations	Description
Très satisfaisant (HS)	« Le niveau de résultats atteints dépasse clairement les attentes et / ou il n'y a pas eu de lacunes »
Satisfaisant (S)	« Le niveau de résultats atteints était conforme aux attentes et / ou il n'y avait pas ou de lacunes mineures »
Modérément satisfaisant (MS)	« Le niveau de résultats a été atteint plus ou moins comme prévu et / ou il y a eu des lacunes modérées »
Modérément insatisfaisant (MU)	« Le niveau de résultats a été atteint un peu moins que prévu et / ou il y avait des lacunes importantes »
Insatisfaisant (U)	« Le niveau de résultats a été considérablement inférieur aux attentes et / ou il y a eu des lacunes importantes »
Très insatisfaisant (HU)	« Seul un niveau négligeable de résultats a été atteint et / ou il y a eu de graves lacunes »
Incapable d'évaluer (UA)	« Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer le niveau de réalisation des résultats »

### Barème de notation des facteurs affectant la performance (évaluer chaque élément séparément, le S&E est traité différemment - voir ci-dessous)

Notations	Description
Très satisfaisant (HS)	Il n'y a eu aucune lacune et la qualité de la conception et de la préparation / de la mise en œuvre du projet / de l'exécution du projet / du cofinancement / des partenariats et de la participation des parties prenantes / de la communication et de la gestion des connaissances a dépassé les attentes
Satisfaisant (S)	Il n'y avait pas ou peu de lacunes et la qualité de la conception et de la préparation / mise en œuvre du projet / exécution du projet / cofinancement / partenariats et implication des parties prenantes / communication et gestion des connaissances répond aux attentes.
Modérément satisfaisant (MS)	Il y avait quelques lacunes et la qualité de la conception et de la préparation / mise en œuvre du projet / exécution du projet / cofinancement / partenariats et implication des parties prenantes / communication et gestion des connaissances répondait plus ou moins aux attentes.
Modérément insatisfaisant (MU)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la conception et de la préparation / mise en œuvre du projet / exécution du projet / cofinancement / partenariats et implication des parties prenantes / communication et gestion des connaissances un peu plus faibles que prévu.
Insatisfaisant (U)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la mise en œuvre était nettement inférieure aux attentes.
Très insatisfaisant (HU)	Il y avait de graves lacunes dans la qualité de la conception et de la préparation / la mise en œuvre du projet / l'exécution du projet / le cofinancement / les partenariats et la participation des parties prenantes / la communication et la gestion des connaissances
Incapable d'évaluer (UA)	Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité de la conception et de l'état de préparation / la mise en œuvre du projet / l'exécution du projet / le cofinancement / les partenariats et la participation des parties prenantes / la communication et la gestion des connaissances

### Barème de notation de la conception et suivi de l'évaluation et évaluations de la mise en œuvre (conception globale du S&E, conception et mise en œuvre évaluées séparément)

Notations	Description
Très satisfaisant (HS)	Il n'y a eu aucune lacune et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E a dépassé les attentes
Satisfaisant (S)	Il n'y avait pas ou peu de lacunes et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E répond aux attentes

Modérément satisfaisant (MS)	Il y avait quelques lacunes et la qualité de la conception et de la mise en œuvre du S&E répondait plus ou moins aux attentes.
Modérément insatisfaisant (MU)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E quelque peu inférieure aux attentes
Insatisfaisant (U)	Il y avait des lacunes importantes et la qualité de la conception du S&E ou de la mise en œuvre du S&E était nettement inférieure aux attentes
Très insatisfaisant (HU)	Il y avait de graves lacunes dans la conception et la mise en œuvre du S&E
Incapable d'évaluer (UA)	Les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer la qualité de la conception et de la mise en œuvre du S&E

#### Barème de notation de notation de la durabilité

Notations	Description
Probable (L)	Il y a peu ou pas de risque pour la durabilité
Modérément probable (ML)	La durabilité présente des risques modérés
Modérément peu probable (MU)	Il existe des risques importants pour la durabilité
Peu probable (U)	Il existe de graves risques pour la durabilité
Incapable d'évaluer (UA)	Incapable d'évaluer l'incidence et l'ampleur attendues des risques pour la durabilité.

#### Appendice 4 : Tableau du co-financement du FEM

Co-financement	Montant à la planification	Montant total indiqué dans le rapport de l'évaluation finale (selon le PIR 2020)	Actual Amount Materialized at 30 June 2021 (PIR 2021)	Taux d'exécution (%)
PASA/LouMaKaf	9 769 939	5 126 450	9 769 939	100%
ANGMV	3 068 656	1 250 340	3 068 656	100%
PAFA-E	3 321 254	66 425	3 321 254	100%
P2RS	4 225 390	2 330 370	4 225 390	100%
PADAER	4 022 146	201 107	4 022 146	100%
FAO	200 000	180 000	180 000	90%
AVSF	-	2 261 330	2 261 330	100%
PRAPS	-	960 900	960 900	100%
<b>TOTAL</b>	<b>24 607 385</b>	<b>12 376 922</b>	<b>27 809 615</b>	<b>113%</b>

#### Appendice 5 : Liste des personnes rencontrées

Structures	Prénoms et noms	Localités
ANACIM	Oumar Konté	Dakar
ANCAR	Ameth Sadjji	Djilor
ANCAR	Moustapha Mbaye	Dakar
ANCAR	Edouard Diouf	Ranéro

ANCAR	Babacar KAB	Thiel
ANCAR	Sadio Deme	Barkédji
ARD	Abdourahmane Touré	Matam
ARD	Samba Diop	Kaffrine
ARD	Faye	Djidiack
ARD Kaffrine	Samba DIOP	Kaffrine
Association Kawral	Hawa Sow	Younouféré
Association Kawral	Racky Dia	Younouféré
Association Kawral	Aminata Diallo	Younouféré
Association Kawral	Coumba Diallo	Younouféré
Association Kawral	Raata Babou	Younouféré
Association Kawral	Kadi Babou	Younouféré
Association Kawral	Faty Moutar	Younouféré
Association Kawral	Haby Fari	Younouféré
Association Kawral	Lamine Sy	Younouféré
Association Kawral	Djiby Diallo	Younouféré
Association Kawral	Alpha Dia	Younouféré
Association Kawral	Issa Ba	Younouféré
Association Kawral	Oumar Sow	Younouféré
Association Kawral	Mbacké Diene Fall	Younouféré
Association Kawral	Soutoura Salif Ba	Younouféré
Association Kawral	Dembo Sana Ba	Younouféré
Association Kawral	Samba Djiba Dia	Younouféré
Association Kawral	Pape Sarr	Younouféré
Association Kawral	Ousmane Sow	Younouféré
Association Kawral	Harouna Diallo	Younouféré
Association Kawral	Modou Niang	Younouféré
AVSF	Atoumane Kane	Matam
AVSF Linguère	Cheikh Ahmed Tidiane Djigo	Linguère
AVSF Linguère	Mame Sémou Diouf	Linguère
CADL	Faty Padane	Kaffrine
CSE	Amadou Sall	Dakar
DEEC	Madeleine Diouf Sarr	Dakar
DRDR	Abdoulaye Diagne	Matam
DRDR	Modou Ndao Diop	Matam
DRDR	Samba Ndao Tall	Kaffrine
DRDR Kaffrine	Samba NDAO TALL	Kaffrine
EGAB	Daouda BA	Dayane Guelodi
EGAB	Kalidou BA	Dayane Guelodi
EGAB	Amadou BA	Dayane Guelodi
EGAB	Makka SOW	Dayane Guelodi
EGAB	Oumar KA	Dayane Guelodi
EGAB	Amado BA	Dayane Guelodi
EGAB	Abdoulaye BA	Dayane Guelodi
EGAB	Mamadou BA	Dayane Guelodi
EGAB	Bassirou KA	Dayane Guelodi

EGAB	Oumar KA	Dayane Guelodi
EGAB	Amadou BA	Dayane Guelodi
EGAB	Daouda BA	Dayane Guelodi
EGAB	Paté KA	Dayane Guelodi
EGAB	Oumar Deh	Dayane Guelodi
EGAB	Amadou BA	Dayane Guelodi
FAO	Mame Diobo Diene	Dakar
FAO	Makhfousse Sarr	Dakar
FAO	Malick Faye	Dakar
FAO	Sadibou Pene	Dakar
FAO	Cecile Mendy	Dakar
FAO	Jean François Diatta	Dakar
FAO	Alassane Bouna Ndiaye	Dakar
FAO	Aly Abdoulaye	Rome
FAO	Christiane Monsieur	Rome
FAO	Veronique Ancey	Rome
FAO	Anne Sophie Poisot	Rome
FAO	Mondovi Stefano	Rome
FAO	Maude Veretpicot	Rome
FAO	Genevieve Braun	Rome
FAO	Babacar Kab	Barkédji
FNDASP	Simon Ndene	Dakar
FNDASP	Saïd Koly	Dakar
FNDASP	Arfang Ndour	Dakar
FNDASP	Lissa Fall	Dakar
FNPC	Amdiatou Diallo	Tambacounda
FNPC	Amdiatou Diallo	Ida Mouride
FNPC	Mariama Dramé	Ida Mouride
FNPC	Cheikhna Ba	Ida Mouride
FNPC	Ali Willane	Ida Mouride
Gallé Aynabé	Boubou Diallo	Missirah
Gallé Aynabé	Tougaye Diao	Missirah
Gallé Aynabé	odiba Koné	Missirah
Gallé Aynabé	Doudou Sonko	Missirah
Gallé Aynabé	Amadou Bachirou Mbow	Tambacounda
GIE Beledé	Diary Diallo	Oudalaye
GIE Beledé	Aminata Ba	Oudalaye
GIE Beledé	Coumba Sow	Oudalaye
GIE Beledé	Maly Diallo	Oudalaye
GIE Beledé	Dieynaba Ba	Oudalaye
GIE Beledé	Diary Ba	Oudalaye
GIE Beledé	Aissata Diallo	Oudalaye
GIE Beledé	Dieynaba Ba	Oudalaye
GIE Beledé	Binta Doro Diallo	Oudalaye
GIE Beledé	Bilo Sy	Oudalaye
GIE Beledé	Rouguy Sy	Oudalaye

GIE Beledé	Oumar Dia	Oudalaye
GIE Beledé	Idy Ba	Oudalaye
GIE Beledé	Allassane Diallo	Oudalaye
GIE Beledé	Saoudatou Deh	Oudalaye
GIE Beledé	Fatimiata Diao	Oudalaye
GIE Beledé	Ramata Diallo	Oudalaye
GIE Beledé	Mamadou Pathé Diallo	Oudalaye
GIE Beledé	Mama Ba	Oudalaye
GIE Beledé	Alassane Diao	Oudalaye
GIE Dandiame	Souara Ba Sow	Barkédji
GIE Dandiame	Awa Alassane Sow	Barkédji
GIE Dandiame	Diegane Daff	Barkédji
GIE Dandiame	Salata Sow	Barkédji
GIE Dandiame	Adji Daff	Barkédji
GIE Kambeng	Ousmane Manka	Koussanar
GIE Kambeng	Keba Kanouté	Koussanar
GIE Kambeng	Babacar Cissé	Kayemore
GIE Kambeng	Aly Mbaye	Kayemore
GIE Kambeng	Mbaye Cissé	Kayemore
GIE Kambeng	Birane Cissé	Kayemore
GIE Kambeng	Babacar Gaye	Kayemore
GIE Kambeng	Bamba Cissé	Koussanar
GIE Kambeng	Mate Diop	Koussanar
GIE Kambeng	Mamadou Lamine Touré	Koussanar
GIE Kambeng	Daouda Ousmane Thiam	Koussanar
GIE Kouthiary Fary Ndella	Diago Sow	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Mamadou Sow	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Abou Ba	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Bocar Sow	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Yero Deme	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Coumba Sow	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Maty Ba	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Molly Sow	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Woury Diallo	Kouthiary Fary ndella
GIE Kouthiary Fary Ndella	Amdiatou Diallo	Kouthiary Fary ndella
GIE LEWNA	Magate Ndiaye	Thiame
GIE LEWNA	Ndeye DIOP	Thiame
GIE LEWNA	Khady CISS	Thiame
GIE LEWNA	Diarra SARR	Thiame
GIE LEWNA	Mor DIOP	Thiame

GIE LEWNA	Aminata DIOP	Thiame
GIE Pentium Dekray	Elimane Wilane	Katiote
GIE Pentium Dekray	Amadou Wilane	Katiote
GIE Pentium Dekray	Babacar Wilane	Katiote
GIE Pentium Dekray	Mor Wilane	Katiote
GIE Pentium Dekray	Ibou DIOP	Katiote
GIE Pentium Dekray	Moustapha Thial	Katiote
GIE Pentium Dekray	Yama Seck	Katiote
GIE Pentium Dekray	Satou DIANE	Katiote
GIE Pentium Dekray	Atta Thial	Katiote
GIE Pentium Dekray	Khady BA	Katiote
GIE Pentium Dekray	Penda DIAW	Katiote
GIE Pentium Dekray	Ndeye Fatou Wilane	Katiote
GIE Pentium Dekray	Fatou Alima Wilane	Katiote
GIE Pentium Dekray	Ndeye Awa Wilane	Katiote
GIE Pentium Dekray	Sala Wilane	Katiote
GIE PINAL BAMTAARE	Cheikhou KA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Paté KA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Abdoulaye BA	Koumoukh
GIE PINAL BAMTAARE	Abou BA	Dioulby
GIE PINAL BAMTAARE	Cheikhou BA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Seyni DIENG	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Amadou SOW	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Makhfouss KA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Diabou SEGNANE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Mariama BA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Aïssata BA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Awa KA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Daouda BA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Awa NDIAYE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Gass GUEYE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Fatma SECK	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Aïssata TOURE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Ndeye DIAGNE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Adama BA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Ndeye NDIAYE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Ndeye KONTE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Khoudia DIOP	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Faty Racky NIANG	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Faty SECK	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Maty NIANG	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Sadiel SY	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Daly BA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Seynabou KA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Bambi THIAM	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Biram KA	Thiel

GIE PINAL BAMTAARE	Awa SEGNANE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Birama Ndjimbatte KA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Faly TOP	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Abdoulaye BA	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Daba NDIAYE	Thiel
GIE PINAL BAMTAARE	Noury BA	Thiel
GPF Loumbel Mbada 2	Djida Sow	Barkédji
IREF	Lieutenant Mamadou Demba	Ouorossogui
IREF	Cléodore Diatta	Louga
IRSV	Moustapha Cissé	Louga
OPA	Ibrahima Salane	Kathiote
PASA Loumakaf	Moustapha Diaw	Dakar
PASALOUMAKAF	Moustapha Cissé	Linguère
Point Focal	Babacar Badiane	Nioro
Point Focal	Mamadou Dramé	Nioro
PRAPS	Youssoupha Ba	Dakar
PROVAL CV	Arona Doumbia	Dakar
RNFS/GIPD	Barka Dieng	Dakar
SDDR Kaffrine	Lycien Malou	Kaffrine
SRADL	Diomaye Séne	Matam
Symbiose	Malick Ba	Kaolack
Symbiose	Malick Ba	Nioro

## Appendice 6 : Matrice d'évaluation du projet

Questions d'évaluation	Sous questions/Indicateurs	Commentaire	Méthodes/Informateurs
<b>1. Pertinence/Cohérence</b>			
Les résultats du projet ont-ils été conformes : (i) aux domaines spécifiques et stratégies de programme opérationnelles du FEM ; (ii) aux priorités nationales et au cadre de programmation pays FAO ?	Niveau de conformité entre les résultats du projet avec les stratégies de programme opérationnelle du FEM, les priorités nationales et le cadre de programmation pays de la FAO	Apprécie l'adéquation du projet aux besoins et priorités nationales et celles de du FEM et de la FAO, ainsi que la cohérence entre les actions proposées et l'atteinte des résultats visés. Elles sont évaluées depuis la phase conception jusqu'à la fin de la mise en œuvre pour voir si le projet s'est adapté aux changements de contexte si besoin était.	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>o ONG</li> <li>o OP</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>
La conception du projet à elle été appropriée pour produire les résultats escomptés ?	Niveau de la qualité de la conception du projet		
Quel est le degré de cohérence des synergies entre acteurs (institutionnels, puis acteurs de mise en œuvre) ?	Degré de cohérence des synergies entre les acteurs		
La pertinence du projet a-elle changé depuis sa conception du fait de nouvelles politiques, plans ou programmes nationaux affectant la pertinence des objectifs et des buts initiaux du projet ?	Niveau de flexibilité/d'adaptabilité du projet par rapport au contexte pendant la mise en œuvre		
Quel est le degré de cohérence entre le programme et sa théorie du changement, indicateurs, résultats attendus /accomplis ?	Alignement/interdépendance entre le projet, la théorie du changement, les indicateurs, résultats attendus		
Quelle est la valeur ajoutée tirée de la combinaison de plusieurs interventions au sein d'un seul et même programme ? (Ou d'investissements de même niveau au travers alternatives similaires)	Effets positifs tirés de la combinaison de plusieurs interventions		
<b>2. Efficacité</b>			

<p>Dans quelles mesures les interventions de la FAO ont contribué à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agrosylvopastorales à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des Changements Climatiques (CC), en :</p> <p>(i) Facilitant l'utilisation de l'information agro-climatique et l'adoption de pratiques d'adaptation au CC par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ;</p> <p>(ii) Améliorant la capacité du secteur agro-sylvo-pastoral à faire face au CC en intégrant aux politiques, aux programmes et aux projets de développement agro-sylvo-pastoral des stratégies d'adaptation au CC.</p> <p>Dans quelle mesure le résultat réel du projet correspond-il aux effets escomptés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation de la mise en œuvre des activités ;</li> <li>- % de réalisation des produits ; 227.</li> <li>- % de réalisation des effets</li> <li>- % de réalisation des impacts</li> <li>- Liste des facteurs ayant favorisé ou défavorisé la mise en œuvre et l'atteinte des résultats</li> </ul>	<p>Evalue et analyse le niveau de réalisation des activités, d'atteinte des résultats et des objectifs du projet</p> <p>Analyse les facteurs qui ont contribué ou entravé la mise en œuvre et l'atteinte des résultats, effets et impact</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>o ONG</li> <li>o OP</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>
---	--	--	---

<p>Quel est le niveau d'atteinte des résultats au niveau de chaque output ?</p> <p>Effet 1.1: Dans quelle mesure les connaissances et les capacités de recueil, d'analyse et de diffusion des données agro-climatiques pour améliorer les pratiques locales d'adaptation au CC ont été renforcées et systématisées. Dans quelle mesure les innovations/pratiques d'ACC mises à échelle ont été identifiées dans les zones éco-géographiques sélectionnées ?</p> <p>Effet 2.1: Dans quelle mesure l'information agro-climatique, les innovations et les pratiques d'adaptation au CC sont utilisées / adoptées par les producteurs agro-sylvo-pastoraux ?</p> <p>Effet 2.2 : Dans quelle mesure les revenus des ménages et la productivité agricole et pastorale des participants aux CE ont augmenté grâce à l'utilisation des pratiques d'ACC, de l'information agrométéorologique et à l'amélioration des chaînes de valeur des produits agricoles et animaux ?</p> <p>Effet 3.1 : Dans quelle mesure la dimension d'ACC est intégrée dans les politiques, stratégies et les programmes passant d'une réponse réactive à une approche proactive ?</p>			
---	--	--	--

<p>Effet 3.2: Dans quelle mesure le « fonds national de résilience aux CC » a été mis en place au sein d'un mécanisme de financement existant pour soutenir les activités d'adaptation aux CC au niveau local ?</p>			
<p><b>3. Efficience</b></p>			
<p>Dans quelle mesure la FAO a-t-elle assuré l'identification des projets, la préparation du concept, l'évaluation, la préparation, l'approbation et le démarrage, la supervision ? Dans quelle mesure les risques ont-ils été identifiés et gérés ?</p>	<p>Délai entre l'identification, la préparation du concept note, l'évaluation, l'approbation, le démarrage</p> <p>Degré d'implication et de participation des parties prenantes dans la phase de préparation, d'identification et de supervision</p>	<p>Fait l'appréciation globale de la mise en œuvre et la coordination du projet, des synergies, des partenaires, des cadres de concertation, des outils et procédures de gestion administratives, financière, de passation des marchés, etc.</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul>
<p>Dans quelle mesure l'agence d'exécution s'est-elle acquittée efficacement de son rôle et de ses responsabilités liées à la gestion et à l'administration du projet ? (Distinguer le rôle de la FAO en tant qu'agence d'exécution et en tant qu'acteur dans la mise en œuvre des activités du projet)</p>	<p>Qualité du mécanisme de coordination, supervision et de mise en œuvre du projet et de suivi</p> <p>Degré de synergies et de partenariat avec les acteurs et projets existants</p> <p>Nombre de mission de supervision/suivi</p>	<p>Evaluer jusqu'à quelle mesure les</p>	<p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution :</li> </ul>

	Existence de manuel des procédures, de canevas de rapports  Degré d'assistance technique des partenaires de mise en œuvre	ressources déployées (temps, ressources humaines, matérielles, financières) justifient-elles les résultats atteints : analyse le rapport coût/efficacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>○ ONG</li> <li>○ OP</li> </ul> Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet
Quel est le degré d'efficience de la FAO dans l'exécution des procédures du projet ?	Délais des procédures administratives, financières et de passation des marchés, et d'exécution des marchés		
Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente par rapport à la mobilisation et l'utilisation des ressources ?	Nombre de Cofinancements  % de mobilisation des ressources de cofinancement		
Dans quelle mesure le projet a cherché à innover en proposant des approches nouvelles facilitant sa mise en œuvre ?	Leçons tirées des expériences antérieures  Liste des initiatives innovantes facilitant la mise en œuvre du projet vers l'atteinte des résultats		
Quel est le degré de communication entre les parties prenantes du projet au niveau des acteurs institutionnels et au niveau des acteurs de mise en œuvre ?	Degré de fonctionnement des cadres de concertations mis en place au niveau national, régional et local (COFIL, comités locaux, comités régionaux, etc.) Niveau d'harmonisation et de synergies entre les acteurs		
Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet au regard des relations acteurs institutionnels/acteurs de mise en œuvre ?	Liste principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre en relation avec les partenaires institutionnels et les acteurs de mise en œuvre		
<b>4. Durabilité</b>			
Les résultats du projet sont-ils durables, quelle est la probabilité que ces derniers perdurent au-delà de la clôture du projet ?	Stratégie de sortie du projet ? Quelles mesures prises par les bénéficiaires ont-ils pris pour continuer après le projet ?	Evalue le degré d'appropriation et de pérennité du projet par les partenaires et	Méthodes/techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> </ul>

	<p>Niveau d'adoption des bonnes pratiques ou innovations diffuses par le projet</p> <p>Niveau d'intégration dans les politiques et programmes des technologies, pratiques et instruments diffusés par le projet</p>	<p>par les groupes cibles ?</p> <p>- Apprécie dans quelle mesure le projet a créé les conditions qui permettront aux résultats atteints et aux changements induits de perdurer ?</p> <p>- Evalue dans quelle mesure les acteurs locaux, sont-ils en mesure d'assurer la durabilité des réalisations ?</p> <p>Analyse le niveau de mise en place des conditions et facteurs favorables à la durabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>o ONG</li> <li>o OP</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>
Quels sont les principaux risques et éléments susceptibles d'affecter la durabilité des bénéfices tirés par le projet ?	Liste des risques au plan technique, politique, institutionnel, environnemental et social pouvant affecter la durabilité des résultats du projet		
Dans quel mesure les bénéfices tirés par le projet ont été mis à l'échelle au niveau institutionnel ?	Nombre de résultats, bonnes pratiques, innovations à l'échelle par les bénéficiaires ou par d'autres projets		
Quelles sont les mesures mises en place dans le cadre du COVID-19 pour limiter les effets de la pandémie sur les activités du projet ?	Listes des mesures mises en place		
Quel sont les mécanismes potentiels de réplication au niveau des pays de la sous-région (du fait du mandat de résilience du bureau régional) ?	<p>Liste des résultats pouvant être mis en l'échelle</p> <p>Liste des conditions pour la mise à l'échelle des résultats</p>		
<b>5. Éléments affectant la performance</b>			

<p><b>Suivi-Evaluation (SE)</b> Le plan de suivi évaluation adopte-il une approche pratique et suffisante dans sa mise en œuvre ?</p> <p>Le SSE a-t-il opéré dans le cadre du plan de SE ? Les informations ont-elles été collectées de manière systématique en utilisant les méthodes appropriées ?</p> <p>Les informations tirées du SE ont-elles été utilisées de manière appropriée dans les processus de prise de décisions ?</p>	<p>Existence d'un système de suivi-évaluation fonctionnel Ressources humaines et financières allouées au suivi-évaluation</p> <p>Nombre et fréquence et délais des rapports soumis</p> <p>Caractère SMART des indicateurs</p> <p>Dispositif de collecte des données</p> <p>Existence d'une base de données sur les bénéficiaires et les cibles atteints</p>	<p>Analyse la qualité, la pertinence, l'utilisation et l'efficacité du système et des outils de suivi-évaluation</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>o ONG</li> <li>o OP</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>
<p><b>Engagement des parties prenantes</b> D'autres acteurs, tels que la société civile, la population autochtone ou le secteur privé, ont-ils été impliqués dans la conception ou la mise en œuvre du projet, et quel en a été l'effet sur les résultats du projet ?</p>	<p>Niveau d'implication et de participation des acteurs dans toutes les étapes du cycle du projet</p> <p>Valeur ajoutée tirée de la participation et de l'implication des parties prenantes</p>	<p>Evalue le niveau d'implication des partenaires dans la mise en œuvre du projet</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> </ul> </li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bénéficiaires</li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>○ ONG</li> <li>○ OP</li> </ul> </li> </ul> Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet
<p><b>Garanties environnementales et sociales</b></p> <p>Dans quelle mesure les préoccupations environnementales et sociales ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?</p> <p>La classification initiale des risques ESS du projet est-elle encore pertinente ?</p> <p>Le projet a-t-il aidé les bénéficiaires à s'adapter au changement climatique ?</p>	<p>Situation de la prise en compte de l'environnement dans le Prodoc</p> <p>Existence d'indicateur sensible aux aspects environnementaux</p> <p>Liste des mesures environnementales mise en œuvre</p> <p>Classification actuelle des risques ESS du projet</p> <p>Liste des résultats atteints contribuant à la résilience des population</p>	<p>Analyse de la prise en compte de la dimension environnementale</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>○ Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>○ ONG</li> <li>○ OP</li> </ul> </li> </ul> Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet
<p><b>Genre et inclusion sociale</b></p> <p>Dans quelle mesure les considérations de genre ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre</p>	<p>Situation de la prise en compte des femmes, des jeunes, personnes vivants avec un handicap, etc. dans le Prodoc</p>	<p>Analyse le niveau d'intégration du genre, des</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> </ul>

<p>du projet ? Le projet a-t-il été mis en œuvre en garantissant une participation et des bénéfices équitables entre sexes ?</p>	<p>Existence de résultats, objectifs et d'indicateur sensible au genre</p> <p>Niveau d'implication des femmes, des jeunes, personnes vivant avec un handicap dans les concertations, consultations, formation</p> <p>Liste des résultats atteints ciblant les femmes, les jeunes, et les personnes vivant avec un handicap</p>	<p>populations vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>o ONG</li> <li>o OP</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>
<p><b>Cofinancement</b></p> <p>Dans quelle mesure le cofinancement attendu s'est-il matérialisé et cela a-t-il affecté les résultats ?</p>	<p>Liste des cofinancements</p> <p>Prévision et réalisations des cofinancement par bailleur</p> <p>Liste des activités réalisés et résultats atteints grâce au cofinancement</p>	<p>Analyse le montage financier et son incidence sur le déroulement du projet</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretien individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>o Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>

<p><b>Progression vers les impacts</b>  Dans quelle mesure les progrès mis en évidence peuvent-ils être attribués au projet ?  Y-a-t-il eu des preuves de : réduction de stress environnemental en matière d'adaptation</p> <p>(i) Réduction de stress environnemental en matière d'adaptation</p> <p>(ii) De changement de statut environnemental ; ou encore (iii) de changement dans le cadre politique / juridique / réglementaire ?</p> <p>Existe-t-il des barrières ou d'autres risques qui pourraient entraver les futurs progrès en termes d'impact ?</p>	<p>Degré de contribution du projet aux impacts attendus du projet au plan de la résilience au changement climatique, d'intégration des pratiques d'adaptation dans les politiques, d'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus</p>	<p>Analyse la relation de causes à effets entre les activités du projet et les résultats observés sur le terrain</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> <li>o Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> </ul> </li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>o ONG</li> <li>o OP</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>
<p><b>Gestion des savoirs</b>  Comment le projet évalue-t-il, documente-t-il et partage-t-il ses résultats, leçons apprises et expériences ?  Dans quelle mesure les produits et activités de communication sont susceptibles de soutenir la durabilité et la mise à l'échelle des résultats ?</p>	<p>Existence d'un dispositif de capitalisation et de communication fonctionnel</p> <p>Liste des documents de capitalisation produits</p> <p>Supports de communication et de diffusions des documents de capitalisation élaborés</p> <p>Nombre d'acteurs touchés</p>	<p>Analyse le système de capitalisation et de partages des bonnes pratiques et leçons apprises du projet</p>	<p>Méthodes/techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire (prodoc, PIR, rapports, études, tracking tool, etc.)</li> <li>- Entretiens individuels</li> <li>- Entretien en groupe</li> <li>- Visites des réalisations</li> <li>- Triangulation des informations</li> </ul> <p>Informateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents Rapports</li> <li>- Acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Equipe du commanditaire (FAO)</li> <li>o Staff managérial : équipe UGP du projet,</li> </ul> </li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bénéficiaires directs à titre individuel/collectif</li> <li>- Autres Partenaires d'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Directions Régionales/Services déconcentrés</li> <li>○ ONG</li> <li>○ OP</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets/programmes similaires s'exécutant dans les mêmes zones du projet</p>
--	--	--	--

### Appendice 7 : Liste des documents consultés

- ANSD. (2019). *Situation économique et social du secteur agricole* .
- ANSD. (2020). *Projection de la population Sénégalaise*.
- ANSD. (2021). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages*.
- ANSD. (2021). *Enquête suivi des conditions de vies des ménages*.
- Cheikh, K. (2020). Note d'interview.
- CSE. (2015). *Etat de l'environnement du Sénégal*.
- CSE, A. e. (2017). *Recueil des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique*.
- Diop. (2014). *Impact du changement climatique sur les rendements du mil* .
- DPEE. (2019). *Situation économique et financière 2019 et perspectives 2020*.
- Etat du Sénégal . (2019). *Plan d'Action Prioritaire Accéléré et Ajusté (PAP2A 2019-2023)*.
- Etat du Sénégal. (2014). *Plan Sénégal Sénégal Emergent 2014-2035*.
- Etat du Sénégal. (2014a). *Plan d'Action Prioritaire (PAP 1 2014-2018)*.
- Etat Sénégal. (2015). *Contribution Déterminée Nationale*.
- FALL. (2020). Note d'interview.
- MAER. (2004). *Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)*.
- MAER. (2011). *Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2011-2015)*.
- MAER. (2018). *Programme National d'Investissement Agricole et Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2018-2022)*.
- MEDD. (2006). *Plan d'Action National d'Adaptation (PANA 2006)*.
- MSAS. (2019). *Enquête démographie et santé (EDS-Continue)*.
- PNUD. (2019). *Rapport sur le développement humain*.
- TOURE, N. (2020). Note d'interview.
- UNCA. (2000). *Impact du changement climatique sur les ressources en eau*.
- World Bank. (2019). *Country Overview, Senegal Context*. World Bank. Latest updated: Apr 13, 2019: <https://www.worldbank.org/en/country/senegal/overview#3>.